



CONSEIL MUNICIPAL

Délibérations
examinées en
séance du
22 juin 2026

Sommaire du registre des délibérations du 22/06/2026

CM-116-22062026	1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2026
CM-117-22062026	2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 juin 2026
CM-118-22062026	3. Compte rendu des décisions du maire déléguées par le conseil municipal
CM-119-22062026	4. Désignation du représentant de la commune à la commission locale d'évaluation des charges transférées de la Communauté de communes NCPA
CM-120-22062026	5. Adhésion à l'association Calvados Attractivité et désignation d'un représentant
CM-121-22062026	6. Principe de recours à une délégation de service public pour la gestion du bar-restaurant de plage et lancement de la consultation
CM-122-22062026	7. Avenant n°1 à la concession de travaux pour l'installation d'un boulodrome
CM-123-22062026	8. Agrément des conditions financières pour l'attribution d'un bail rural
CM-124-22062026	9. Avenant de prolongation de la convention d'occupation du domaine public : Grande roue sur l'esplanade des villes jumelées
CM-125-22062026	10. Agrément des droits perçus au profit de la commune dans le cadre d'un bail dérogatoire portant sur le restaurant de l'ancien casino
CM-126-22062026	11. Passation d'un contrat de partenariat avec Bleuciel Airshow pour le survol de la ville de Cabourg par la Patrouille de France
CM-127-22062026	12. Exercice 2025 – budget principal - compte financier unique 2025
CM-128-22062026	13. Exercice 2025 – budget annexe « lotissement de Villiers » – compte financier unique 2025
CM-129-22062026	14. Exercice 2025 – budget annexe « construction musée » – compte financier unique 2025
CM-130-22062026	15. Exercice 2025 – budget annexe « lotissement Clos fleuri » – compte financier unique 2025
CM-131-22062026	16. Exercice 2025 – budget annexe « Eau » – compte financier unique 2025
CM-132-22062026	17. Exercice 2025 – budget annexe « lotissement 2 NAB » – compte financier unique 2025
CM-133-22062026	18. Exercice 2025 – budget annexe « lotissement le Barreau » – compte financier unique 2025
CM-134-22062026	19. Exercice 2025 - affectation du résultat et reprise des résultats
CM-135-22062026	20. Exercice 2026 – budget principal – budget supplémentaire
CM-136-22062026	21. Exercice 2026 – budget annexe « lotissement de Villiers » – budget supplémentaire
CM-137-22062026	22. Exercice 2026 – budget annexe « construction musée » – budget supplémentaire
CM-138-22062026	23. Exercice 2026 – budget annexe « lotissement le Clos fleuri » – budget supplémentaire
CM-139-22062026	24. Exercice 2026 – budget annexe « Eau » – budget supplémentaire
CM-140-22062026	25. Exercice 2026 – budget annexe « lotissement 2NAB » – budget supplémentaire
CM-141-22062026	26. Exercice 2026 – budget annexe « lotissement le Barreau » – budget supplémentaire

CM-142-22062026	27. Clôture de l'autorisation de programme du clocher de l'église
CM-143-22062026	28. Ajustement des crédits de l'autorisation de programme des courts couverts
CM-144-22062026	29. Ajustement des crédits de l'autorisation de programme du nouveau casino
CM-145-22062026	30. Ajustement des crédits et clôture de l'autorisation de programme n°23-01 entrée de ville
CM-146-22062026	31. Création d'une autorisation de programme n°26-01 RD 514
CM-147-22062026	32. Exercice 2026 – budget annexe « construction musée » – remboursement d'une subvention au budget principal
CM-148-22062026	33. Budget annexe « construction musée » - prescription quadriennale société Normandie patrimoine – Libération retenue de garantie
CM-149-22062026	34. Vacataires - Garden tennis
CM-150-22062026	35. Vacataires - aide aux devoirs
CM-151-22062026	36. Tableau des effectifs
CM-152-22062026	37. Modification du catalogue des tarifs du Garden tennis
CM-153-22062026	38. Approbation du règlement du festival littéraire « Des mots à la mer »
CM-154-22062026	39. Tarifs de la programmation de la saison culturelle 2026/2027
CM-155-22062026	40. Conventions Soliha 2026 – Programme façade et permanence habitat
CM-156-22062026	41. Programme de réfection des façades – Subventions
CM-157-22062026	42. Subvention complémentaire à l'association de parents d'élèves de l'enseignement de l'institution Saint-Louis
CM-158-22062026	43. Subvention complémentaire à l'association Vent d'éveil

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 26 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

**CM-116-22062026 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 MAI 2026**

Mme Nicole BOUGRAIN n'a pas pris part au vote.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Il est proposé d'arrêter le procès-verbal du conseil municipal du 11 mai 2026, tel qu'annexé.

Les éventuelles remarques seront annexées au procès-verbal du Conseil du 11 mai 2026 et transmises conformément aux dispositions en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 11 mai 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
CM-116-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN, est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-117-22062026 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2121-15,

Il est proposé d'arrêter le procès-verbal du conseil municipal du 5 juin 2026, tel qu'annexé.

Les éventuelles remarques seront annexées au procès-verbal du Conseil du 5 juin 2026 et transmises conformément aux dispositions en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 5 juin 2026.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014211401179-20260622-CM-117-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : / Contre : / Abstention : /	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-118-22062026 – COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rend compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil municipal lors de la séance du 20 mars 2026.

Pour rappel, les décisions du Maire sont publiées en intégralité sur le site internet de la commune sous le lien suivant : <https://www.cabourg.fr/habiter/a-vos-cotes/cabourg-politique/actes-administratifs/ville-de-cabourg/>

DECISION N°	OBJET
26-066	Attribution du marché travaux pour la construction de trois terrains de padels Après consultation, il a été décidé d'attribuer le marché à la société SAS Terideal Sparfel Normandie, située à Cresseveuille, pour la construction de trois terrains de padel au Garden Tennis de Cabourg, pour un montant de 194 401,85 € HT, soit 233 282,22 € TTC.
26-067	Etude faunistique du fossé de l'avenue Guillaume Le Conquérant à Cabourg Il a été décidé, afin d'évaluer en amont l'impact d'un futur projet d'urbanisme sur la biodiversité du site, de signer la proposition de la société ESCOTONE-

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-118-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

	INGENIERIE, située au Havre, relative à la réalisation d'une étude faunistique du fossé de l'avenue Guillaume Le Conquérant à Cabourg, pour un montant de 3 500 € HT, soit 4 200 € TTC.
26-068	Acquisition d'un radar pédagogique Il a été décidé, afin de renforcer la sécurité routière sur le territoire communal et de sensibiliser les usagers au respect des limitations de vitesse grâce à l'information en temps réel, d'accepter l'offre de la société ELAN CITE, située à Orvault, pour l'acquisition d'un radar pédagogique, pour un montant de 2 294,93 € HT, soit 2 753,92 € TTC.
26-069	Don manuel d'œuvres et de documentation Il a été décidé d'accepter le don à titre gracieux de Madame Dezon-Jones, constitué d'un ensemble de livres, revues et documentation d'environ 600 items destinés à la Villa du Temps retrouvé, d'une valeur estimée à 17 030 €, et de signer la convention de don correspondante.
26-070	Signature devis pour le constat de dégradation du Grand Hôtel Il a été décidé, afin de procéder à un constat d'huissier de l'état des ouvrages du Grand Hôtel, de signer le devis de l'étude C2R pour un montant de 365,00 € HT/heure, soit 457,82 € TTC/heure.
26-071	Convention de prestation de services pour la conférence « Un monde en images : les Archives de la Planète et le projet d'Albert Kahn » le 18 juillet 2026 à la Villa du Temps retrouvé Il a été décidé, afin de proposer une conférence intitulée « Un monde en images : les Archives de la Planète et le projet d'Albert Kahn » à la Villa du Temps retrouvé le 18 juillet 2026, de signer une convention de prestation avec Monsieur Julien Faure-Conorton, moyennant le remboursement des frais de déplacement dans la limite de 200 €, des frais de restauration à hauteur de 20 € et d'un hébergement pour 175 € la nuit.
26-072	Convention de prestation de services pour l'événement « rencontre artistique » le 10 juillet 2026 à la Villa du Temps retrouvé Il a été décidé de signer une convention avec M. Jérémie Bennequin pour l'organisation d'une rencontre artistique à la Villa du Temps retrouvé le 10 juillet 2026. Cette prestation prévoit une rémunération de 300 € TTC, ainsi que le remboursement des frais de déplacement (jusqu'à 200 €) et des frais de restauration (20 €).
26-073	Achat de matériels pour le restaurant scolaire Il a été décidé d'acheter du matériel pour le restaurant scolaire afin d'assurer le bon fonctionnement du service et de remplacer un équipement défectueux (une armoire frigorifique). L'offre de la société CF CUISINE pour l'achat d'une étuve et d'une armoire positive à deux portes a été acceptée pour un montant de 4 977,60 € HT (soit 5 973,12 € TTC).

26-074	Renouvellement de l'adhésion à l'UAMC pour l'année 2026 Il a été décidé de renouveler l'adhésion de la commune à l'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC) pour l'année 2026, compte tenu de l'intérêt de cette association pour les élus locaux et du rôle qu'elle joue auprès des pouvoirs publics. L'adhésion a été acceptée pour une part départementale de 368,58 € et une part nationale de 624,33 €.
26-075	Contrat de location de deux modules sanitaires au parking du Yacht Club Il a été décidé de louer deux modules sanitaires pour le parking du Yacht Club – avenue Pasteur à Cabourg, pour la saison estivale 2026. L'offre de la société Kiloutou Module Le Havre a été acceptée pour un montant de 2 890 € HT (soit 3 468 € TTC), assurance comprise, pour une période allant du 4 mai 2026 au 30 septembre 2026.
26-076	Convention d'occupation n°2 à Mme RAYNAUD – Orthophoniste Dans le cadre de la politique communale visant à favoriser l'installation et le maintien des professionnels de santé sur le territoire, il a été décidé de renouveler la convention d'occupation d'un local médical communal situé 6D avenue des Dunettes à Cabourg au profit de Mme Bénédicte Raynaud, orthophoniste. Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable, moyennant une redevance mensuelle de 350 € ainsi qu'une provision sur charges de 35 € par mois.
26-077	Avenant n°2 au bail professionnel des urgentistes Il a été conclu un avenant n°2 au bail professionnel avec la SCM des Dunettes relatif aux locaux occupés par les urgentistes. Le bail prévoit initialement un loyer réduit de 375 € par mois pendant 36 mois, suivi d'un loyer plein de 750 € par mois. Cette période de loyer réduit arrive à échéance le 21 mai 2026. Cet avenant prévoit la révision du loyer plein, désormais fixé à 500 € par mois.
26-078	Reconnaissance d'une occupation illicite effectuée par la SARL FLAT EARTH Il a été constaté que l'occupation du domaine public avenue des Devises et avenue du Général de Gaulle, initialement autorisée jusqu'au 31 janvier 2021 au profit de M. El Mouatacim, est désormais exploitée sans titre par la SARL FLAT EARTH. Cette occupation irrégulière ouvre droit à indemnisation au profit de la commune, correspondant à la redevance qui aurait été perçue. Le montant de la perte de redevances est arrêté à 31 850 € au 31 décembre 2025. Il a été décidé d'enjoindre la SARL FLAT EARTH à verser à la commune cette somme au titre de l'occupation sans titre du domaine public.
26-079	Achat d'un plancher pour le service logistique Il a été décidé de procéder à l'acquisition d'un plancher d'une superficie de 201 m² destiné au service logistique.

	Cet achat est motivé par l'opportunité d'acquérir ce matériel à un prix avantageux, permettant à la commune de ne plus recourir à la location de planchers lors des manifestations. La décision consiste à signer un devis avec la société Durand pour un montant de 8 040 € HT, soit 9 648 € TTC.
26-080	Signature d'un protocole d'accord avec Monsieur VISSE Fabien Il a été décidé de conclure un protocole transactionnel avec Monsieur VISSE Fabien. Cette décision fait suite à l'endommagement d'un panneau de signalisation appartenant à la commune, pour un montant de 267,95 € HT, soit 321,54 € TTC. Afin d'éviter une procédure contentieuse et dans un souci de bonne administration, un accord amiable est conclu avec l'intéressé. Celui-ci prévoit le remboursement intégral à la commune de la somme de 321,54 € TTC correspondant au coût de remplacement du panneau endommagé.
26-081	Convention d'occupation domaniale – stand n°5 de la halle alimentaire Il a été décidé de signer une convention d'occupation domaniale pour le stand n°5 de la halle alimentaire du marché du centre-ville avec la société SAS ELISABETH J.A.N.C, représentée par Madame Charlotte LALAN et Monsieur Jean-René ELISABETH, domiciliée à Dives-sur-Mer. Cette convention prendra effet à compter du 13 mai 2026 pour une durée de trois ans. Le montant des droits de place mensuels liés à l'occupation du stand est fixé à 1 155,50 € par mois.
26-082	Résiliation de la convention d'occupation du stand n°5 de la halle alimentaire – SAS JC PRIMEUR La convention d'occupation domaniale du stand n°5 de la halle alimentaire du marché du centre-ville, dont la SAS JC PRIMEUR est titulaire, est résiliée à compter du 11 mai 2026, afin de permettre la conclusion d'une nouvelle convention avec le successeur proposé dans le cadre du transfert d'activité.
26-083	Avenant 2 marché illuminations st valentin 2026 Il est décidé de conclure un avenant n°2 au marché relatif à la conception, la pose et la maintenance des illuminations de la Saint-Valentin 2026, dont le mandataire est la société Bouygues Énergie & Services, afin d'acter la répartition des prestations entre le mandataire et son cotraitant Blachère Illuminations. Le montant total du marché demeure inchangé.
26-084	Mise aux normes de l'aspiration de l'atelier menuiserie au centre technique municipal Il a été décidé de retenir la proposition n°ASPIRATION-2025/080B de la société EA2C, pour un montant de 31 709 € HT (soit 38 050,80 € TTC), relative à la mise aux normes du système d'aspiration de l'atelier menuiserie du centre technique municipal de Cabourg. Cette intervention vise à assurer la conformité et la sécurisation des installations existantes au regard des exigences réglementaires en vigueur.

26-085	Contrat de dératisation et de désinsectisation de l'Espace Cabourg 1901 Il a été décidé de conclure avec la société Ecolab Pest France un contrat de dératisation et de désinsectisation concernant l'Espace Cabourg 1901, situé 17 avenue de la Divette à Cabourg, pour un montant annuel de 900 € HT (soit 1 080 € TTC), à compter du 27 avril 2026 et pour une durée de trois ans. Cette prestation vise à garantir le maintien de bonnes conditions d'hygiène et de salubrité au sein de l'équipement.
26-086	Travaux d'aménagement de l'ancien casino pour le Festival du Film En vue de l'accueil du Festival du Film 2026, il a été décidé de retenir le devis estimatif de l'entreprise Legendre relatif à la réalisation de travaux de mise en sécurité et d'aménagement de l'ancien casino. D'un montant prévisionnel de 8 152,80 € TTC, ce devis sera arrêté au montant réel des prestations exécutées à l'issue de l'intervention.
26-087	Attribution d'un mandat spécial à Madame Le Bail, adjointe au Maire Il a été attribué un mandat spécial à Madame Emmanuelle Le Bail, adjointe au Maire de Cabourg, afin qu'elle représente officiellement la commune lors du Festival d'Avignon. Ce déplacement a pour objectif de préparer la future saison culturelle de la ville, en participant à cette manifestation majeure du spectacle vivant et du théâtre. La décision s'inscrit dans la politique culturelle menée par la commune et le territoire.
26-088	Bail professionnel Dr EL ABBADI - Autorisation de la sous-location et élargissement de l'affectation La commune loue actuellement un local professionnel au Dr EL ABBADI pour l'exercice de la médecine générale dans le cadre d'un bail professionnel. Le Dr EL ABBADI a demandé l'autorisation que ce local puisse également être utilisé par une orthophoniste. Il a donc été décidé d'élargir l'usage autorisé du local afin qu'il puisse accueillir aussi une activité d'orthophonie et d'autoriser officiellement la sous-location du local à des orthophonistes, conformément aux conditions prévues dans le bail.
26-089	Acceptation du don d'une borne de réparation vélos en libre-service par l'association Rotary Club de Cabourg Il a été accepté le don d'une borne de réparation de vélos en libre-service offert par le Rotary Club de Cabourg. Ce don s'inscrit dans la politique communale de développement des mobilités douces et de promotion de la pratique du vélo sur le territoire.
26-090	Acquisition d'un tambour ancien Dans le cadre des manifestations culturelles et festives de la commune, il a été décidé d'acquérir auprès de l'association Union Musicale d'Ifs un tambour ancien destiné aux animations de la manifestation « Belle Époque » organisée chaque année par la Ville de Cabourg, pour un montant de 50 €.
26-091	Transport des enfants du centre de loisirs et de l'espace jeunesse – été 2026 Dans le cadre des activités estivales organisées par le centre de loisirs et l'espace jeunesse, il a été décidé de confier à la SAS des autocars FOURNIER le transport des enfants pour leurs sorties et activités programmées au mois de juillet 2026,

	ainsi que pour les mini-camps organisés du 6 au 29 juillet 2026 au domaine de Capucine à Branville. Le montant de cette prestation s'élève à 6 300 € TTC.
26-092	Gratuité de l'occupation du domaine public au profit de l'Office du Tourisme Il a été décidé d'accorder à l'Office de Tourisme de Cabourg la gratuité de l'occupation du domaine public communal du 11 juillet au 22 août 2026, dans le cadre des animations du « Club Cabourg ». Cette mise à disposition concerne plusieurs équipements et espaces communaux, notamment le golf, le gymnase, la salle des fêtes, la salle des mariages, la salle de danse de l'Espace 1901, le Parc de l'Aquilon, la plage, le Garden Tennis ainsi que la Villa du Temps Retrouvé. Cette décision a été prise en raison de l'attractivité de cette manifestation durant la période des vacances scolaires.
26-093	Travaux de sécurisation des façades du Grand Hôtel de Cabourg Afin de garantir la sécurité du public et des usagers et de prévenir tout risque de chute d'éléments, il a été décidé de réaliser des travaux de sécurisation des façades du Grand Hôtel de Cabourg, comprenant des sondages et des purges. À cette fin, le devis de LEFEVRE, d'un montant de 57 246,27 € HT, soit 68 695,52 € TTC, a été accepté.
26-094	Convention d'occupation domaniale au profit de l'association Habad Cabourg Normandie L'Association Habad Cabourg Normandie a sollicité la mise à disposition d'une maison communale située sur la parcelle cadastrée AO 20 à Cabourg, d'une superficie de 731 m ² comprenant une habitation de 140 m ² habitables. Il a ainsi été décidé de conclure une convention d'occupation domaniale avec l'association, représentée par Monsieur Salomon Lewin, et de fixer le montant du loyer à 350 € par mois d'occupation, hors consommations d'eau et d'électricité.
26-095	Achat plateforme métallique pour bûcher du feu de la Saint-Jean Il a été décidé de procéder à l'acquisition d'une plateforme métallique destinée à accueillir le bûcher du feu de la Saint-Jean. À cette fin, le devis de la société Chaudronnerie Guy Marie (située à Verson) a été retenu pour un montant de 8 345 € HT, soit 10 014 € TTC.

Le Conseil municipal en a pris acte.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-118-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-119-22062026 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNE A LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES NCPA

La commune de Cabourg est membre de l'établissement public de coopération intercommunale Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA).

Dans ce cadre, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être instituée entre l'EPCI et ses communes membres afin d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétences et de charges entre les communes et l'intercommunalité.

La CLECT a notamment pour mission de déterminer le montant des charges transférées à la Communauté de communes, afin de permettre le calcul des attributions de compensation versées aux communes membres.

Par délibération n°2026-062, la Communauté de communes NCPA a procédé à la création de cette commission et a fixé sa composition. Par courrier en date du 22 mai 2026, la commune de Cabourg a été invitée à désigner son représentant appelé à siéger au sein de cette instance.

Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, cette désignation intervient en principe au scrutin secret, sauf décision contraire prise à l'unanimité par le Conseil municipal.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal de procéder à la désignation du représentant de la commune de Cabourg au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-1 et suivants relatifs au conseil municipal ;

VU l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales relatif aux modalités de vote des désignations ;

VU l'article 1609 nonies C du Code général des impôts ;

VU les statuts de la Communauté de communes Normandie Cabourg Pays d'Auge (NCPA) ;

VU la délibération n°2026-062 de la Communauté de communes NCPA portant création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) et fixant sa composition ;

VU la sollicitation en date du 22 mai 2026 invitant la commune de Cabourg à désigner son représentant au sein de la CLECT ;

CONSIDERANT que la commune de Cabourg est membre de la Communauté de communes NCPA ;

CONSIDERANT que, conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées doit être créée entre l'établissement public de coopération intercommunale et ses communes membres ;

CONSIDERANT que cette commission a pour mission d'évaluer le montant des charges transférées entre les communes et l'EPCI afin de déterminer les attributions de compensation ;

CONSIDERANT qu'il appartient à chaque commune membre de désigner un représentant pour siéger au sein de cette commission ;

CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à la désignation d'un représentant du conseil municipal de Cabourg ;

Le Maire procède à l'appel à candidatures pour la désignation d'un représentant de la commune de Cabourg au sein de la CLECT de la Communauté de communes NCPA.

M. Patrick LAMARQUE se porte candidat.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

PROCEDE, après appel à candidatures, à l'élection à main levée d'un représentant de la commune de Cabourg au sein de la CLECT ;

CONSTATE que la procédure de vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0

- Abstention : 0

EST ELU représentant de la commune de Cabourg au sein de la CLECT :

- M. Patrick LAMARQUE

PRECISE que la présente désignation est valable pour la durée du mandat municipal en cours, sauf nouvelle délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-119-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-120-22062026 – ADHESION A L'ASSOCIATION CALVADOS ATTRACTIVITE ET DESIGNATION D'UN REPRESENTANT

L'association Calvados Attractivité constitue l'organisme chargé, à l'échelle départementale, de la promotion touristique et de l'attractivité du territoire du Calvados.

Elle exerce notamment les missions dévolues au comité départemental du tourisme prévues aux articles L.132-1 et suivants du Code du tourisme, en participant à la préparation et à la mise en œuvre de la politique touristique départementale, à la promotion des destinations locales ainsi qu'à la valorisation des offres touristiques des territoires.

Dans ce cadre, l'association développe des actions de communication, d'accompagnement et de coordination entre les différents acteurs institutionnels et touristiques du département.

Compte tenu de l'importance de l'activité touristique pour la commune de Cabourg et de l'intérêt de renforcer les coopérations avec les partenaires institutionnels du territoire, il apparaît opportun que la commune adhère à cette structure afin de participer activement aux démarches de promotion et de développement touristique conduites à l'échelle départementale.

Cette adhésion permettra notamment à la commune de bénéficier des actions de promotion conduites à l'échelle du Calvados, de participer aux réflexions stratégiques relatives à l'attractivité touristique du territoire, de renforcer la visibilité de la destination Cabourg dans les

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-120-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

supports et campagnes départementales et de développer les échanges avec les autres collectivités et acteurs du tourisme du département.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune de Cabourg à l'association Calvados Attractivité, de désigner un représentant appelé à siéger au sein de l'Assemblée générale de l'association et d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer tout document se rapportant à cette adhésion.

Vu les articles L.132-1 et suivants du Code du tourisme,

Vu les statuts de l'association Calvados Attractivité,

CONSIDERANT que l'association Calvados Attractivité a pour objet l'exercice des missions du comité départemental du tourisme, notamment la préparation et la mise en œuvre de la politique touristique départementale ;

CONSIDERANT que l'association contribue à la valorisation de la destination Calvados et à la promotion de l'offre touristique des territoires ;

CONSIDERANT qu'il convient de désigner un représentant de la commune de Cabourg appelé à siéger au sein de l'Assemblée générale de ladite association ;

CONSIDERANT par ailleurs l'intérêt pour la commune d'adhérer à l'association Calvados Attractivité afin de participer activement aux actions de promotion et de développement touristique du territoire,

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ;

M. David LE MONNIER fait part de sa candidature.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion de la commune de Cabourg à l'association Calvados Attractivité ;

DECIDE à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret ;

PROCEDE, après appel à candidatures, à l'élection à main levée d'un représentant de la commune de Cabourg au sein de l'association.

CONSTATE que la procédure de vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 27
- Suffrages exprimés : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstention : 0

EST DÉSIGNÉ représentant titulaire de la ville de Cabourg au sein de l'association Calvados Attractivité :

- M. David LE MONNIER

PRÉCISE que la délibération sera transmise à l'association et fera l'objet des mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

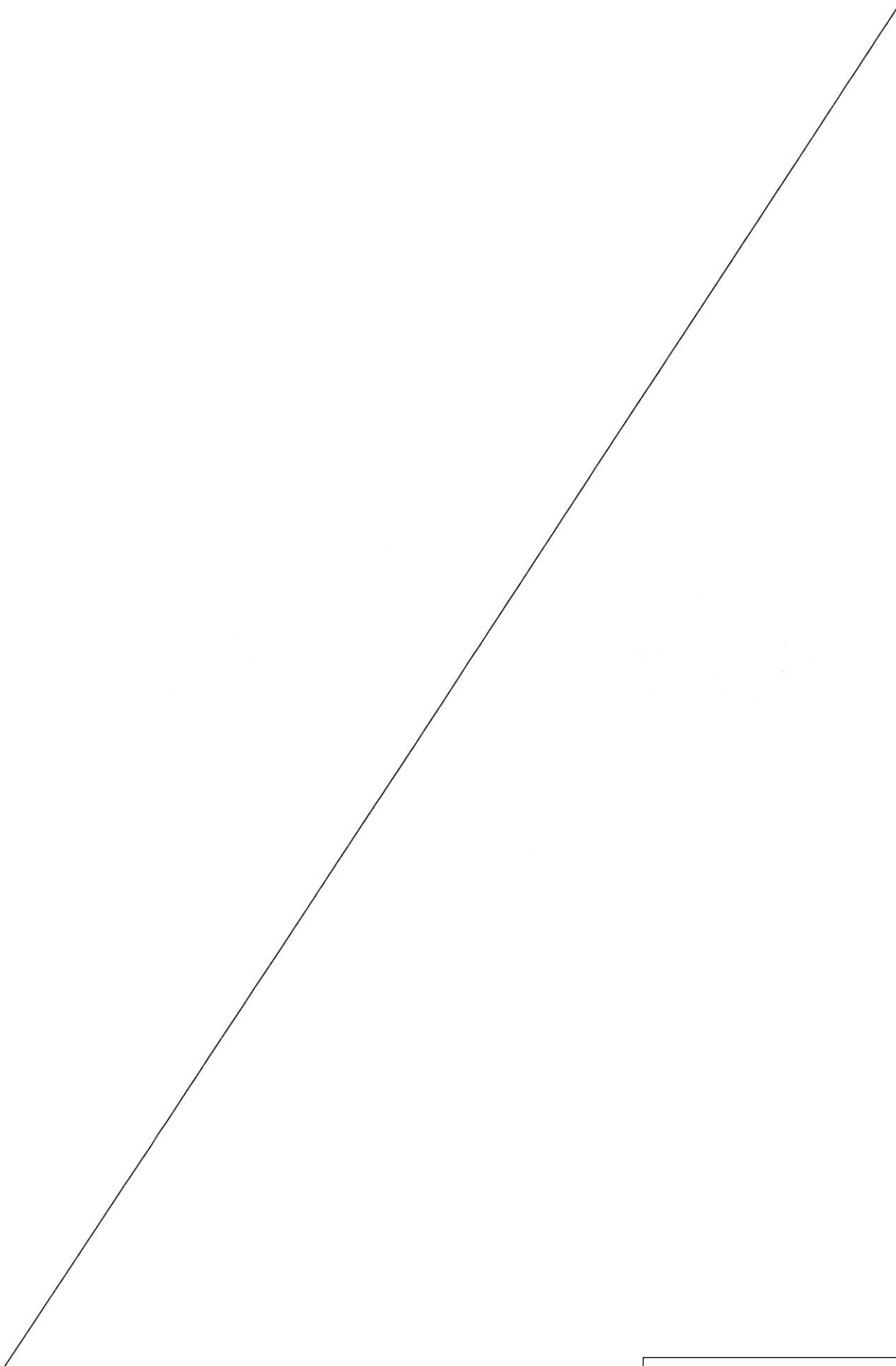
La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-120-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-121-22062026 – PRINCIPE DE RECOURS A UNE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DU BAR-RESTAURANT DE PLAGE ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION

La commune de Cabourg a conclu le 28 juillet 2022, une délégation de service public pour la gestion du bar-restaurant de la plage de Cabourg.

Cette concession arrive à échéance le 31 décembre 2026, il convient de statuer sur le principe de renouvellement de la délégation de service public.

Plusieurs possibilités s'offrent à la collectivité sur le choix du mode de gestion du service public, développées dans le rapport ci-joint.

Conformément à l'article L1411-4 du CGCT, le conseil municipal se prononce sur le principe de recours à une délégation de service public en statuant au vu d'un rapport présentant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire.

VU l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport présenté en séance,

CONSIDERANT que le contrat de concession du bar-restaurant de la plage de Cabourg arrive à échéance le 31 décembre 2026,

Sa Commission entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe de la concession de service public pour la gestion et l'exploitation du bar-restaurant de la plage à compter du 1^{er} janvier 2027 ;

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-121-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

APPROUVE le contenu des caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport ci-annexé sur le choix du mode de gestion et le principe de recours à une délégation de service public, étant entendu qu'il appartiendra ultérieurement à l'exécutif d'en négocier les conditions précises conformément aux dispositions de l'article L1411-4 et L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

AUTORISE le lancement de la procédure de consultation ;

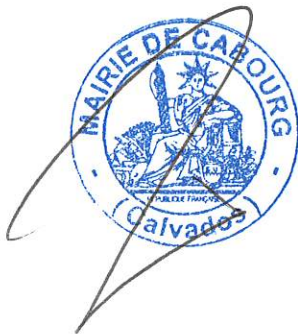
AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la procédure de concession de service public.

En annexe : le rapport

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-122-22062026 – AVENANT N°1 A LA CONCESSION DE TRAVAUX POUR L'INSTALLATION D'UN BOULODROME

La commune de Cabourg a publié le 9 septembre 2024 un appel d'offres pour la construction par concession d'un boulodrome avenue de la Divette, dont la toiture est affectée à l'installation de panneaux photovoltaïques exploités par un délégataire.

L'appel d'offres s'est conclu le 5 novembre 2024 par une infructuosité. Par conséquent, la commune de Cabourg est passée par voie de gré à gré.

Conformément au procès-verbal de la commission de concession, réunie le 27 janvier 2025, l'entreprise SEE YOU SUN a été retenue dans le cadre de ce projet.

Le Conseil Municipal a délibéré le 10 février 2025 afin de déclarer la société SEE YOU SUN attributaire.

Néanmoins, la société SEE YOU SUN a précisé qu'elle souhaitait voir déclarée attributaire sa société d'investissement dénommée SYS VI, SAS immatriculée au RCS de Rennes sous le numéro 931 860 688.

La commune de Cabourg a donc redélibéré le 10 mars 2025 afin d'attribuer le contrat de concession à l'entreprise SYS VI.

A titre accessoire, le contrat de concession intégrait une clause de rachat d'électricité ainsi produite sur site.

Eu égard à l'augmentation du coût de l'énergie, le vendeur et l'acheteur renoncent à cette clause d'achat d'énergie par voie d'avenant.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-122-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Il est également prévu de rajouter l'option d'une toiture en bac acier, laquelle sera prise en charge par la commune.

Après examen de ce dossier par les membres des commissions municipales le 8 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

VU le code de la commande publique, et plus particulièrement les articles L1121-1 et suivants et L3000-1 à L3428-1 ;

VU la délibération n°CM-54-10032025 du 10 mars 2025 déclarant attributaire la société SYS VI ;

CONSIDERANT que le renoncement à la clause d'achat d'énergie est rendue nécessaire par l'état du marché, et que ces modifications ne sont pas de nature à modifier substantiellement les caractéristiques essentielles du contrat de concession ;

CONSIDERANT que la prise en charge d'une toiture en bac acier est nécessaire pour assurer l'étanchéité de l'ouvrage et assurer le confort des joueurs,

SES Commissions municipales entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'approuver l'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer l'avenant avec la société SYS VI et tout document utile relatif à l'exécution de ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-122-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-123-22062026 — AGREMENT DES CONDITIONS FINANCIERES POUR L'ATTRIBUTION D'UN BAIL RURAL

La commune est propriétaire des parcelles cadastrées section BA n°15, BA n°21, BA n°31 et BA n°32.

Afin d'assurer l'exploitation agricole et l'entretien de ces terrains, il est proposé de conclure un bail rural de 9 ans au profit de M. COURTOIS Jean-Charles, conformément aux dispositions du Code rural et de la pêche maritime.

Le bail porterait sur l'ensemble des parcelles précitées et serait conclu moyennant un fermage annuel fixé à 1 648,89 €, correspondant à un prix de 160 € par hectare pour une surface de 10,306 hectares.

Maître SPOOR, notaire, a été mandatée pour rédiger l'acte afin de sécuriser juridiquement la convention et d'en assurer les formalités nécessaires. L'attribution sera formalisée par une décision du maire ultérieure à cette délibération.

Après examen de ce dossier par les membres des commissions municipales le 8 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29 ;

VU le Code rural et de la pêche maritime, et notamment ses articles L.411-1 et suivants ;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune d'assurer l'exploitation et l'entretien agricole

Accusé de réception en préfecture
014-4014014-2026-06-0000000-26-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

desdites parcelles dans le cadre d'un bail rural ;

CONSIDÉRANT la proposition de conclure un bail rural au profit de M. COURTOIS Jean-Charles sur les parcelles cadastrées section BA n°15, BA n°21, BA n°31 et BA n°32 moyennant un fermage annuel de 1 648,89 € ;

SES Commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

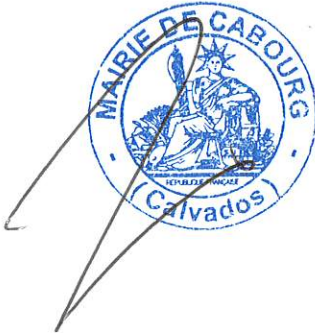
APPROUVE le principe de conclusion d'un bail rural au profit de Monsieur COURTOIS Jean-Charles portant sur les parcelles cadastrées section BA n°15, BA n°21, BA n°31 et BA n°32 ;

APPROUVE le montant du fermage annuel fixé à 1 648,89 € ;

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-124-22062026 – AVENANT DE PROLONGATION A LA CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC : GRANDE ROUE SUR L'ESPLANADE DES VILLES JUMEELES

La Ville a diffusé un règlement de consultation le 6 mars 2026 stipulant qu'elle souhaitait mettre à disposition un emplacement de 400m² sur l'esplanade des Villes Jumelées afin d'accueillir une grande roue, contre une redevance minimale de 4 500 € TTC et ce à compter du 15 avril jusqu'au 17 juin 2026.

A expiration du délai de réception des candidatures, le 1^{er} avril 2026 à 17h00, une unique offre avait été réceptionnée, et la société EURL GRV, représentée par Monsieur Villette Justin, s'est vu attribuer l'emplacement pour une redevance de 4 588,50€.

La société GRV a demandé la possibilité de prolonger l'occupation du domaine public avec une exploitation de la grande roue jusqu'au 28 juin 2026. Le nouveau montant de la redevance s'élève ainsi à 5 796 €.

Le présent avenant a pour objet de définir les nouvelles dates d'occupation du domaine public afin d'exercer une activité d'exploitation d'un manège.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29,

VU le code général de la propriété des personnes publiques, et plus précisément ses articles L.2221-1 et suivants, et L.2125-1,

VU la délibération n°CM-064-07042026 approuvant la convention temporaire d'occupation du domaine public entre la ville de Cabourg et monsieur Justin Villette, concernant l'installation d'un manège de type « Grande Roue » sur l'Esplanade des Villes Jumelées ;

CONSIDERANT qu'il convient de se prononcer sur la prolongation de l'occupation de l'esplanade des Villes Jumelées pour l'installation d'un manège type Grande Roue au profit de la société GRV,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE la prolongation de l'occupation du domaine public avec une exploitation jusqu'au 28 juin 2026 au profit la société EURL GRV,

APPROUVE l'avenant ci-annexé,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-125-22062026 – AGREMENT DES DROITS PERCUS AU PROFIT DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU BAIL DEROGATOIRE PORTANT SUR LE RESTAURANT DE L'ANCIEN CASINO

L'assemblée délibérante, réunie en séance le 7 avril 2026, a approuvé le principe du déclassement anticipé du bâtiment et de la terrasse de l'ancien Casino, conformément aux dispositions de l'article L.2141-2 du Code général de la propriété des personnes publiques, et a autorisé la poursuite des démarches en vue de la valorisation du site.

Ce déclassement anticipé a fait l'objet d'un constat en date du 30 avril 2026 par un commissaire de justice relevant la désaffectation effective du bâtiment et de la terrasse de tout usage de service public, consécutivement à la cessation de l'exploitation du service public du jeu.

Le bien est ainsi rentré dans le domaine privé de la ville dans son intégralité, cela a conduit le conseil municipal le 11 mai 2026 à se prononcer sur les conditions financières du bail commercial visant à l'exploitation d'une activité de restauration à partir du 1^{er} septembre 2026, sur la partie nord du bâtiment.

Afin d'animer les lieux durant la saison estivale et jusqu'à cette date, le Conseil Municipal propose que les locaux soient loués jusqu'au 31 août 2026 pour permettre une activité provisoire de bar dansant, dans le cadre d'un bail dérogatoire aux conditions financières suivantes :

- 3 000 € de loyer mensuel pour l'occupation du bâtiment ;
Une participation de 3% du chiffre d'affaires sur la période concernée si ce dernier excède 300 000 € HT.

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-125-22062026-DE
Date de réception en préfecture : 26/06/2026
Date de réception : 26/06/2026

VU le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment ses articles L.2141-1 et L.2141-2 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 établissant la liste des délégations au Maire ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 7 avril 2026 prononçant le déclassement anticipé du bâtiment et de la terrasse de l'ancien Casino ;

VU le constat de désaffectation établi le 30 avril 2026 par commissaire de justice ;

VU la délibération du Conseil municipal du 11 mai 2026 portant agrément des droits perçus au profit de la commune dans le cadre du bail commercial portant sur l'ancien casino ;

CONSIDÉRANT que la désaffectation effective du bien a permis son déclassement et son intégration dans le domaine privé communal ;

CONSIDÉRANT que ce déclassement rend désormais possible la conclusion d'un bail dérogatoire pour l'exploitation du site ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'agréer les droits perçus au profit de la commune au titre du bail dérogatoire à intervenir ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE d'agréer les conditions financières ci-après :

- 3 000 € de loyer mensuel pour l'occupation du bâtiment ;
- Une participation de 3% du chiffre d'affaires sur la période concernée si ce dernier excède 300 000 €.

PRECISE que les recettes correspondantes seront inscrites au budget communal ;

PROPOSE que soit lancée une consultation afin de choisir l'attributaire ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer ledit bail dérogatoire ainsi que tout document afférent à son exécution.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-125-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

obligations les contrats passés pour des performances artistiques et techniques qui ne peuvent être assurées que par un unique opérateur économique.

Ce spectacle sera accessible à tous, gratuitement, et pourra être observé sur la promenade Marcel PROUST et sur la plage située derrière l'ancien casino.

Après examen de ce dossier par les Commissions municipales le 8 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le code général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT l'intérêt public que constitue l'organisation d'un tel spectacle pour la commune,

CONSIDERANT le caractère dérogatoire de la prestation aux règles de publicité et de mise en concurrence eu égard à la spécificité artistique et technique du spectacle,

CONSIDERANT que les crédits sont inscrits au budget de l'office de tourisme,

SA Commission municipale entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
24 voix pour et 3 abstentions,**

DECIDE de procéder à la passation d'une convention de partenariat avec BLEUCIEL AIRSHOW pour l'organisation d'un spectacle aérien auquel participera la patrouille de France,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer les documents s'y rapportant.

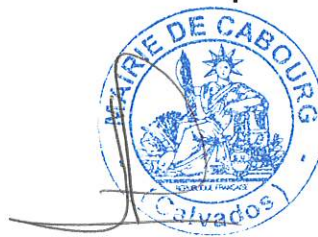
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-126-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 3	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-127-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET PRINCIPAL - COMPTE FINANCIER UNIQUE

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Les principaux éléments du CFU

Le CFU présente :

- Les recettes perçues par la collectivité
- Les dépenses effectivement réalisées
- Le résultat de l'exercice (excédent ou déficit)
- Les restes à réaliser

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Il distingue les deux sections budgétaires :

- La section fonctionnement (gestion courante)
- La section d'investissement (projets et équipements)

Les résultats de l'exercice 2025

En fonctionnement :

Recettes :	18 847 190,91 €	
Dépenses :	17 181 926,70 €	
Résultat reporté n-1	2 945 082,37 €	
Le résultat de la section fonctionnement s'élève à		4 610 346,58 €

En investissement :

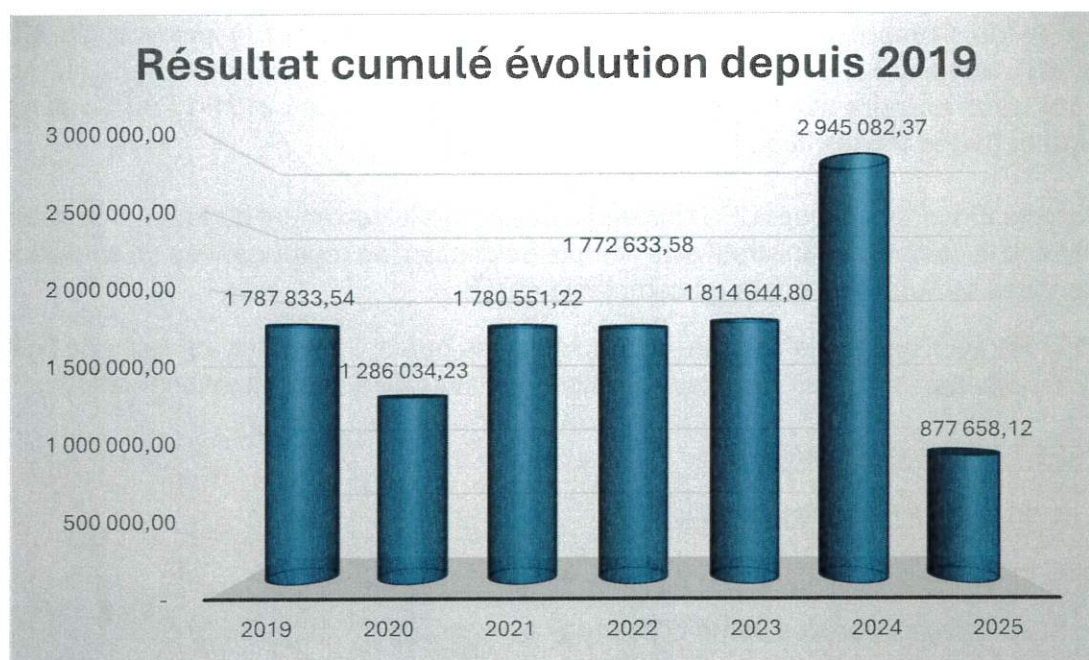
Recettes	10 393 340,51 €	
Dépenses :	10 936 125,00 €	
Résultat reporté n-1	- 3 019 395,63 €	
Le résultat de la section		-3 562 180,12 €

Les reste à réaliser

Recettes :	1 349 294,38 €	
Dépenses :	1 519 802,72 €	
Différence des restes à réaliser		- 170 508,34 €

Le résultat de clôture est de : 877 658,12 €

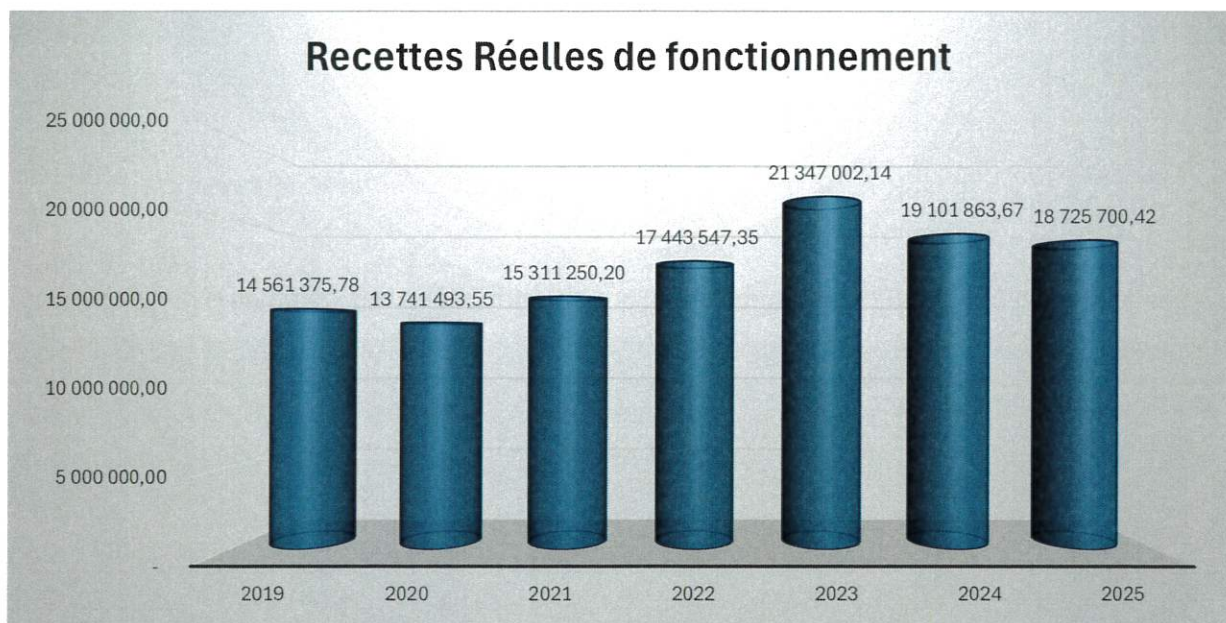
Evolution des résultats



La baisse du résultat cumulé observée depuis 2022 s'inscrit dans un cycle d'investissement soutenu sur la fin de mandat. L'exercice 2025, marqué par la concrétisation des principaux projets, constitue une année atypique avec un niveau élevé de dépenses d'équipement. Cette évolution traduit un choix assumé de mobilisation des ressources au service du territoire. Les équilibres financiers demeurent toutefois à surveiller, avec un enjeu de reconstitution des marges de manœuvre sur les exercices futurs.

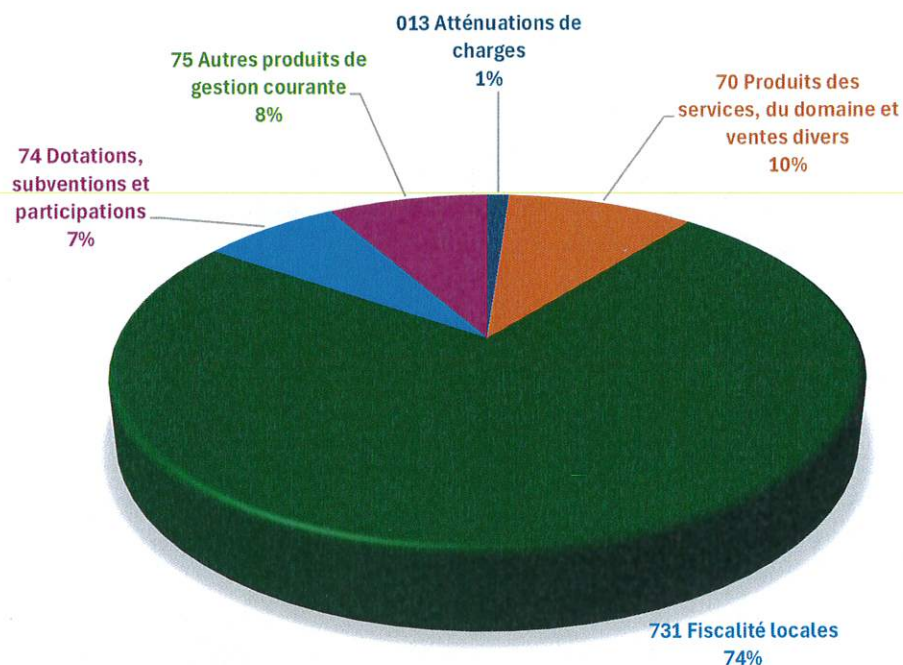
ANALYSE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes de fonctionnement 18 847 190,91 €



Les années 2023 et 2024 sont atypiques et anormalement élevées. C'est en raison des ventes qui ont eu lieu. Par rapport à 2022 les recettes ont augmenté de 1 282 000 €.

Composition des recettes réelles de fonctionnement en 2025 : les recettes fiscales représentent 74% des recettes réelles de fonctionnement.



Les recettes 2024 et 2025 sont quasi identiques (retranchées des sommes exceptionnelles).

	2024	2025
013 Atténuations de charges	118 606,04	200 278,24
70 Produits des services, du domaine et ventes divers	1 664 775,14	1 750 725,46
73 Impôts et taxes	374 836,61	30 620,00
731 Fiscalité locales	13 458 076,35	13 400 318,74
74 Dotations, subventions et participations	1 342 638,78	1 292 461,72
75 Autres produits de gestion courante	1 446 264,53	1 486 938,57
76 Produits financiers	1 002,20	940,60
77 Produits spécifiques	21 779,08	30 858,75
78 Reprises provisions	5 024,64	546,32
TOTAL	18 433 003,37	18 193 688,40

La diminution des recettes résulte exclusivement de la baisse de l'attribution de compensation versée par NCPA, consécutive au transfert de la gestion de la piscine. Cette attribution, stable à hauteur de 370 000 € depuis 2023, s'établit désormais à 26 000 € en 2025, soit une diminution de 90 %.

Par ailleurs, la perte des recettes liées aux entrées de la piscine est compensée par les recettes générées par le Garden Tennis, qui atteignent 132 650 € en 2025.

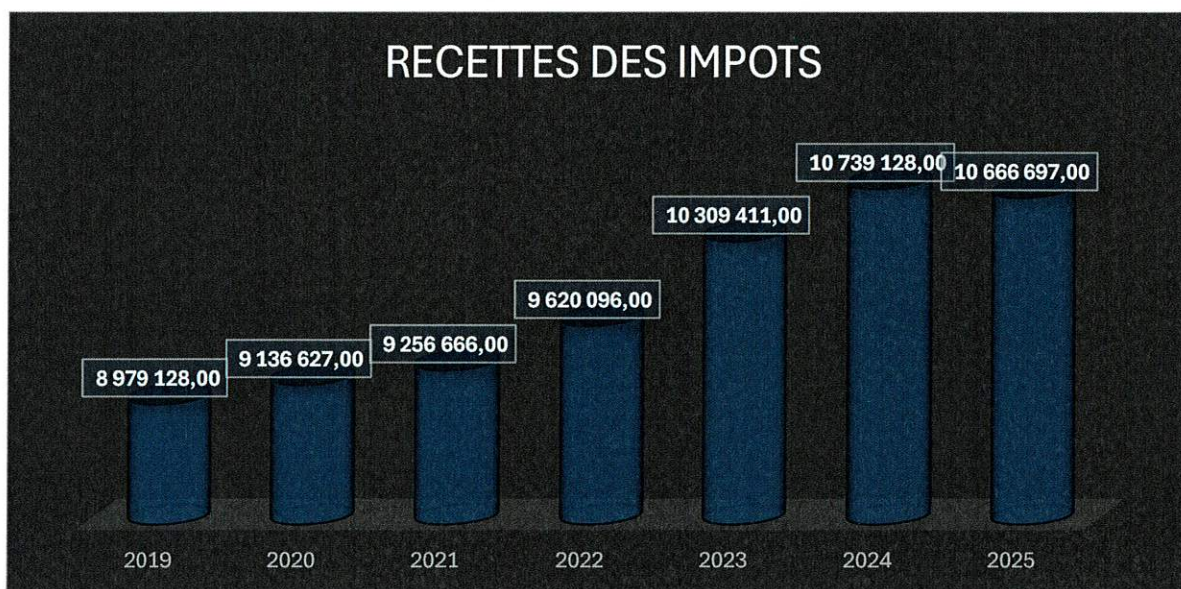
Recettes Fiscales : 13 400 318,74 : 74%

Cette année, la commune de Cabourg a enregistré une baisse de 2,51 % de ses valeurs locatives. Habituellement, celles-ci augmentent grâce à l'inflation et à la construction de nouveaux logements : en moyenne de 1,50 % avant le confinement et de 3,40 % après.

Cette diminution s'explique notamment par le fait que certains propriétaires de résidences secondaires ont déclaré leur logement comme résidence principale sur le site de l'État, afin de ne plus payer la taxe d'habitation.

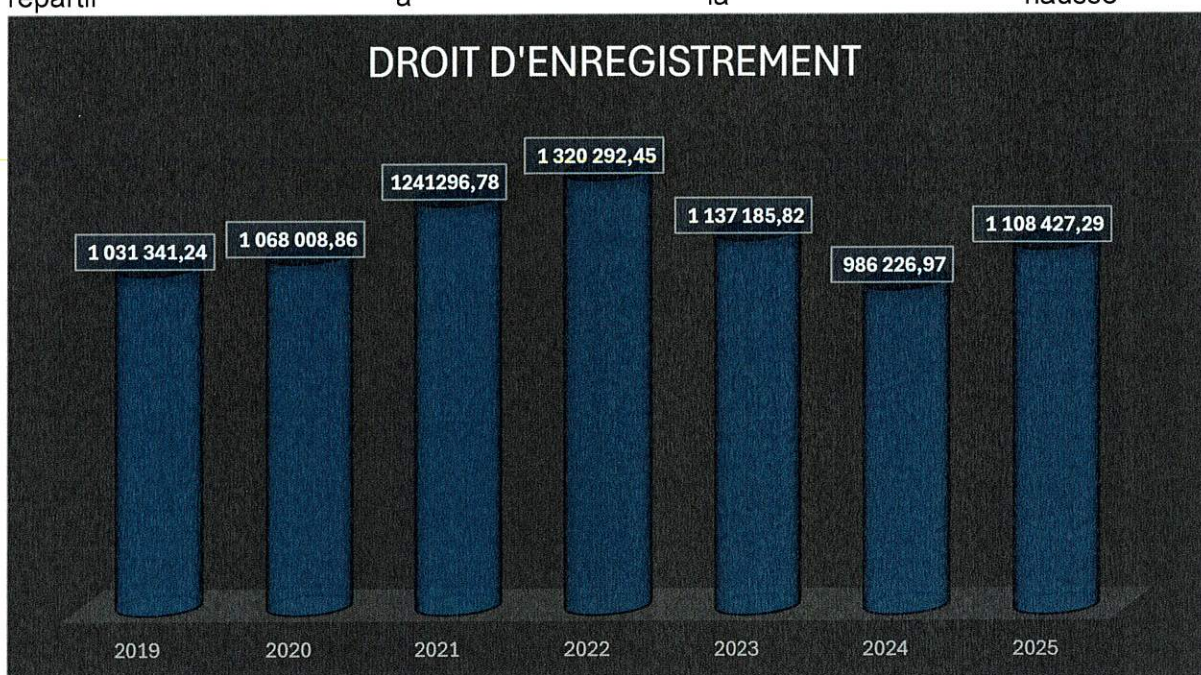
Au début de l'année 2025, les prévisions de l'État (document 1259) annonçaient une diminution de 466 710 € sur les déclarations du second semestre 2024 sur une base imposable de 29 231 000 €. En fin d'année, le document fiscal final (document 1288) fait apparaître une base imposable de 27 652 897 €, soit une baisse supplémentaire de 1 578 103 € entre janvier et décembre de base imposable.

Avec le taux d'imposition communal de 12,29 %, inchangé depuis 35 ans, cette situation entraîne une perte de recettes de 2,51 %, soit 251 307,52 €. Par ailleurs bien que les taux n'aient pas changé la recette fiscale a fluctué de façon positive de 2022 à 2024.

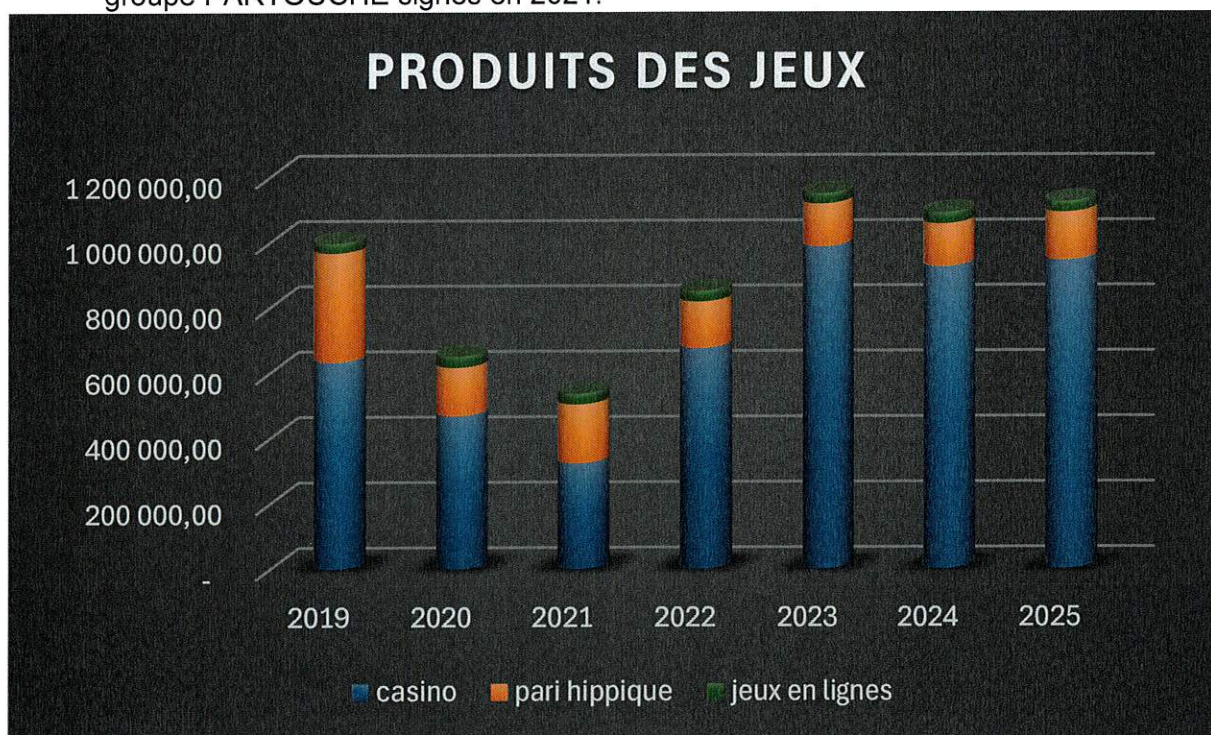


Les 74% de recettes fiscales sont également matérialisées par les droits d'enregistrement, les produits des jeux, les droits de places du marché, et la taxe sur la consommation finale d'électricité.

- Les droits d'enregistrements accusent une diminution depuis 2022 mais semblent repartir à la hausse

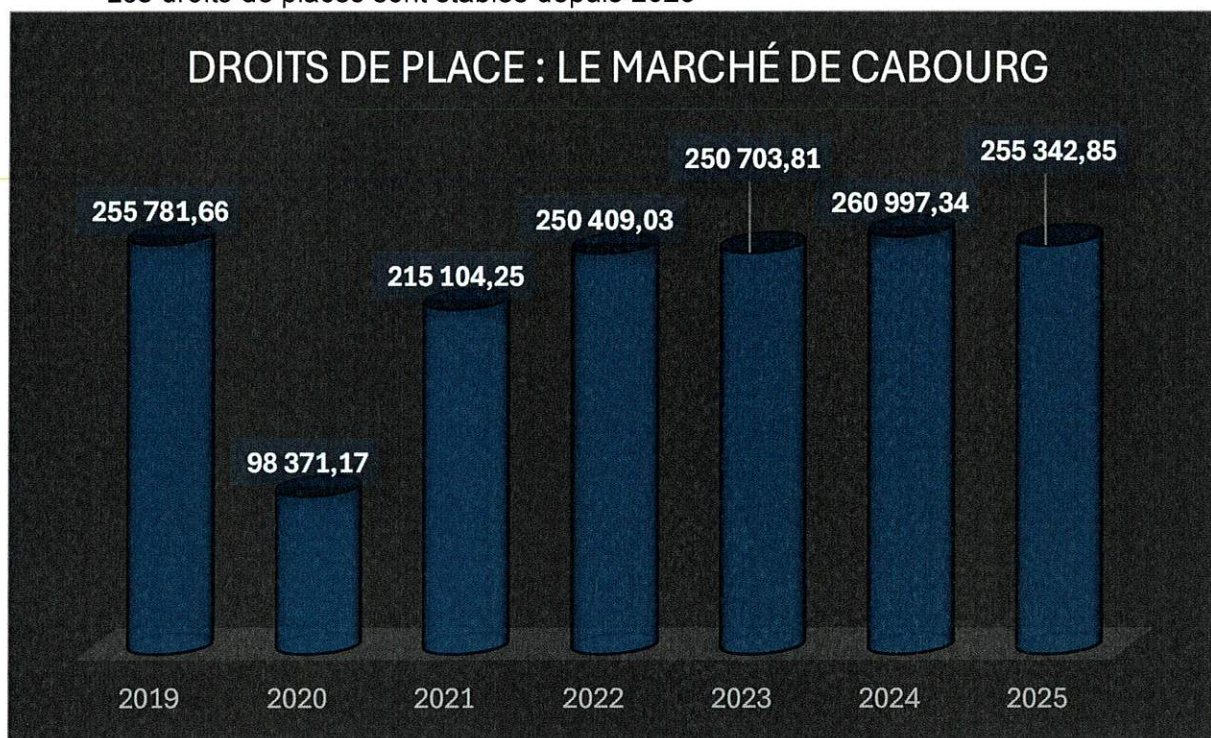


- Les produits des jeux (casino, hippodrome, jeux en lignes) ont augmenté avec notamment les nouvelles conditions de convention de délégation de service avec le groupe PARTOUCHE signés en 2021.

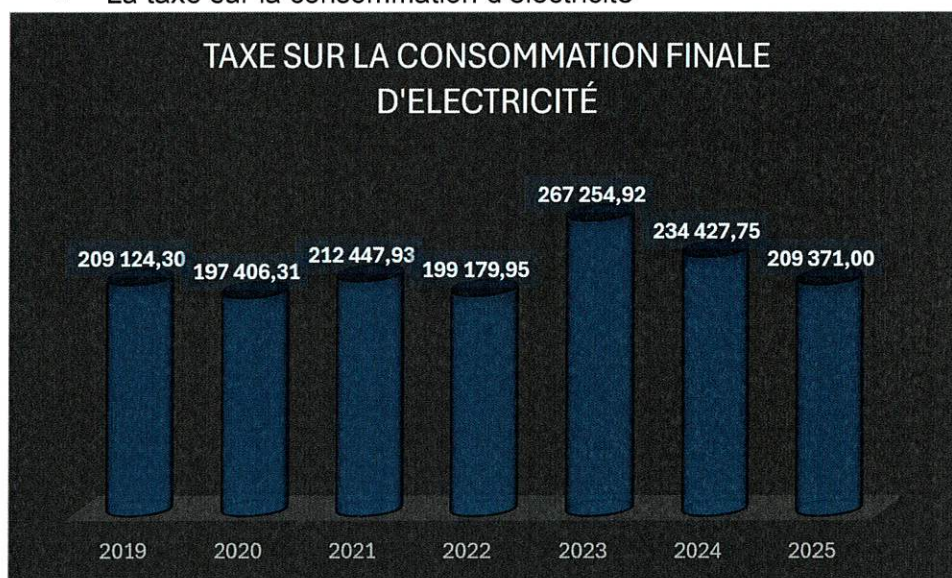


En 2019 les produits Hippiques étaient reversés à la commune à hauteur de 100 %, à partir de 2020 c'est 50 % que NCPA reverse. A partir de 2023 les produits des jeux et particulièrement ceux du casino rapportent en moyenne 950 000 € de recettes chaque année.

- Les droits de places sont stables depuis 2023



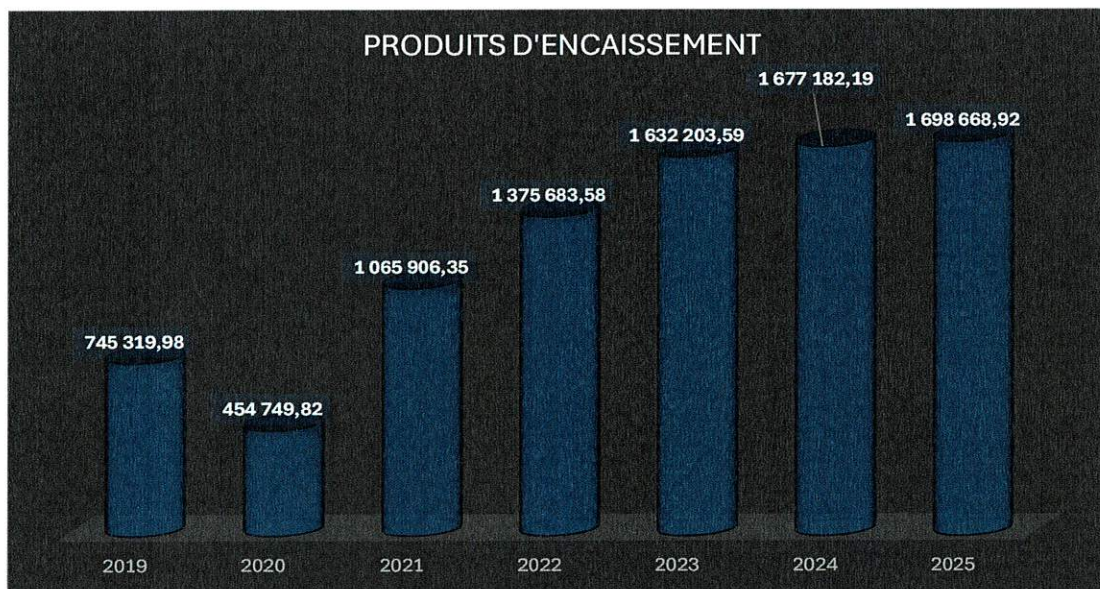
- La taxe sur la consommation d'électricité



Produits d'encaissement 1 750 725,46 € : 10 %

Il s'agit de l'ensemble des sommes encaissées auprès des usagers (familles, résidents, touristes, etc.) pour l'accès aux services, équipements et activités proposés par la commune (services périscolaires, activités de loisirs, équipements sportifs, prestations culturelles, stationnement, etc.).

PRODUITS D'ENCAISSEMENT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	VARIATION 2025-2019
Horodateur	185 440,80	146 554,74	212 650,84	300 125,91	361 598,61	452 748,58	479 420,40	293 979,60
musée		58 750,00	204 551,41	272 874,60	290 254,04	312 609,08	273 018,13	273 018,13
Forfait de stationnement	34 802,40	22 476,35	78 033,00	108 929,11	175 689,70	162 553,76	170 492,54	135 690,14
Garden tennis VOIR DSP	19 672,00	1 900,00	82 085,94	91 427,10	62 449,18	57 234,68	132 650,39	112 978,39
Etablissement des bains			69 829,50	68 367,49	83 279,11	103 628,50	99 888,50	99 888,50
Occupation du domaine	500,00	4 372,88	10 051,00	25 139,53	43 410,00	52 474,00	77 717,12	77 217,12
Ticket restaurant	37 384,00	38 779,00	46 012,80	65 174,80	88 236,40	90 798,40	86 545,20	49 161,20
Terrasses	114 110,82		103 953,36	120 027,13	134 474,58	129 064,59	152 098,06	37 987,24
Bus			14 200,00	29 548,09	21 351,00	22 425,00	29 200,00	29 200,00
Atelier 1901				3 499,15	8 828,99	18 409,47	12 689,16	12 689,16
Activité Séniors						4 505,00	9 411,50	9 411,50
Saison culutrelle	33 145,40		26 579,52	35 485,11	32 774,41	34 027,96	37 681,11	4 535,71
Concession cimetières	9 561,33	10 545,34	9 573,36	9 278,69	16 221,69	12 650,28	12 913,93	3 352,60
Centre de loisirs et	116 439,61	77 499,80	80 747,19	78 844,84	104 553,95	98 964,52	118 411,42	1 971,81
Festival les écumes						3 844,00		-
Belle époque						510,00		-
BB nageurs				8 128,52	5 422,56	2 208,15		-
Summer camp					23 850,00	14 850,00		-
Club cabourg			9 191,00	9 969,00	11 508,00			-
Téléassistance	6 615,37	5 815,04	6 188,73	6 478,46	6 480,47	6 334,58	6 291,54	- 323,83
Régie Reprographie	836,55	190,75			820,05	1 374,15	239,92	- 596,63
Hexag	3 228,00		2 840,00	2 524,00	3 757,00	496,00		- 3 228,00
Piscine	183 583,70	87 865,92	109 418,70	139 862,05	157 243,85	95 471,49		- 183 583,70
	745 319,98	454 749,82	1 065 906,35	1 375 683,58	1 632 203,59	1 677 182,19	1 698 668,92	953 348,94



Les produits d'encaissement affichent une forte croissance (+128% depuis 2019, 1 698 668,19 € en 2025 contre 745 319,98 € en 2019), portée principalement par le stationnement et les nouvelles activités notamment le musée et les activités de loisirs.

Cette dynamique positive reste toutefois concentrée sur quelques leviers majeurs, malgré une diversification en progression.

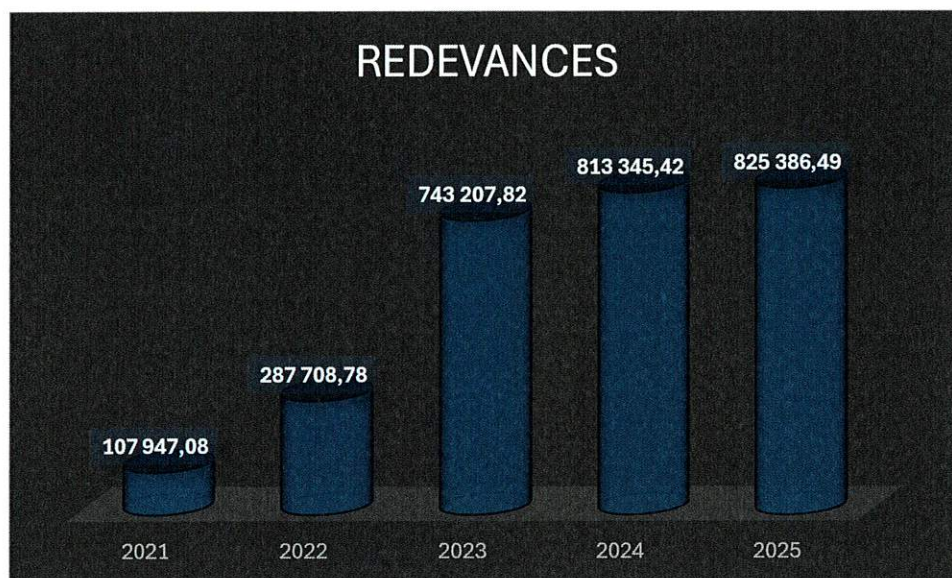
Autres produits de gestion courante 1 486 938,57 € : 8 %

De nombreuses recettes exceptionnelles sont intégrées dans ce chapitre notamment :

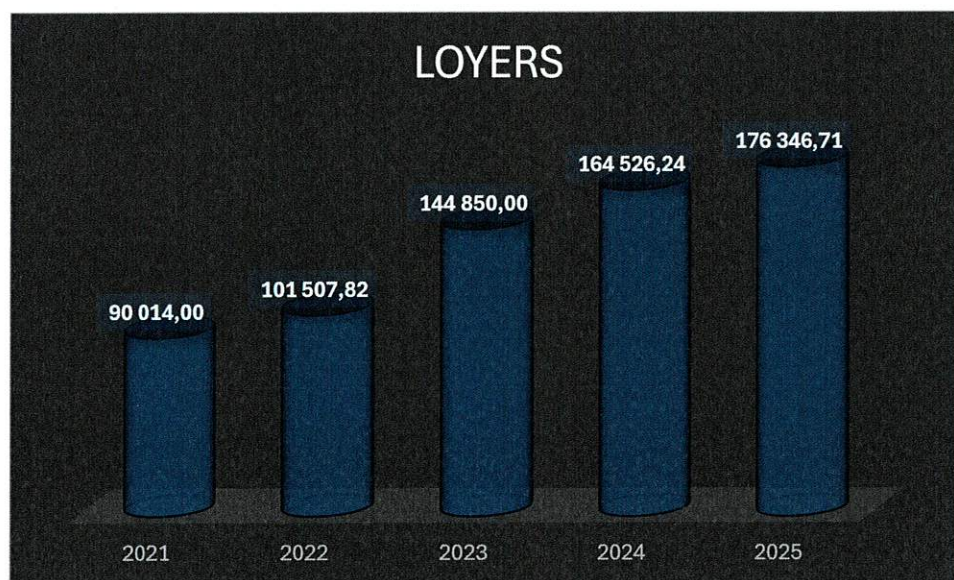
Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

- Refacturation de la fuite d'eau à la SPA : 20 110 €
- Reversement de l'excédent du budget annexe du domaine d'Adèle : 532 012 €
- Remboursement dans le cadre du dispositif des manifestations artistiques de qualité le festival du film a remboursé 117 822,82 € et le groupe PARTOUCHE a participé pour d'autres évènement à hauteur de 40 053 €
- Remboursement de la taxe foncière : 186 924 €

Puis les redevances de délégation de service public et les loyers sont inscrits également dans ce chapitre.



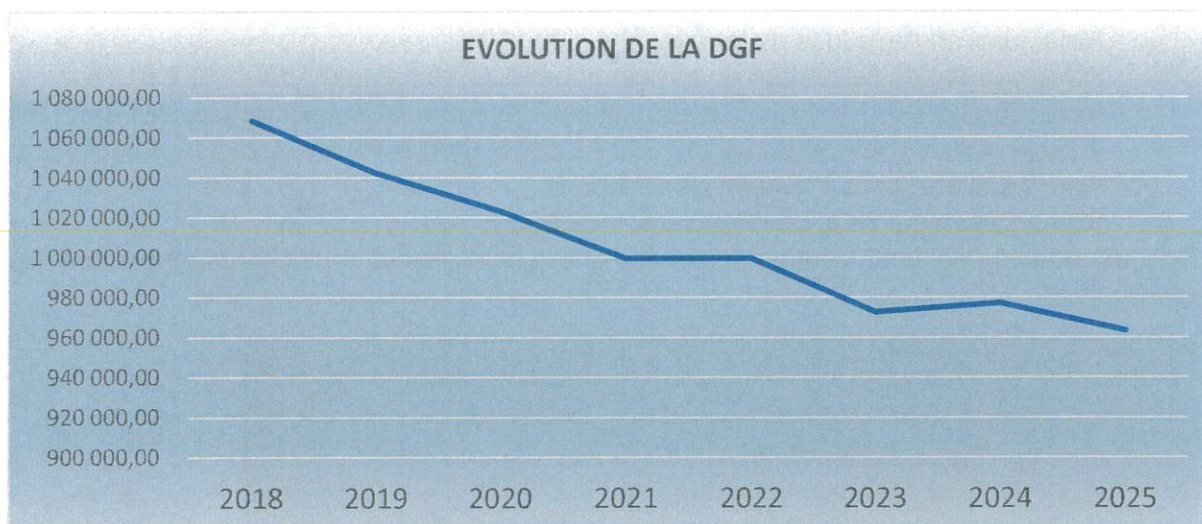
Seule l'inflation permet l'augmentation mécanique de cette recette. Il est important de noter qu'une redevance supplémentaire est contractualisée sur 2025, il s'agit du mobilier urbain de l'ordre de 12 000 € en 2025 puis 19 000 € à partir de 2026.



Les loyers des loggias ont rapporté 19% de plus que 2024 ce qui compense les diminutions au cabinet médical et les herbages. La maison Herry a pu être louée à l'entreprise qui gère les travaux de construction de la résidence Mer'veilleux, boulevard des Diablotins.

Dotation, subventions et participations 1 292 461,72 : 7 %

La dotation globale de fonctionnement a perdu 24% en 10 ans



COMPOSANTES DU CALCUL DE LA DGF	2021	2022	2023	2024	2025
DOTATION FORFAITAIRE N-1	1 023 110,00	999 465,00	975 920,00	972 560,00	977 042,00
POPULATION DGF MAJOREE	12 259,00	12 229,00	12 195,00	12 283,00	12 453,00
PART DYNAMIQUE DE LA POPULATION DES COMMUNES	2 670,00	- 2 965,00	- 3 360,00	8 704,00	16 839,00
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT DES COMMUNES N-2 POUR N	14 425 747,04	13 641 372,00	15 204 079,40	15 986 000,00	17 779 420,00
MONTANT DE L'ECRETEMENT	26 315,00	20 579,00	-	4 222,00	30 569,00
DOTATION FORFAITAIRE NOTIFIEE	999 465,00	975 920,00	972 560,00	977 042,00	963 312,00

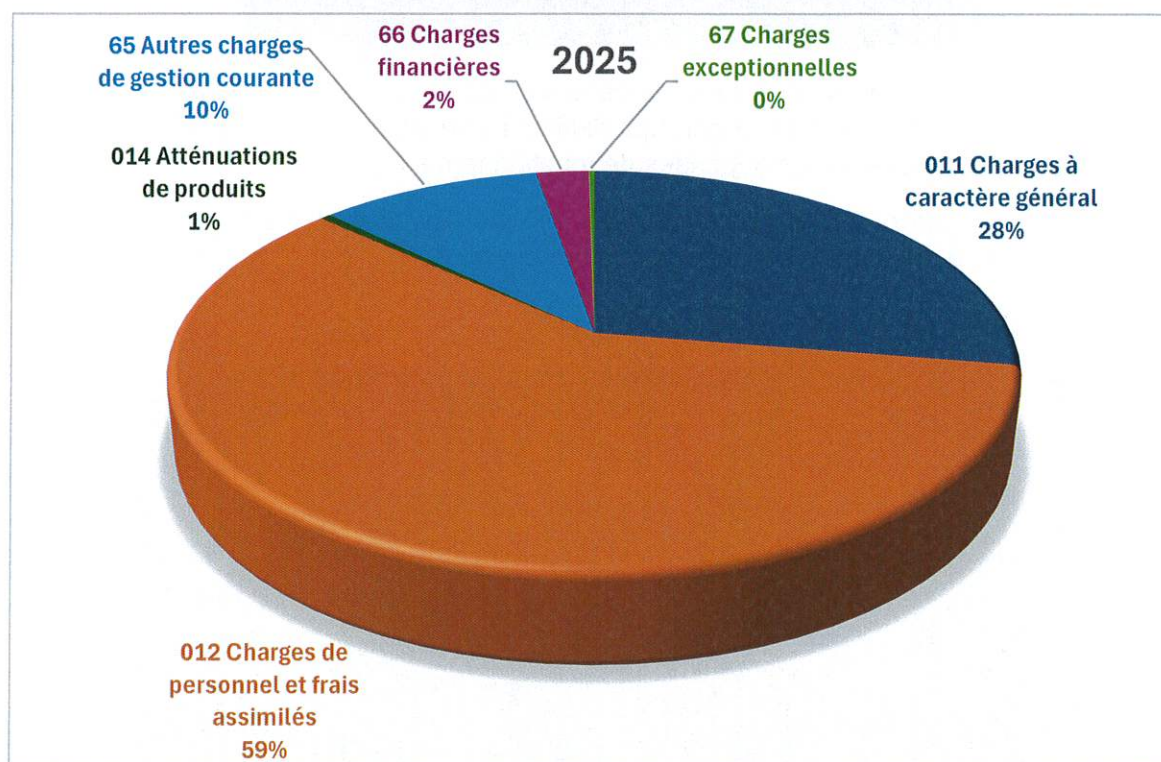
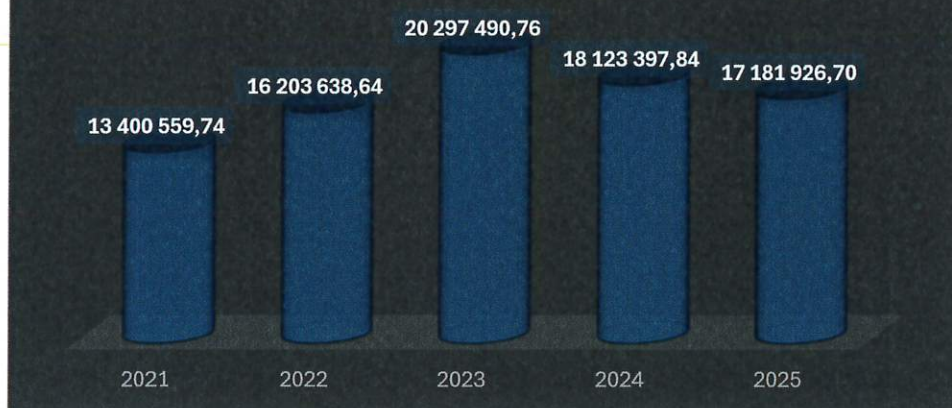
La dotation nationale de péréquation reste stable : 173 407 €.

Nous avons reçu, de différents organismes, diverses subventions de fonctionnement notamment la Caf pour 70 016,45 € mais aussi 7 456 € de la fédération de tennis pour l'entretien des terrains en terre battue et de la région Normandie 13 817,92 € pour les illuminations sur la façade de la Villa du temps retrouvé.

Dépenses de fonctionnement 17 181 926,70 €

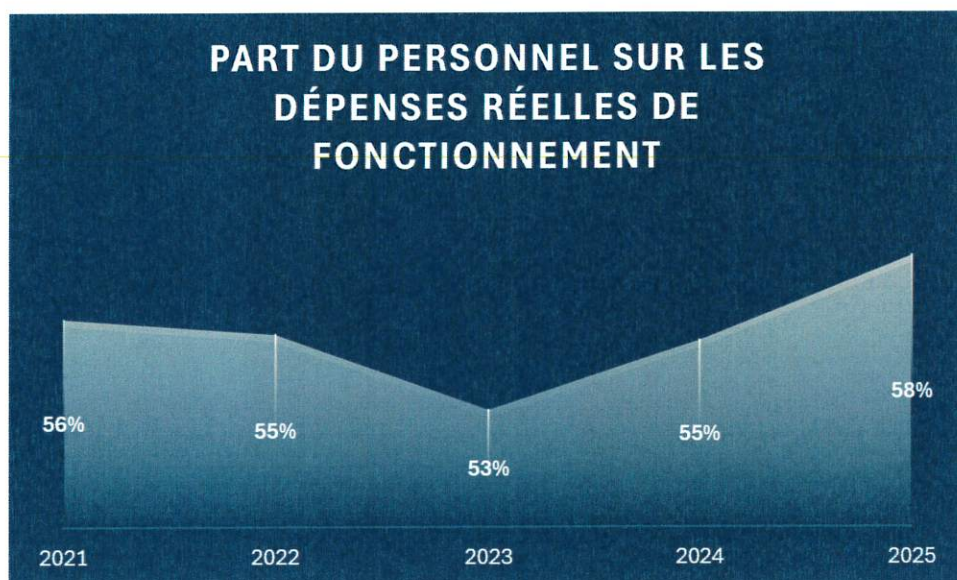
Cette année la baisse des dépenses est confirmée. Les dépenses de fonctionnement représentent 91% des recettes de fonctionnement contre 95% en 2024 et en 2023.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT



DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2021	2022	2023	2024	2025
011 Charges à caractère général	3 477 343,03	4 102 261,36	5 573 994,60	5 389 625,39	4 247 364,11
012 Charges de personnel et frais assimilés	6 917 680,32	7 544 894,35	8 261 820,68	8 953 291,78	9 115 513,58
014 Atténuations de produits	92 733,00	66 695,00	109 823,00	89 329,00	79 467,00
65 Autres charges de gestion courante	1 699 907,88	1 730 283,66	1 649 989,55	1 701 749,75	1 563 044,08
66 Charges financières	156 898,41	136 989,23	111 517,01	92 517,86	369 112,10
67 Charges exceptionnelles	16 169,00	42 393,72	27 597,66	6 951,80	42 279,71
Dépenses de fonctionnement	12 360 731,64	13 623 517,32	15 734 742,50	16 233 465,58	15 416 780,58

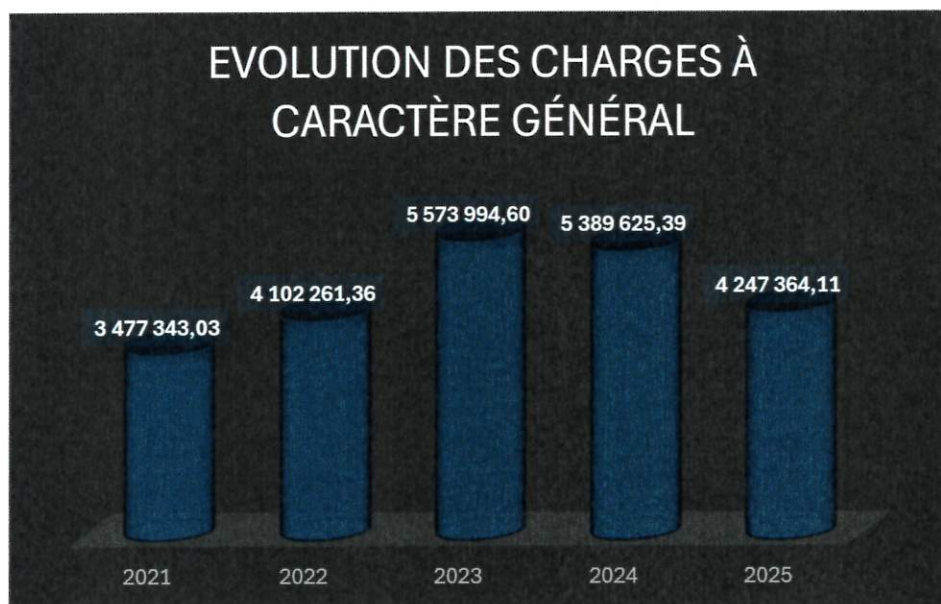
Charges du personnel et frais assimilés 8 840 136,01 €



La part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement augmente, non pas en raison d'une hausse de ces charges (qui diminuent en valeur), mais du fait d'une baisse encore plus marquée des autres dépenses de fonctionnement.

Il s'agit donc d'un effet mécanique de structure, lié à l'évolution différenciée des postes de dépenses, et non d'une dérive des charges de personnel.

Charges à caractère général 4 247 364,11 €



Gestionnaires	2024	2025	variation
BATIMENT	1 831 969,38	1 183 709,85	-648 259,53
EVENEMENTIEL	715 554,36	318 765,27	-396 789,09
EDUCATION LOISIRS PLAGE	463 241,51	321 468,96	-141 772,55
COMMUNICATION	208 698,58	149 447,56	-59 251,02

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VOIRIE	97 092,04	55 124,77	-41 967,27
SENIORS	110 683,24	71 440,13	-39 243,11
SPORT	68 382,69	34 195,74	-34 186,95
ESP VERTS	158 373,10	124 311,38	-34 061,72
PROP URB	82 654,33	59 876,78	-22 777,55
LOGISTIQUE	35 152,40	18 396,96	-16 755,44
CULTURE	159 502,36	143 560,04	-15 942,32
ASSOCIATION	27 051,15	11 265,90	-15 785,25
INTENDANCE	36 857,42	27 704,68	-9 152,74
MECANIQUE	250 037,59	242 581,10	-7 456,49
PISCINE	4 649,45	18,50	-4 630,95
POLICE MUNICIPAL	82 188,99	82 785,98	596,99
FINANCES	13 793,73	19 339,30	5 545,57
RESSOURCES HUMAINES	20 815,06	38 663,48	17 848,42
ETAT CIVIL	2 371,93	22 979,01	20 607,08
SOCIAL	31 438,92	53 446,91	22 007,99
CABINET DU MAIRE	23 975,09	47 540,80	23 565,71
INFORMATIQUE	107 960,16	134 093,41	26 133,25
GRAND PROJET		36 124,45	36 124,45
MUSEE	329 597,53	368 902,59	39 305,06
ADM GENERALE	400 713,17	440 724,30	40 011,13
ST	126 871,21	240 896,26	114 025,05
	5 389 625,39	4 247 364,11	-1 142 261,28

Ce chapitre illustre pleinement les efforts engagés par la commune en matière de maîtrise des dépenses publiques. Grâce à une politique volontariste de gestion, une baisse significative de **21,19 %** a pu être atteinte, témoignant de la capacité de la collectivité à conjuguer rigueur budgétaire et maintien de la qualité du service public.

Cette évolution s'appuie notamment sur des optimisations ciblées au sein des services bâtiments, événementiel et éducation.

L'exercice 2024 a toutefois été marqué par un contexte particulier, notamment en matière énergétique, avec l'intégration de régularisations importantes liées à des consommations antérieures. Face à ces incertitudes, la collectivité a fait preuve de prudence en anticipant les charges à venir, garantissant ainsi la sincérité budgétaire.

Par ailleurs, des choix structurants ont été opérés, tels que la rationalisation du patrimoine immobilier (cessions et acquisitions), permettant à la fois de réduire certaines charges, notamment de copropriété, et d'optimiser l'utilisation des équipements communaux. Les investissements réalisés, comme l'acquisition de matériel pour les services techniques, participent également à une gestion plus efficiente sur le long terme.

Dans le domaine événementiel, une réorganisation assumée, combinant annulations ciblées et transferts vers des partenaires comme l'office de tourisme, a permis d'adapter l'offre tout en maîtrisant les coûts.

Enfin, la refonte de l'organisation de la restauration scolaire constitue un levier majeur d'optimisation, permettant de proposer un service de qualité aux familles tout en réduisant le coût global pour la collectivité sur ce chapitre.

Il est à noter que la commune dépense :

- Entre 500 000 € et 600 000 € d'électricité dont 141 000 € d'éclairage public,
- 470 000 € de location mobilière,
- 125 000 € d'alimentation,
- 100 000 € d'eau,
- 300 000 € de contrat de prestation
- 250 000 € de fourniture de petit équipement
- 250 000 € de fêtes et cérémonies
- 220 000 € d'assurance,
- 100 000 € de contrat de maintenance,
- 100 000 € de location immobilière pour le stockage,

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre est réparti en quatre catégories très distinctes : les indemnités des élus, les contingents et les subventions, gestion des informations en nuages.

C'est un chapitre qui a diminué de 138 000 €.

Deux raisons à cela :

- Sur l'année 2024 deux années en une ont dû être réglées, pour les redevances à l'école Saint-Louis et à VEOLIA pour les eaux pluviales.
- La première année de l'ouverture de l'Aqua Diva en 2024 Cabourg a participé d'un côté au fonctionnement pour 127 000 € (saisie dans ce chapitre) et a reçu les 370 000 € habituels en recette en attendant que la CLECT ait calculé la somme définitive de la compensation versée par NCPA à la commune de Cabourg qui sera finalement sur 2025 de 26 000 €.

Pour les subventions que la ville de Cabourg a versé sur 2025 la somme s'élève à 570 723 €, parmi elles il y a :

- | | |
|--|-----------|
| - Le festival du film : | 102 500 € |
| - Le jumping – Classic sport : | 70 000 € |
| - Le festival Cabourg mon amour : | 42 000 € |
| - L'abricotier : | 40 000 € |
| - Lever de rideau : | 10 000 € |
| - Les amis de Cabourg : | 3 750 € |
| - Le cercle proustien : | 1 500 € |
| - Pour un sourire d'enfant : | 5 000 € |
| - La coopérative de l'école Jean Guillou : | 15 000 € |

D'autres associations notamment le basket et le foot ont reçu 50 000 € et 45 000 €

Pour information une annexe portant le numéro IV B8 p 61 et suivantes rassemble l'ensemble des subventions et avantages en nature accordés aux associations sur le compte financier unique.

Charges d'intérêts

En 2025, la charge d'intérêt atteint 376 144,40 €.

Elle correspond principalement aux intérêts d'emprunts en cours de mobilisation, dont celui finançant les travaux du nouveau casino.

Les intérêts de préfinancement sont payés sur 2025.

Le remboursement du capital débutera en janvier 2027.

Des intérêts courus non échus seront enregistrés en 2026.

Tableau du profil d'extinction détaillé - Intérêts

Référence	Prêteur	dette		2025	2026	2027	2028	2029	2030
		nominal	restante au 31/12						
220	SFIL CAFFIL	2 201 365,04	-	7 734,33 €					
221	SFIL CAFFIL	1 345 500,00	291 525,00	13 035,89 €	9 670,91 €	6 305,92 €	2 952,43 €	207,43 €	
70733	SOCIETE GENERALE	383 925,00	115 177,50	2 728,43 €	2 196,05 €	1 663,68 €	1 131,29 €	598,92 €	99,82 €
70734	SOCIETE GENERALE	383 925,00	115 777,50	2 728,43 €	2 196,05 €	1 663,68 €	1 131,29 €	598,92 €	99,82 €
217	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 600 000,00	-	4 142,44 €					
219	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 345 500,00	44 850,00	3 669,86 €	608,28 €				
216	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 410 000,00	141 000,00	8 339,80 €	5 569,50 €	2 784,75 €			
218	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 409 000,00	394 520,00	17 873,14 €	15 662,44 €	13 424,95 €	11 218,11 €	8 949,97 €	6 712,48 €
211	DEXIA CL	362 500,00	-	353,28 €					
10278 02137 00020579601	CREDIT MUTUEL	1 115 000,00	811 030,79	5 886,26 €	5 551,20 €	5 213,80 €	4 874,02 €	4 531,88 €	4 187,32 €
5612318	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 000,00	1 070 400,00	34 313,63 €	20 927,87 €	22 961,52 €	29 101,49 €	23 687,04 €	23 396,85 €
5612605	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 920 000,00	1 920 000,00	62 673,93 €	37 538,79 €	41 186,60 €	52 199,97 €	42 487,96 €	41 967,44 €
5615536	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 600 000,00	7 600 000,00	212 664,98 €	0,00 €	255 360,00 €	248 680,87 €	241 777,32 €	234 641,81 €
10003610171	CREDIT AGRICOLE	900 000,00	900 000,00		34 186,98 €	32 707,50 €	30 943,50 €	29 179,50 €	27 415,50 €
total		23 976 715,04	13 404 280,79	376 144,40 €	134 108,07 €	383 272,40 €	382 232,97 €	352 018,94 €	338 521,04 €

Solde intermédiaire de gestion

SOLDE INTERMEDIAIRE DE GESTION	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Epargne de gestion	3 656 337,71	1 310 659,80	3 121 623,54	2 608 147,57	2 292 892,85	2 536 342,53	3 687 965,98
taux d'épargne de gestion sur les recettes réelles	25,11%	9,54%	20,39%	14,95%	10,74%	13,28%	19,69%
Epargne brute	3 437 156,75	1 122 544,48	2 964 725,13	2 471 158,34	2 181 375,84	2 443 824,67	3 318 853,88
taux d'épargne brute sur les recettes réelles	23,60%	8,17%	19,36%	14,17%	10,22%	12,79%	17,72%
Epargne nette	2 403 930,24	257 638,08	2 234 844,66	1 759 942,49	1 456 962,88	1 703 469,68	2 484 580,05
taux d'épargne nette sur les recettes réelles	16,51%	1,87%	14,60%	10,09%	6,83%	8,92%	13,27%

L'analyse des soldes intermédiaires de gestion sur la période 2019–2025 met en évidence une évolution contrastée de la capacité d'autofinancement de la collectivité.

Après un niveau élevé en 2019, l'exercice 2020 se caractérise par une forte dégradation de l'ensemble des indicateurs d'épargne. L'épargne de gestion s'établit ainsi à 9,54 % des recettes réelles, contre 25,11 % en 2019. Cette baisse significative se répercute mécaniquement sur l'épargne brute (8,17 %) et l'épargne nette (1,87 %), traduisant une capacité d'autofinancement fortement contrainte.

L'année 2021 marque un net redressement, avec un retour à des niveaux d'épargne satisfaisants (20,39 % pour l'épargne de gestion et 19,36 % pour l'épargne brute). Toutefois, cette amélioration ne se maintient pas dans la durée. Les exercices 2022 et 2023 enregistrent

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

une nouvelle érosion des marges de manœuvres financières, l'épargne de gestion se limitant à 10,74 % en 2023, et l'épargne nette à 6,83 %.

À partir de 2024, une amélioration progressive est observée. Cette tendance se confirme en 2025, avec un niveau d'épargne de gestion atteignant 19,69 % des recettes réelles et une épargne brute de 17,72 %. L'épargne nette s'établit quant à elle à 13,27 %, traduisant un renforcement de la capacité d'autofinancement après prise en compte du remboursement du capital de la dette.

Au total, la trajectoire financière met en évidence une forte sensibilité aux aléas conjoncturels, mais également une capacité de redressement. Les niveaux atteints en 2025 apparaissent globalement satisfaisants, bien qu'encore légèrement inférieurs à ceux constatés en début de période, confirmant une amélioration récente de la situation financière de la collectivité.

ANALYSE DE LA SECTION INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement : 10 936 125 €

Evolution des dépenses d'investissement k €	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	4 418	1 516	2 327	2 730	4 543	11 594	7 996
Remboursement du capital	1 033	865	730	711	724	740	834
Subvention remboursable aux budgets annexes				1 367	846	88	1 413
Travaux sous mandat			1				367
Dépenses d'ordre	178	13	9	94	180	375	326
Total	5 629	2 394	3 067	4 902	6 293	12 797	10 936

L'évolution des dépenses d'investissements sur la période 2019-2025 met en évidence une montée en puissance progressive de l'effort d'investissement de la collectivité, particulièrement marquée à compter de 2023. Après un niveau relativement modéré entre 2020 et 2022, les dépenses connaissent une forte accélération en 2024, portée principalement par les dépenses d'équipement qui atteignent 11,6 M€. En 2025, le volume d'investissement demeure soutenu à près de 10,9 M€, traduisant la poursuite des projets engagés. Les remboursements du capital restent quant à eux relativement stables sur l'ensemble de la période, tandis que les subventions remboursables et travaux sous mandat viennent ponctuellement compléter l'effort d'investissement. Cette dynamique témoigne d'une politique d'investissement ambitieuse orientée vers le développement et la modernisation des équipements.

Principaux projets réalisés 7 996 146,30 €

Les dépenses d'investissements sont particulièrement marquées par la fin des gros investissements :

- Le nouveau Casino	4 044 067,11 €
- Les courts couverts	1 230 628,73 €
- La rénovation de la rue Albert Sergent	456 433,24 €
- Les locaux de la crèche	344 586,84 €
- Les travaux d'effacement de réseaux de la rue G. Le conquérant	324 537,49 €
- L'acquisition du terrain Leclerc	274 886,78 €

Remboursement de la dette 834 273,83 €

Fin 2025 deux dettes sont totalement remboursées.

- Une somme de 2 201 k€ en 2013 capital remboursé sur 2025 175 k€.
 - Une somme de 1 600 k€ en 2009 capital remboursé sur 2025 106 k€.
- C'est donc 282 k€ en moins à payer sur 2026.

En 2027 Cabourg commencera à rembourser l'emprunt du Casino pour 198 k€

Référence	Prêteur	nominal	dette	2025	2026	2027	2028	2029	2030
			restante au 31/12						
220	SFIL CAFFIL	2 201 k€	0 k€	175 k€					
221	SFIL CAFFIL	1 346 k€	292 k€	90 k€	90 k€	90 k€	90 k€	22 k€	
70733	SOCIETE GENERALE	384 k€	115 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	13 k€
70734	SOCIETE GENERALE	384 k€	116 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	26 k€	13 k€
217	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 600 k€	0 k€	107 k€					
219	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 346 k€	45 k€	90 k€	45 k€				
216	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 410 k€	141 k€	71 k€	71 k€	71 k€			
218	CACIB ex BFT CREDIT AGRICOLE	1 409 k€	395 k€	56 k€	56 k€	56 k€	56 k€	56 k€	56 k€
211	DEXIA CL	363 k€	0 k€	22 k€					
10278 02137 00020579601	CREDIT MUTUEL	1 115 k€	811 k€	48 k€	48 k€	48 k€	49 k€	49 k€	49 k€
5612318	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 000 k€	1 070 k€	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€
5612605	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	1 920 k€	1 920 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€	80 k€
5615536	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	7 600 k€	7 600 k€	0 k€	0 k€	199 k€	205 k€	212 k€	220 k€
10003610171	CREDIT AGRICOLE	900 k€	900 k€		45 k€	45 k€	45 k€	45 k€	45 k€
total		23 977 k€	13 404 k€	834 k€	530 k€	685 k€	621 k€	561 k€	520 k€

L'année 2025 représente la dernière année où Cabourg doit 800k€ de remboursement de capital. De nombreuses dettes se terminent et le total des capitaux à rembourser est en nette diminution alors que 2024 et 2025 sont les années où Cabourg a emprunté le plus. Les années à venir devraient afficher un remboursement de capital en nette augmentation vu les emprunts de 2024 et 2025 et ce n'est pas le cas. Cela est dû au fait que d'anciennes dettes datant de 20 ans s'éteignent sur ce mandat municipal.

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
remboursement du capital	1 033 k€	865 k€	730 k€	711 k€	724 k€	740 k€	834 k€

Recettes d'investissements 10 393 340,51 €

L'évolution des recettes d'investissement sur la période 2019-2025 traduit une progression significative des ressources mobilisées pour accompagner la montée en charge des dépenses d'investissement. Après des niveaux relativement variables entre 2019 et 2023, les recettes connaissent une nette hausse à partir de 2024 pour atteindre plus de 10 M€, niveau maintenu en 2025.

Cette évolution s'explique principalement par le recours accru à l'emprunt, avec 6,1 M€ en 2024 puis 5,5 M€ en 2025, afin de financer un programme d'investissement particulièrement soutenu. Les recettes d'ordre constituent également une ressource importante, notamment en 2023 avec un niveau exceptionnel de 4,7 M€. Par ailleurs, les subventions et le FCTVA apportent des financements complémentaires relativement stables, tandis que l'affectation de résultat participe régulièrement à l'équilibre de la section jusqu'en 2024.

Dans l'ensemble, ce tableau met en évidence une stratégie de financement diversifiée, reposant à la fois sur l'autofinancement, les concours extérieurs et un recours renforcé à l'emprunt pour soutenir les investissements programmés.

Evolution des recettes d'investissement k€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Subvention	274	204	171	98	160	246	657
Emprunts			1 000			6 115	5 500
Immobilisation en cours					10		367
Fonds de compensation à la tva	416	550	520	383	285	538	652
Affectation de résultat	874	3 159	451	1 433	1 339	1 096	-
Remboursement de subvention des budgets annexes et consignation	91	30				88	881
Recettes d'ordre	1 117	1 180	1 040	2 590	4 651	2 113	1 969
Total recettes	2 772	5 123	3 182	4 504	6 445	10 196	10 026

Subventions

Les opérations d'investissement réalisées ont fait l'objet de nombreuses demandes de subventions auprès de différents partenaires financiers (État, Département, CAF, Fonds Vert, AESN). Si une partie importante des aides sollicitées a été notifiée, plusieurs dossiers ont toutefois été refusés ou classés sans suite, créant un écart significatif entre les financements espérés et les financements effectivement obtenus.

Par ailleurs, bien que les travaux concernés soient aujourd'hui achevés, un montant total de **1,21 M€ reste encore à percevoir** au titre des subventions notifiées. Les principaux restes à recouvrer concernent les opérations des **courts couverts** (581,9 k€), de la **crèche** (306,3 k€) et de l'**entrée de ville** (134,7 k€).

Cette situation met en évidence l'importance des délais de versement des partenaires financeurs et la nécessité d'un suivi attentif des dossiers de subventions afin de sécuriser les équilibres financiers de la collectivité.

Opération	Coût des travaux	Subventions demandées	Subventions notifiées	Reste à percevoir
<i>Courts couverts</i>	2 426 k€	1 838 k€	934 k€	582 k€
<i>Crèche</i>	804 k€	408 k€	306 k€	306 k€
<i>Entrée de ville</i>	1 850 k€	946 k€	269 k€	135 k€
<i>Vidéoprotection</i>	319 k€	75 k€	60 k€	12 k€
<i>Albert Sergent</i>	463 k€	150 k€	174 k€	174 k€

L'emprunt

L'emprunt contractué en 2024 comportant une phase de préfinancement sur 12 mois pour financer le casino termine sa période de préfinancement. Cabourg a mobilisé 3 000 k€ en décembre 2024 puis 2 000 k€ en mars 2025 et 2 600 k€ en mai. La phase de préfinancement se termine le 31/12/2025 le premier remboursement aura lieu en janvier 2027, ainsi le coût de l'emprunt pèsera sur les recettes du casino dans ses nouveaux locaux sur une année pleine.

Un emprunt de 900 000 € vient s'ajouter sur 2025 avec un remboursement linéaire de 45 k€ à 3.92 % sur 20 ans.

L'autofinancement

	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
recettes de fonctionnement	14 731 641,54	13 754 838,46	15 320 595,11	17 520 473,85	21 435 913,51	19 253 835,41	18 847 190,91
dépenses de fonctionnement	12 269 262,09	13 811 430,46	13 393 447,86	16 203 638,64	20 297 490,76	18 123 397,84	17 181 926,70
résultat	2 462 379,45	- 56 592,00	1 927 147,25	1 316 835,21	1 138 422,75	1 130 437,57	1 665 264,21
résultat reporté	2 486 417,46	1 787 833,54	1 286 034,23	1 780 551,22	1 772 633,58	1 814 644,80	2 945 082,37
dotation	906 108,66	1 148 183,24	1 030 483,19	1 233 189,24	1 110 478,63	1 337 985,99	1 618 695,63
cession	25 880,00	19 075,00		1 262 816,32	3 360 330,91	399 974,53	24 960,00
fcvta et taxe d'aménagement	415 605,22	549 493,10	520 388,42	383 312,77	284 521,87	538 189,35	652 016,52
affectation de résultat	874 500,11	3 159 177,06	449 917,65	1 432 630,26	1 338 967,05	1 096 411,53	
total fonds propres	7 170 890,90	6 607 169,94	5 213 970,74	7 409 335,02	9 005 354,79	6 317 643,77	6 906 018,73

Une amélioration des résultats, mais sans retrouver le niveau de 2019

Les résultats de fonctionnement montrent une évolution globalement positive après la dégradation observée en 2020. Depuis 2021, l'établissement dégage de nouveau des excédents réguliers, avec une progression sensible en 2025. Toutefois, ces résultats restent inférieurs au niveau atteint en 2019, qui demeure l'exercice de référence le plus favorable. Cette amélioration traduit donc un redressement réel, mais encore partiel.

Des fonds propres soutenus principalement par des opérations exceptionnelles

Le niveau des fonds propres apparaît satisfaisant sur plusieurs exercices, notamment en 2022 et 2023. Néanmoins, cette situation s'explique en grande partie par des produits exceptionnels issus des cessions, particulièrement importantes en 2022 et surtout en 2023. Ces opérations ont permis de renforcer ponctuellement les équilibres financiers, mais elles ne constituent pas des ressources récurrentes sur lesquelles il est possible de s'appuyer durablement.

La nécessité de consolider des recettes pérennes

La situation financière reste aujourd'hui maîtrisée, mais elle met en évidence l'importance de consolider des recettes de fonctionnement stables et durables. Les produits exceptionnels ont joué un rôle d'amortisseur ces dernières années ; toutefois, le maintien d'un niveau satisfaisant de fonds propres à moyen terme reposera avant tout sur la capacité à dégager des excédents réguliers issus de l'activité courante. Cette orientation apparaît essentielle pour assurer une trajectoire financière solide et pérenne.

VU le Code général des collectivités territoriales, et plus précisément ses articles L1612-12, I1612-13 et I2121-14 ;

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique de la ville pour l'exercice 2025 ;

SA commission municipale « Finances et administration générale », réunie le 8 juin 2026, entendue,

APRES présentation du budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice 2025

Adressé en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 absentions,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

APPROUVE les restes à réaliser suivant :

chapitre	Libellé	Dépenses	Recettes
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	91 546,00	
204	Subventions d'équipement versées	30 220,00	
21	Immobilisations corporelles	732 635,33	
23	Immobilisation en cours	665 401,39	
13	Subventions d'investissement		1 349 294,38
	TOTAL	1 519 802,72	1 349 294,38

APPROUVE le Compte Financier unique de l'exercice 2025, lequel se présente de la façon suivante :

SITUATION BP PRINCIPAL

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	011 Charges à caractère général	4 805 008,24	4 247 364,11
	012 Charges de personnel et frais assimilés	9 173 500,00	9 115 513,58
	014 Atténuations de produits	120 000,00	79 467,00
	023 Virement à la section d'investissement	3 966 846,34	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 748 448,05	1 765 146,12
	65 Autres charges de gestion courante	1 778 458,09	1 563 044,08
	66 Charges financières	369 113,00	369 112,10
	67 Charges exceptionnelles	50 000,00	42 279,71
	68 Dotation aux provisions	27 000,00	
TOTAL		22 038 373,72	17 181 926,70
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 945 082,37	
	013 Atténuations de charges	120 000,00	200 278,24
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	180 000,00	121 490,49
	70 Produits des services et du domaine	1 664 200,00	1 750 725,46
	73 Impôts et taxes	30 500,00	30 620,00
	731 Fiscalité locale	13 598 700,00	13 400 318,74
	74 Dotations, subventions et participations	1 314 000,00	1 292 461,72
	75 Autres produits de gestion courante	2 135 891,35	2 018 950,59
	76 Produits financiers	0,00	940,60
	77 Produits exceptionnels	50 000,00	30 858,75
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	546,32
TOTAL		22 038 373,72	18 847 190,91
résultat		0,00	1 665 264,21
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.	3 019 395,63	
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	180 000,00	121 490,49
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	262 000,00	204 321,84
	16 Emprunts et dettes assimilées	834 400,00	834 273,83
	204 Subvention d'équipement versées	277 220,57	133 779,58
	20 Immobilisations incorporelles	654 757,07	178 234,07
	21 Immobilisations corporelles	1 798 386,62	906 419,86
	23 Immobilisations en cours	7 679 390,05	6 777 712,79
	27 Autres immobilisations financières	1 412 578,72	1 412 578,72
	4581 Dépenses sous mandat	406 851,00	367 313,82
TOTAL		16 524 979,66	10 936 125,00
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	021 Virement de la section de fonctionnement	3 966 846,34	
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 748 448,05	1 765 146,12
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	262 000,00	204 321,84
	10 Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00	652 016,52
	13 Subventions d'investissement	1 583 933,88	656 661,69
	16 Emprunts et dettes assimilées	6 169 482,69	5 500 000,00
	23 Immobilisations en cours	406 851,00	367 313,82
	27 Autres immobilisations financières	880 566,70	880 566,70
	4582 Travaux sous mandat	406 851,00	367 313,82
TOTAL		16 524 979,66	10 393 340,51
résultat		0,00	-542 784,49

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2025	22 038 373,72	16 524 979,66	
dépenses ca 2025	17 181 926,70	10 936 125,00	
recettes bp 2025	22 038 373,72	16 524 979,66	
recettes ca 2025	18 847 190,91	10 393 340,51	
résultat CA 2025 (réalisations de l'exercice)	1 665 264,21	-542 784,49	1 122 479,72
reports n-1	2 945 082,37	-3 019 395,63	
Résultat total	4 610 346,58	-3 562 180,12	1 048 166,46
RAR dépenses		-1 519 802,72	
RAR recettes		1 349 294,38	
Résultat (dont RAR)	4 610 346,58	-3 732 688,46	877 658,12

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-127-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 3	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-128-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE VILLIERS – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

Comme pour 2024 concernant, le budget annexe « lotissement De Villiers » seules des écritures règlementaires de stocks ont été saisies sur l'exercice 2025.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la Commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées

Justifié réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-128-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe lotissement De Villiers pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 absents,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET ANNEXE DEVILLIERS			
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	011 Charges à caractère général	0,00	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
	014 Atténuations de produits	0,00	
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	205 035,97	205 035,97
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	
	66 Charges financières	0,00	
	67 Charges exceptionnelles	0,00	
	68 Dotation aux provisions	0,00	
TOTAL		206 035,97	205 035,97
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,56	
	013 Atténuations de charges	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	205 035,97	205 035,97
	70 Produits des services et du domaine	0,00	
	73 Impôts et taxes	0,00	
	731 Fiscalité locale	0,00	
	74 Dotations, subventions et participations	0,00	
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	
	76 Produits financiers	0,00	
	77 Produits exceptionnels	0,00	
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	
TOTAL		206 036,53	205 035,97
résultat		0,56	0,00
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	205 035,97	205 035,97
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	16 Emprunts et dettes assimilées		
	204 Subvention d'équipement versées		
	20 Immobilisations incorporelles		
	21 Immobilisations corporelles		
	23 Immobilisations en cours		
	27 Autres immobilisations financières		
	4581 Dépenses sous mandat		
TOTAL		205 035,97	205 035,97
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	021 Virement de la section de fonctionnement		
	024 CESSIONS		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	205 035,97	205 035,97
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	10 Dotations,fonds divers et réserves		
	13 Subventions d'investissement		
	16 Emprunts et dettes assimilées		
	27 Autres immobilisations financières		
	4582 Travaux sous mandat		
TOTAL		205 035,97	205 035,97
résultat		0,00	0,00
		Fonctionnement	Investissement
dépenses bp 2025		206 035,97	205 035,97
dépenses ca 2025		205 035,97	205 035,97
recettes bp 2025		206 036,53	205 035,97
recettes ca 2025		205 035,97	205 035,97
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)		0,00	0,00
reports n-1		0,56	0,00
Résultat total		0,56	0,00
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)		0,56	0,00

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-128-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-128-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants : 25	
Quorum : 14	
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-129-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION MUSEE – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

Aucune écriture n'a été enregistrée sur cet exercice ; il s'agit d'un CFU identique à celui présenté pour l'exercice 2024.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées.

Mise en réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-129-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe construction du musée pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION MUSEE			
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	011 Charges à caractère général	0,00	
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
	014 Atténuations de produits	0,00	
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	0,00	
	65 Autres charges de gestion courante	3 000,00	
	66 Charges financières	0,00	
	67 Charges exceptionnelles	0,00	
	68 Dotation aux provisions	0,00	
TOTAL		3 000,00	0,00
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	839,33	
	013 Atténuations de charges	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	0,00	
	70 Produits des services et du domaine	0,00	
	73 Impôts et taxes	0,00	
	731 Fiscalité locale	0,00	
	74 Dotations, subventions et participations	0,00	
	75 Autres produits de gestion courante	3 000,00	
	76 Produits financiers	0,00	
	77 Produits exceptionnels	0,00	
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	
TOTAL		3 839,33	0,00
résultat		839,33	0,00
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)		
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	0,00	
	16 Emprunts et dettes assimilées		
	204 Subvention d'équipement versées		
	20 Immobilisations incorporelles		
	21 Immobilisations corporelles		
	23 Immobilisations en cours		
	27 Autres immobilisations financières		
	4581 Dépenses sous mandat		
TOTAL		0,00	0,00
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	268 461,85	
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00	
	024 Cessions	0,00	
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	0,00	
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	0,00	
	10 Dotations,fonds divers et réserves	0,00	
	13 Subventions d'investissement	0,00	
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	
	27 Autres immobilisations financières	0,00	
	4582 Travaux sous mandat	0,00	
TOTAL		268 461,85	0,00
résultat		268 461,85	0,00
		Fonctionnement	Investissement
dépenses bp 2025		3 000,00	0,00
dépenses ca 2025		0,00	0,00
recettes bp 2025		3 839,33	268 461,85
recettes ca 2025		0,00	0,00
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)		0,00	0,00
reports n-1		839,33	268 461,85
Résultat total		839,33	268 461,85
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)		839,33	268 461,85
			269 301,18

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-129-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-129-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants : 25	
Quorum : 14	
Pour : 22	
Contre : 0	
Abstentions : 3	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

**CM-130-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT CLOS FLEURI
– COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

Les règlements de fin de travaux sont réalisés sur 2025 pour 21 168,41 €, trois lots ont été vendus pour 169 999,99 € HT et 1,06 € de régularisation de TVA. Le reste des écritures représentent des écritures de stock.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées

Justifiées
Dépôt en préfecture
014-211401179-20260622-CM-130-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe « lotissement le clos fleuri » pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 absentions,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET			
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	40 478,09	
	011 Charges à caractère général	510 708,28	21 168,41
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	
	014 Atténuations de produits	0,00	
	023 Virement à la section d'investissement	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	2 536 585,19	1 182 877,22
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00	
	66 Charges financières	0,00	
	67 Charges exceptionnelles	0,00	
	68 Dotation aux provisions	0,00	
	TOTAL	3 088 771,56	1 204 045,63
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	
	013 Atténuations de charges	0,00	
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 543 885,78	1 013 867,82
	70 Produits des services et du domaine	193 750,03	169 999,99
	73 Impôts et taxes	0,00	
	731 Fiscalité locale	0,00	
	74 Dotations, subventions et participations	1 350 135,75	
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,06
	76 Produits financiers	0,00	
	77 Produits exceptionnels	0,00	
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	
	TOTAL	3 088 771,56	1 183 868,87
	résultat	0,00	-20 176,76
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 543 885,78	1 013 867,82
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	16 Emprunts et dettes assimilées	2 642 237,91	880 566,70
	204 Subvention d'équipement versées		
	20 Immobilisations incorporelles		
	21 Immobilisations corporelles		
	23 Immobilisations en cours		
	27 Autres immobilisations financières		
	4581 Dépenses sous mandat		
	TOTAL	4 186 123,69	1 894 434,52
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	1 015 419,06	
	021 Virement de la section de fonctionnement		
	024 CESSIONS		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	2 536 585,19	1 182 877,22
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	10 Dotations,fonds divers et réserves		
	13 Subventions d'investissement		
	16 Emprunts et dettes assimilées	1 649 538,50	
	27 Autres immobilisations financières		
	4582 Travaux sous mandat		
	TOTAL	5 201 542,75	1 182 877,22
	résultat	1 015 419,06	-711 557,30
		Fonctionnement	Investissement
	dépenses bp 2025	3 088 771,56	4 186 123,69
	dépenses ca 2025	1 204 045,63	1 894 434,52
	recettes bp 2025	3 088 771,56	5 201 542,75
	recettes ca 2025	1 183 868,87	1 182 877,22
	résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)	-20 176,76	-711 557,30
	reports n-1	-40 478,09	1 015 419,06
	Résultat total	-60 654,85	303 861,76
	RAR dépenses		
	RAR recettes		
	Résultat (dont RAR)	-60 654,85	303 861,76
			243 206,91

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-130-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 3	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-131-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE EAU – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

C'est un budget qui permet d'acheter de l'eau potable pour le compte du délégataire de distribution d'eau potable. Cet achat est ensuite refacturé à Véolia. C'est également sur ce budget que l'on saisit les surtaxes d'eau potable.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe Eau pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 abstentions,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET				
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	
dépenses	011 Charges à caractère général			
	012 Charges de personnel et frais assimilés			
	014 Atténuations de produits			
	023 Virement à la section d'investissement			
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)			
	65 Autres charges de gestion courante	177 500,00	94 499,94	
	66 Charges financières			
	67 Charges exceptionnelles			
	68 Dotation aux provisions			
TOTAL		177 500,00	94 499,94	
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	83 318,32		
	013 Atténuations de charges			
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)		5 035,98	
	70 Produits des services et du domaine			
	73 Impôts et taxes			
	731 Fiscalité locale			
	74 Dotations, subventions et participations			
	75 Autres produits de gestion courante	177 500,00	94 499,94	
	76 Produits financiers			
	77 Produits exceptionnels			
	78 Reprises sur amortissements et provisions			
TOTAL		260 818,32	99 535,92	
résultat		0,00	5 035,98	
		Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2025		177 500,00	0,00	
dépenses ca 2025		94 499,94	0,00	
recettes bp 2025		260 818,32	0,00	résultat de
recettes ca 2025		99 535,92	0,00	l'exercice
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)		5 035,98	0,00	5 035,98
reports n-1		83 318,32	0,00	résultat global
Résultat total		88 354,30	0,00	88 354,30
RAR dépenses				
RAR recettes				
Résultat (dont RAR)		88 354,30	0,00	88 354,30

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-131-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants :25	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 22	
Contre : 0	
Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-132-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2NAB – COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

Comme l'année dernière ce budget retrace les mouvements de stock de la valeur du terrain. En plus cette année la régularisation du compte de réserve a été réalisée et a nécessité le versement d'une subvention remboursable.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées.

Justifié en préfecture
014-211401179-20260622-CM-132-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe « lotissement 2NAB » pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 absentions,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal, conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET ANNEXE 2NAB

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
	011 Charges à caractère général		
	012 Charges de personnel et frais assimilés		
	014 Atténuations de produits		
	023 Virement à la section d'investissement		
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 412 578,72	1 412 578,72
	65 Autres charges de gestion courante	532 012,02	532 012,02
	66 Charges financières		
	67 Charges exceptionnelles		
	68 Dotation aux provisions		
TOTAL		1 944 590,74	1 944 590,74
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	532 012,46	
	013 Atténuations de charges		
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	3 745 023,51	3 745 023,51
	70 Produits des services et du domaine		
	73 Impôts et taxes		
	731 Fiscalité locale		
	74 Dotations, subventions et participations		
	75 Autres produits de gestion courante	200,00	
	76 Produits financiers		
	77 Produits exceptionnels		
	78 Reprises sur amortissements et provisions		
TOTAL		4 277 235,97	3 745 023,51
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 412 578,72	1 412 578,72
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 332 444,79	2 332 444,79
	16 Emprunts et dettes assimilées		
	204 Subvention d'équipement versées		
	20 Immobilisations incorporelles		
	21 Immobilisations corporelles		
	23 Immobilisations en cours		
	27 Autres immobilisations financières		
	4581 Dépenses sous mandat		
TOTAL		3 745 023,51	3 745 023,51
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	919 866,07	
	021 Virement de la section de fonctionnement		
	024 CESSIONS		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 412 578,72	1 412 578,72
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV		
	10 Dotations, fonds divers et réserves		
	13 Subventions d'investissement		
	16 Emprunts et dettes assimilées	1 412 578,72	1 412 578,72
	27 Autres immobilisations financières		
	4582 Travaux sous mandat		
TOTAL		3 745 023,51	2 825 157,44

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2025	1 944 590,74	3 745 023,51	
dépenses ca 2025	1 944 590,74	3 745 023,51	
recettes bp 2025	4 277 235,97	3 745 023,51	résultat de
recettes ca 2025	3 745 023,51	2 825 157,44	l'exercice
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)	1 800 432,77	-919 866,07	880 566,70
reports n-1	532 012,46	919 866,07	résultat global
Résultat total	2 332 445,23	0,00	2 332 445,23
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	2 332 445,23	0,00	2 332 445,23

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZÉNOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-132-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-132-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants : 25	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 22	
Contre : 0	
Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

**CM-133-22062026 – EXERCICE 2025 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BARREAU
– COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

M. Sébastien Delanoë, 1er Adjoint au Maire, a été désigné président de séance pour l'examen du Compte Financier Unique. M. le Maire (détenant le pouvoir de M. Géry Picodot) a assisté à la présentation et aux débats puis s'est retiré de la salle au moment du vote, sans prendre part à celui-ci, conformément à l'article L2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

Le Compte Financier Unique (CFU) constitue désormais le document budgétaire de référence. Il remplace le compte administratif et le compte de gestion, en regroupant en un seul document les données de l'ordonnateur et du comptable public.

Le CFU retrace l'ensemble des opérations réalisées par la collectivité au cours de l'exercice 2025. Il permet ainsi d'avoir une vision complète et simplifiée de la situation financière.

C'est une nouvelle opération de viabilisation de terrains à bâtir qui se situent avenue Guillaume le Conquérant.

Le bureau d'étude missionné pour ce projet, AGENCE ARCHITECTURES ET PAYSAGES est au stade AVP pour 7 400 € HT et les 0,28 € de tva ont été régularisés.

Les terrains ont été basculés du budget principal au budget annexe en 2024.

C'est désormais une valeur de stock des terrains de 365 157,92 € qui est constatée à la clôture de cet exercice.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1612-12, L. 1612-13 et L.2121-14,

CONSIDERANT que Monsieur le Maire, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2025, les finances de la commune en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses utiles et/ou justifiées,

CONSIDERANT les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT prévoyant que « dans les séances où le compte financier unique est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas le Maire peut assister à la discussion, mais il doit se retirer au moment du vote. »

CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique du budget annexe « Lotissement le Barreau » pour l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 absents,**

CONSTATE que l'ordonnateur de la ville, Monsieur le Maire, a effectivement quitté la salle lors du vote du compte financier unique et a confié la présidence du Conseil municipal conformément à la réglementation en vigueur,

PROCEDE au règlement définitif du budget de l'exercice 2025,

FIXE comme suit les résultats des différentes sections budgétaires :

SITUATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BARREAU				
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté			
	011 Charges à caractère général	488 461,38	7 400,00	
	012 Charges de personnel et frais assimilés			
	014 Atténuations de produits			
	023 Virement à la section d'investissement			
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	357 757,92	357 757,92	
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00		
	66 Charges financières			
	67 Charges exceptionnelles			
	68 Dotation aux provisions			
	TOTAL	847 219,30	365 157,92	
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté			
	013 Atténuations de charges			
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	846 219,30	365 157,92	
	70 Produits des services et du domaine			
	73 Impôts et taxes			
	731 Fiscalité locale			
	74 Dotations, subventions et participations			
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,28	
	76 Produits financiers			
	77 Produits exceptionnels			
	78 Reprises sur amortissements et provisions			
	TOTAL	847 219,30	365 158,20	
	résultat	0,00	0,28	
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.	357 757,92		
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	846 219,30	365 157,92	
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			
	16 Emprunts et dettes assimilées			
	204 Subvention d'équipement versées			
	20 Immobilisations incorporelles			
	21 Immobilisations corporelles			
	23 Immobilisations en cours			
	27 Autres immobilisations financières			
	4581 Dépenses sous mandat			
	TOTAL	1 203 977,22	365 157,92	
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.			
	021 Virement de la section de fonctionnement			
	024 CESSIONS			
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	357 757,92	357 757,92	
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			
	10 Dotations,fonds divers et réserves			
	13 Subventions d'investissement			
	16 Emprunts et dettes assimilées	488 461,38		
	27 Autres immobilisations financières	357 757,92		
	4582 Travaux sous mandat			
	TOTAL	1 203 977,22	357 757,92	
	résultat	0,00	-7 400,00	
		Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2025		847 219,30	1 203 977,22	
dépenses ca 2025		365 157,92	365 157,92	
recettes bp 2025		847 219,30	1 203 977,22	
recettes ca 2025		365 158,20	357 757,92	
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)		0,28	-7 400,00	résultat de l'exercice
reports n-1		0,00	-357 757,92	-7 399,72
Résultat total		0,28	-365 157,92	résultat global
RAR dépenses				-365 157,64
RAR recettes				
Résultat (dont RAR)		0,28	-365 157,92	-365 157,64

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Sébastien DELANOE,
Premier adjoint au Maire



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-133-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécourse citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 24	
Contre : 0	
Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-134-22062026 – EXERCICE 2025 - AFFECTATION DU RESULTAT ET REPRISE DES RESULTATS

Le résultat de la section de fonctionnement apparaissant au compte financier unique, sur lequel porte la décision d'affectation, est le résultat constaté à la clôture de l'exercice. Il est constitué par le résultat comptable de l'exercice augmenté du résultat reporté à la section fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Le résultat cumulé de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé par la section d'investissement. Pour le solde et selon la décision de l'assemblée délibérante, il est affecté en excédent de fonctionnement reporté ou en une dotation complémentaire en réserves.

Il est important de préciser que l'affectation du résultat n'est pas compatible à la réglementation en vigueur sur les budgets annexe de lotissements.

VU les instructions budgétaires et comptables,

VU les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes,

CONSIDERANT que les comptes financiers uniques 2025 du budget principal et des budgets annexes ont été approuvés par le Conseil municipal,

CONSIDERANT que le compte financier unique 2025 du budget principal dégage un résultat d'investissement négatif,

CONSIDERANT l'ensemble des restes à réaliser du budget principal

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-134-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

SA Commission municipale « Finances et administration générale », réunie le 8 juin 2026, entendue,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité,
24 voix pour et 3 abstentions,**

DECIDE d'affecter et de reprendre le résultat 2025 du budget principal et des budgets annexes comme suit :

Le Budget principal

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE	10 393 340,51	18 847 190,91	29 240 531,42
DÉPENSES	10 936 125,00	17 181 926,70	28 118 051,70

Résultat de l'exercice

Excédent	0,00	1 665 264,21	1 122 479,72
Déficit	-542 784,49	0,00	

Résultat reporté

Excédent		2 945 082,37	-74 313,26
Déficit	-3 019 395,63		

Résultat cumulé

Excédent	0,00	4 610 346,58	1 048 166,46
Déficit	-3 562 180,12	0,00	

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	transfert ou integration de résultats	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	-3 019 395,63			-3 019 395,63	-542 784,49	-3 562 180,12
Fonctionnement	2 945 082,37			2 945 082,37	1 665 264,21	4 610 346,58

Résultat Investissement 2025	-3 562 180,12
-RAR Dépenses	-1 519 802,72
RAR Recettes	1 349 294,38

Résultat de fonctionnement 2025	4 610 346,58
---------------------------------	--------------

Besoin de financement cumulé de la section investissement	-3 732 688,46
---	---------------

Affectation au compte 1068	-3 732 688,46
Report au 001 section investissement déficit	-3 562 180,12
Report au 002 section fonctionnement excédent	877 658,12

Le lotissement Devilliers

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RÉCETTE	205 035,97	205 035,97	410 071,94
DÉPENSES	205 035,97	205 035,97	410 071,94

Résultat de l'exercice

Excédent	0,00		0,00
Déficit		0,00	

Résultat reporté

Excédent		0,56	0,56
Déficit			

Résultat cumulé

Excédent			0,00
Déficit	0,00	0,56	0,56

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	0,00		0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,56		0,56	0,00	0,56

Résultat Investissement 2025 0,00

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 0,56

Besoin de financement cumulé de la section investissement

Affectation au compte 1068

Report au 001 section investissement déficit 0,00

Report au 002 section fonctionnement excédent 0,56

Le Budget « construction du musée »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE	0,00	0,00	0,00
DÉPENSES	0,00	0,00	0,00
Résultat de l'exercice			
Excédent	0,00		0,00
Déficit		0,00	
Résultat reporté			
Excédent	268 461,85	839,33	269 301,18
Déficit			
Résultat cumulé			
Excédent	268 461,85	839,33	269 301,18
Déficit			

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	268 461,85		268 461,85	0,00	268 461,85
Fonctionnement	839,33		839,33	0,00	839,33

Résultat Investissement 2025 268 461,85

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 839,33

Besoin de financement cumulé de la section investissement 0,00

Affectation au compte 1068 0,00

Report au 001 section investissement excédent 268 461,85

Report au 002 section fonctionnement excédent 839,33

Le lotissement « Clos fleuri »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE	1 182 877,22	1 183 868,87	2 366 746,09
DÉPENSES	1 894 434,52	1 204 045,63	3 098 480,15

Résultat de l'exercice

Excédent	-711 557,30		-731 734,06
Déficit		-20 176,76	

Résultat reporté

Excédent	1 015 419,06		974 940,97
Déficit	0,00	-40 478,09	

Résultat cumulé

Excédent	303 861,76		243 206,91
Déficit		-60 654,85	

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	1 015 419,06		1 015 419,06	-711 557,30	303 861,76
Fonctionnement	-40 478,09		-40 478,09	-20 176,76	-60 654,85

Résultat Investissement 2025 303 861,76

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 -60 654,85

Besoin de financement cumulé de la section investissement

Affectation au compte 1068 0,00

Report au 001 section investissement positif 303 861,76

Report au 002 section fonctionnement déficit -60 654,85

Le budget « eau »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE		99 535,92	99 535,92
DÉPENSES		94 499,94	94 499,94
Résultat de l'exercice			
Excédent		5 035,98	5035,98
Déficit			-
Résultat reporté			
Excédent			-
Déficit			
Résultat cumulé			
Excédent		5 035,98	5 035,98
Déficit			

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	-				
Fonctionnement	83 318,32		83 318,32	5 035,98	88 354,30

Résultat Investissement 2025 0,00

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 88 354,30

Besoin de financement cumulé de la section investissement 0,00

Affectation au compte 1068 0,00

Report au 001 section investissement déficit 0,00

Report au 002 section fonctionnement excédent 88 354,30

Lotissement « 2 NAB » « le domaine d'Adèle »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE	2 825 157,44	3 745 023,51	6 570 180,95
DÉPENSES	3 745 023,51	1 944 590,74	5 689 614,25

Résultat de l'exercice

Excédent			880 566,70
Déficit	-919 866,07	1 800 432,77	

Résultat reporté

Excédent	919 866,07	532 012,46	1 451 878,53
Déficit			

Résultat cumulé

Excédent	0,00	2 332 445,23	2 332 445,23
Déficit			

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement	919 866,07		919 866,07	-919 866,07	0,00
Fonctionnement	532 012,46		532 012,46	1 800 432,77	2 332 445,23

Résultat Investissement 2025 0,00

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 2 332 445,23

Besoin de financement cumulé de la section investissement

2 332 445,23

Affectation au compte 1068 0,00

Report au 001 section investissement excédent 0,00

Report au 002 section fonctionnement excédent 2 332 445,23

Lotissement « LE BARREAU » « Achille Collin »

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL CUMULÉ
RECETTE	357 757,92	365 158,20	722 916,12
DÉPENSES	365 157,92	365 157,92	730 315,84
Résultat de l'exercice			
Excédent			-7 399,72
Déficit	-7 400,00	0,28	
Résultat reporté			
Excédent			-357 757,92
Déficit	-357 757,92		
Résultat cumulé			
Excédent	-7 400,00	0,28	-7 399,72
Déficit			

Résultat d'exécution du budget (hors restes à réaliser)

Section	Résultat à la Clôture de l'exercice 2024 cumulé	participation affecté à l'investissement 2024	Solde	Résultat de clôture exercice 2025	Résultat 2025 cumulé
Investissement			0,00	-7 400,00	-7 400,00
Fonctionnement			0,00	0,28	0,28

Résultat Investissement 2025 align="right">-7 400,00

-RAR Dépenses

RAR Recettes

Résultat de fonctionnement 2025 align="right">0,28

Besoin de financement cumulé de la section investissement

-7 399,72

Affectation au compte 1068 align="right">0,00

Report au 001 section investissement déficit align="right">-7 400,00

Report au 002 section fonctionnement excédent align="right">0,28

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-134-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-135-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET PRINCIPAL – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme Sylvaine Bicard (détenant le pouvoir de M. Quentin Benis) a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le présent Budget Supplémentaire a principalement pour objet :

- La reprise des résultats de fonctionnement reporté pour un montant de 877 658,12 €
- L'intégration du résultat d'investissement négatif reporté de 3 562 180,12 €
- L'intégration des restes à réaliser issus de l'exercice 2025 :
 - Recettes d'investissement : 1 349 294,38 €
 - Dépenses d'investissement : 1 519 802,72 €

- L'ajustement des crédits de fonctionnement afin de tenir compte notamment
 - De l'évolution des charges à caractères générales : 205 085,00 €
 - De l'évolution des autres charges de gestion courante : 119 432,00 €
 - Des dotations aux provisions 24 000,00 €
 - La diminution des charges financières - 200 000,00 €
 - De l'ajustement du fond de péréquation 10 000,00 €
- L'actualisation des prévisions de fiscalité locale au regard de l'état fiscal 1259
 - reçu en cours d'exercice : - 289 290,00 €
 - des dégrèvements obtenus sur la taxe foncière de 2023 à 2025 11 632,00 €
- L'inscription de recettes complémentaires liées à l'exploitation du restaurant
 - de l'ancien casino 200 000,00 €
 - et du restaurant du Garden Tennis 2 000,00 €
- L'ajustement du programme d'investissement de la commune 1 331 870,12 €
- Et l'inscription du financement 500 000,00 €

En section de fonctionnement, le Budget Supplémentaire s'équilibre à 802 000,12 €.

En section d'investissement, le Budget Supplémentaire s'équilibre à 6 413 852,96 €.

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

Section fonctionnement

- Budget Primitif : 18 292 624,00 €
- Budget supplémentaire : 802 000,12 €
- Total crédits 19 094 624,12 €

Section investissement

- Budget Primitif 2 190 400,00 €
- Budget supplémentaire : 6 413 852,96 €
- Total crédits 8 604 252,96 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-006-19012026 portant approbation du budget primitif du budget principal pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

VU l'affectation du résultat de l'exercice 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 abstentions,**

APPROUVE le Budget Supplémentaire du budget principal de l'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Recettes					
002	002	01	affectation du résultat	877 658,12	
75	75813	551	loyer restaurant garden	2 000,00	
75	75813	551	redevance d entree restaurant anc casino	200 000,00	
77	773	01	degrevement taxe fonciere	11 632,00	
731	73111	01	diminution de la recette prevu suite reception du 1259		289 290,00
total recettes				1 091 290,12	289 290,00
				802 000,12	

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Dépenses					
011	611	020	contrat leyton pour economie sur la masse salarial	48 000,00	
011	617	551	etude pour festival du film dans l'ancien casino	4 500,00	
011	617	551	etude exploitation restaurant de l ancien casino	12 000,00	
011	6188	020	accompagnement pour correction taxe fonciere	3 490,00	
011	6188	020	protocole barbey	10 000,00	
011	6231	020	annonce et insertion credit complementaires	3 000,00	
011	6238	314	fabrication de papier peint finance a hauteur de 50 % par le credit agricole	14 835,00	
011	6283	317	credit oublie sur le bp	10 000,00	
011	60622	020	inflation du carburant	27 500,00	
011	60632	322	dépenses supplémentaires pour le garden	10 000,00	
011	61358	311	complement de credit pour les illuminations de noel	50 000,00	
011	615228	551	travaux pour fdf dans l ancien casino	11 760,00	
65	65311	031	reforme 2026	10 000,00	
65	65748	30	demande complementaire potentielle	47 000,00	
65	65748	311	subvention complementaire festival du film	65 000,00	
65	65811	11	cout de maintenance logiciel horodateur moins important		2 568,00
66	66112	01	icne emprunt du casino		200 000,00
68	6817	01	contentieux provisionner	24 000,00	
014	73928	020	fpic	10 000,00	
023	023	01	virement section	643 483,12	
total dépenses				1 004 568,12	202 568,00
				802 000,12	

0,00

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Investissement</i>		
			<i>Dépenses</i>		
20	202	510	revision du PLU	41 814,00	
20	2051	020	suffrage web	840,00	
20	2051	020	hébergement plateforme ixbus	20 892,00	
20	2051	020	revision plu rapport triennal	5 500,00	
20	2051	510	convention SIG	22 500,00	
204	20422	510	subvention soliha	3 016,00	
204	2041582	845	enfouissement de réseau avenue piat et dunette	27 204,00	
21	21351	020	travaux cabourg 1901 chaudiere et téléalarme	4 955,84	
21	21351	020	travaux mairie	7 822,19	
21	2188	020	pendrions hippodrome	21 339,05	
21	21351	11	travaux pm	88,09	
21	2158	12	Equipement protection incendie	19 006,99	
21	21351	312	installation à l'église	1 824,00	
21	21351	325	installation agencement poste de secours	3 420,17	
21	21351	317	installation agencement cinéma	23 109,70	
21	21351	4238	installation agencement loggias	4 697,58	
21	2138	510	travaux pour nouveau ctm	444 190,97	
21	2158	510	pompe à graisse	234,00	
21	2188	020	marquage véhicules mobilier vestiaire...	7 660,90	
21	2128	511	square des poilus monument	3 808,55	
21	2158	511	ES/BROYEUR POUR TONDEUSE ISEKI SF 310 REF.BMF150	5 222,00	
21	2188	311	TAMBOUR DE DEFILE MILITAIRE	50,00	
21	21838	020	matérielle informatique	34 103,89	
21	21838	314	matérielle informatique	122,29	
21	21838	311	achat de tentes	9 146,40	
21	2158	510	outillage à la mécanique	755,66	
21	21848	020	vestiaire au ctm	2 761,34	
21	2158	322	materielle pour le garden	75,13	
21	2188	325	buts de foot	6 186,07	
21	21848	551	siège de travail	481,84	
21	2152	020	equipement de voirie	15 922,06	
21	2158	11	matérielle pour la pm	346,68	
21	2128	213	cloture école	3 067,97	
21	2158	325	matérielle et outillage pour la plage	634,92	
21	21534	512	éclairage public	9 948,00	
21	2152	845	éclairage public	5 289,60	
21	21534	845	éclairage public	1 684,80	
21	21538	845	éclairage public	90 105,25	
21	21578	845	terrain multisport mise aux normex	4 573,40	
23	2313	020	idex chaudière	15 184,25	
23	2313	211	idex chaudière	8 245,04	
23	2313	213	idex chaudière	2 726,35	
23	2313	331	idex chaudière	457,59	
23	2313	312	idex chaudière	267,88	
23	2313	321	idex chaudière	1 830,28	
23	2313	348	idex chaudière	957,78	
23	2313	325	idex chaudière	367,88	
23	2313	322	idex chaudière	499,18	
23	2313	314	idex chaudière	471,01	
23	2313	551	idex chaudière	670,98	
23	2313	511	idex chaudière	3 709,24	
23	2313	551	deplacement antenne bâtiment	368 000,00	
23	2313	4221	creche	4 815,00	
23	2315	11	vidéo protection	66 476,70	
23	2315	845	enfouissement de réseau avenue piat et dunette	48 780,00	
23	2315	512	amenagement urbain candélabre	378,00	
23	2315	731	berges	12 391,59	
23	2315	845	brecht buhot	118 433,84	
23	2315	845	voirie jardin du casino rue du commerce....	10 738,80	
total des reports				1 519 802,72	

nouvelles inscriptions

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Investissement					
Dépenses					
20	2031	020	diagnostic mairie	40 000,00	
20	2031	845	étude faunistique fosse reine matilde	4 200,00	
20	2051	11	logiciel horodateur	2 568,00	
21	2128	325	cloture padel		50 000,00
21	2138	325	cabines de plage	6 866,00	
21	2152	845	ADAPespaces publics	20 000,00	
21	2152	847	remplacement de 2 mats devant la mairie	2 500,00	
21	2152	847	arceaux velos	5 000,00	
21	2158	12	divers petits travaux sécurité incendie des batiments	9 000,00	
21	2158	12	remplacement poteaux incendie	6 000,00	
21	2158	020	petit travaux cabourg 1901	1 000,00	
21	2158	325	bouées plage	14 000,00	
21	2158	551	travaux à l'artisanerie		4 000,00
21	2158	632	portes et rideaux halle du marche	10 000,00	
21	2188	020	cabourg 1901 machine et badges sécurité	1 000,00	
21	2188	314	gestion des expositions / papier peint		20 000,00
21	2188	511	remplacement aires de jeux et fitness	5 000,00	
21	21351	12	ssi ancien casino	10 000,00	
21	21351	020	passage en led dans les batiments et renovations energetiques	10 000,00	
21	21351	020	travaux divers : réparation, climatisation et vmc	8 000,00	
21	21351	020	travaux liés a l'ADAP	100 000,00	
21	21351	020	travaux complementaires bâtiments	71 713,12	
21	21351	510	amenagement stockage soudure		1 000,00
21	21351	510	mise aux normes récupération laitance		3 000,00
21	21351	510	contrôle accès portail ctm	3 000,00	
21	21351	510	changement portes ctm et systeme badge	6 000,00	
21	21351	511	travaux serres : canalisation de gaz	11 330,00	
21	21351	551	porte ets des bains suite tempête goretti	6 014,00	
21	21351	551	porte restaurant grand hotel suite tempête goretti	11 258,00	
21	21351	551	problèmes étanchéité dans divers bâtiments	26 000,00	
21	21351	551	travaux cuisine logement de lécole jean guillou et volets	5 000,00	
21	21351	551	travaux sécurisation facade grand hotel	70 000,00	
21	21352	314	fumée intrusion villa du temps retrouvé	6 894,00	
21	21352	551	verrière cinéma	20 000,00	
21	21352	551	enseigne cinéma	10 000,00	
21	21538	847	éclairage public trvx d'amélioration	60 000,00	
21	21828	020	moteur urgent dobro	9 168,00	
21	21828	510	camion peinture routière électrique	40 000,00	
23	2313	020	p3 idex	92 000,00	
23	2313	321	réparation de la toiture du gymnase	10 000,00	
23	2313	321	diagnostic toiture du gymnase	10 217,00	
23	2313	325	autorisation de programme des courts couverts	30 680,00	
23	2313	325	création de padel	217 000,00	
23	2313	551	autorisation de programme pour le nouveau casino	133 538,00	
23	2315	731	aménagement des berges de la DIVETTE	190 000,00	
23	2315	824	mandataire du département	8 682,00	
23	2315	845	travaux de voirie avenue de bavent	30 000,00	
23	2315	845	autorisation de programme rd514		93 000,00
23	2315	845	petit travaux de voirie urgent	60 000,00	
23	2315	7213	installation colonnes enterrées av bavent / av libération et le mar	100 000,00	
4581	45813	845	mandataire de varaville pour la signalisation	560,00	
4582	45821	845	mandataire du département	8 682,00	
001	001	01	résultat reporte n-1	3 562 180,12	
total des nouvelles inscriptions				5 065 050,24	171 000,00
total dépenses				6 584 852,96	171 000,00
6 413 852,96					

CHAPITRE				NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-	
Investissement									
Recettes									
report	13	1326	4221	subvention CAF pour la crèche			134 000,00		
	13	13461	4221	detr pour la crèche			138 847,50		
	13	1348	4221	fonds vert			33 465,00		
	13	1323	020	contrat de territoire entrée de ville			134 668,00		
	13	1323	325	contrat de territoire garden tennis			352 283,00		
	13	13361	11	detr vidéo protection			12 000,00		
	13	1322	325	région pour garden			266 000,00		
	13	13461	312	subvention eglise			104 030,88		
	13	1328	845	agence de l'eau pour l'avenue Albert Sergent			174 000,00		
total reports							1 349 294,38		
nouvelles inscriptions	10	1068	01	affectation du résultat			3 732 688,46		
	13	1322	325	diminution subvention région garden				36 415,00	
	21	2152	845	mandataire signalisation pour varaville			560,00		
	4582	45823	845	mandataire signalisation pour varaville			560,00		
	4581	45811	845	mandataire du département			8 682,00		
	16	1641	020	emprunt			500 000,00		
	021	021	01	virement de section			643 483,12		
	27	27638	314	remboursement subvention du budget annexe construction musée			215 000,00		
	total nouvelles inscriptions							5 100 973,58	36 415,00
							6 450 267,96	36 415,00	
6 413 852,96									

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BP PRINCIPAL						
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	DM1	BS 2026
dépenses	011 Charges à caractère général	4 805 008,24	4 247 364,11	4 799 724,00		205 085,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	9 173 500,00	9 115 513,58	9 430 000,00		
	014 Atténuations de produits	120 000,00	79 467,00	120 000,00		10 000,00
	023 Virement à la section d'investissement	3 966 846,34		440 400,00		643 483,12
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 748 448,05	1 765 146,12	1 300 000,00		
	65 Autres charges de gestion courante	1 778 458,09	1 563 044,08	1 755 300,00		119 432,00
	66 Charges financières	369 113,00	369 112,10	397 200,00		-200 000,00
	67 Charges exceptionnelles	50 000,00	42 279,71	50 000,00		
	68 Dotation aux provisions	27 000,00				24 000,00
TOTAL		22 038 373,72	17 181 926,70	18 292 624,00		802 000,12
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	2 945 082,37				877 658,12
	013 Atténuations de charges	120 000,00	200 278,24	74 000,00		
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	180 000,00	121 490,49	110 000,00		
	70 Produits des services et du domaine	1 664 200,00	1 750 725,46	1 623 000,00		
	73 Impôts et taxes	30 500,00	30 620,00	30 624,00		
	731 Fiscalité locale	13 598 700,00	13 400 318,74	13 817 000,00		-289 290,00
	74 Dotations, subventions et participations	1 314 000,00	1 292 461,72	1 284 000,00		
	75 Autres produits de gestion courante	2 135 891,35	2 018 950,59	1 324 000,00		202 000,00
	76 Produits financiers	0,00	940,60			
	77 Produits exceptionnels	50 000,00	30 858,75	30 000,00		11 632,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00	546,32			
TOTAL		22 038 373,72	18 847 190,91	18 292 624,00		802 000,12
résultat		0,00	1 665 264,21	0,00		0,00

INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	DM1	BS 2026	TOTAL CREDIT
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.	3 019 395,63				3 562 180,12	3 562 180,12
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	180 000,00	121 490,49	110 000,00			110 000,00
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	262 000,00	204 321,84	50 000,00			50 000,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	834 400,00	834 273,83	530 400,00			530 400,00
	204 Subvention d'équipement versées	277 220,57	133 779,58	150 000,00	-130 000,00	30 220,00	50 220,00
	20 Immobilisations incorporelles	654 757,07	178 234,07	75 500,00	-39 500,00	138 314,00	174 314,00
	21 Immobilisations corporelles	1 798 386,62	906 419,86	789 000,00	-30 000,00	1 219 378,45	1 978 378,45
	23 Immobilisations en cours	7 679 390,05	6 777 712,79	485 500,00	199 500,00	1 454 518,39	2 139 518,39
	27 Autres immobilisations financières	1 412 578,72	1 412 578,72				0,00
	4581 Dépenses sous mandat	406 851,00	367 313,82			560,00	560,00
	4582 Réduction recettes sous mandat					8 682,00	8 682,00
TOTAL		16 524 979,66	10 936 125,00	2 190 400,00	0,00	6 413 852,96	8 604 252,96
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.						
	021 Virement de la section de fonctionnement	3 966 846,34		440 400,00		643 483,12	1 083 883,12
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 748 448,05	1 765 146,12	1 300 000,00			1 300 000,00
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	262 000,00	204 321,84	50 000,00			50 000,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	1 100 000,00	652 016,52	400 000,00		3 732 688,46	4 132 688,46
	13 Subventions d'investissement	1 583 933,88	656 661,69			1 312 879,38	1 312 879,38
	16 Emprunts et dettes assimilées	6 169 482,69	5 500 000,00			500 000,00	500 000,00
	21 Immobilisations corporelles					560,00	560,00
	23 Immobilisations en cours	406 851,00	367 313,82				0,00
	27 Autres immobilisations financières	880 566,70	880 566,70			215 000,00	215 000,00
	4581 Réduction de dépenses sous mandat					8 682,00	8 682,00
	4582 Travaux sous mandat	406 851,00	367 313,82			560,00	560,00
TOTAL		16 524 979,66	10 393 340,51	2 190 400,00	0,00	6 413 852,96	8 604 252,96
résultat		0,00	-542 784,49	0,00	0,00	0,00	0,00
		Fonctionnement	Investissement				
dépenses bp 2025		22 038 373,72	16 524 979,66				
dépenses ca 2025		17 181 926,70	10 936 125,00				
recettes bp 2025		22 038 373,72	16 524 979,66	résultat de l'exercice			
recettes ca 2025		18 847 190,91	10 393 340,51				
resultat CA 2025 (réalisations de l'exercice)		1 665 264,21	-542 784,49	1 122 479,72			
reports n-1		2 945 082,37	-3 019 395,63	résultat global			
Résultat total		4 610 346,58	-3 562 180,12	1 048 166,46			
RAR dépenses			-1 519 802,72				
RAR recettes			1 349 294,38				
Résultat (dont RAR)		4 610 346,58	-3 732 688,46	877 658,12			

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM135-22062026-BF
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM135-22062026-BF
Date de télétransmission : 06/07/2026
Date de réception préfecture : 06/07/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOE, Premier Adjoint au Maire

CM-136-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT DE VILLIERS – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme Sylvaine Bicard (détenant le pouvoir de M. Quentin Benis) a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe « lotissement Devilliers » va permettre d'inscrire le résultat reporté de l'année 2025 de 0,56 €. Le budget 2025 sera présenté en suréquilibre.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-007-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe lotissement DE VILLIERS pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale », réunie le 8 juin 2026, entendue,

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-136-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « lotissement De Villiers » de l'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Recettes					
002	002	01	REPORT REDULTAT N-1	0,56	
total recettes				0,56	0,00
0,56					

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET ANNEXE DEVILLIERS						
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	bs 2026	total crédits
dépenses	011 Charges à caractère général	0,00		0,00		0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00		0,00
	014 Atténuations de produits	0,00		0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	205 035,97	205 035,97	205 035,97		205 035,97
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00		1 000,00		1 000,00
	66 Charges financières	0,00		0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
	68 Dotation aux provisions	0,00		0,00		0,00
TOTAL		206 035,97	205 035,97	206 035,97	0,00	206 035,97
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,56		0,00	0,56	0,56
	013 Atténuations de charges	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	205 035,97	205 035,97	205 035,97		205 035,97
	70 Produits des services et du domaine	0,00		0,00		0,00
	73 Impôts et taxes	0,00		0,00		0,00
	731 Fiscalité locale	0,00		0,00		0,00
	74 Dotations, subventions et participations	0,00		0,00		0,00
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00		1 000,00		1 000,00
	76 Produits financiers	0,00		0,00		0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00		0,00	0,00	0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		206 036,53	205 035,97	206 035,97	0,56	206 036,53
résultat		0,56	0,00	0,00	0,56	0,56
INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	bs 2026	total crédits
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.			0,00		0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	205 035,97	205 035,97	205 035,97		205 035,97
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées			0,00		0,00
	204 Subvention d'équipement versées			0,00		0,00
	20 Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles			0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours			0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières			0,00	0,00	0,00
	4581 Dépenses sous mandat			0,00	0,00	0,00
TOTAL		205 035,97	205 035,97	205 035,97	0,00	205 035,97
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.					0,00
	021 Virement de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	024 CESSIONS			0,00		0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	205 035,97	205 035,97	205 035,97		205 035,97
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	10 Dotations,fonds divers et réserves			0,00		0,00
	13 Subventions d'investissement			0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées			0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières			0,00	0,00	0,00
	4582 Travaux sous mandat			0,00	0,00	0,00
TOTAL		205 035,97	205 035,97	205 035,97	0,00	205 035,97
résultat		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2024	206 035,97	205 035,97	
dépenses ca 2024	205 035,97	205 035,97	
recettes bp 2024	206 036,53	205 035,97	résultat de l'exercice
recettes ca 2024	205 035,97	205 035,97	
résultat CFU 2024 (réalisations de l'exercice)	0,00	0,00	0,00
reports n-1	0,56	0,00	résultat global
Résultat total	0,56	0,00	0,56
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	0,56	0,00	0,56

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-136-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

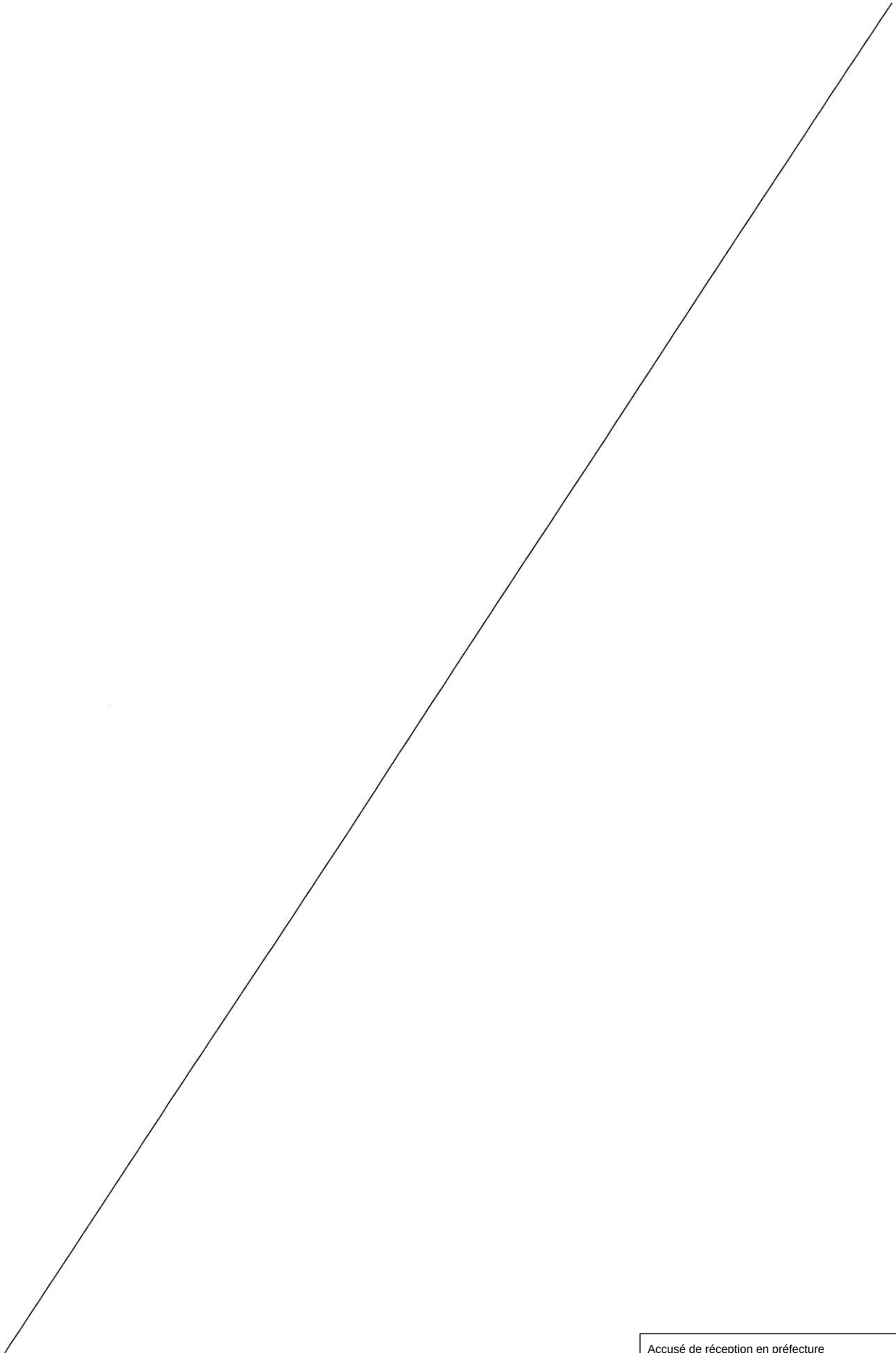
La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-136-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants : 25	
Quorum : 14	Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 25	
Contre : 0	
Abstention : 0	
	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-137-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION DU MUSEE – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme Sylvaine Bicard (détenant le pouvoir de M. Quentin Benis) a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe construction musée va permettre d'inscrire le résultat reporté de l'année 2025 de 839,33 € en fonctionnement et 268 461,85 € en investissement.

Par ailleurs l'opération a nécessité l'avance d'une subvention remboursable de 215 000 € du budget principal en 2019, le remboursement de cette subvention fait l'objet d'une délibération individuelle présentée dans ce conseil.

Le budget 2026 sera présenté en suréquilibre. En effet les ajustements porteront les crédits comme suit :

- Section fonctionnement :

○ Dépenses :

3 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-137-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

- Recettes : 3 839,33 €
- Section Investissement :
 - Dépenses : 215 000,00 €
 - Recettes : 268 461,85 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-008-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe construction musée pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des ajustements notamment le remboursement de la subvention remboursable,

SA Commission municipale « Finances et administration générale », réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « construction musée » de l'exercice 2026 comme suit

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Recettes					
002	002	01	reprise des résultats n-1	839,33	
total recettes				839,33	0,00
				839,33	
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Dépenses					
total dépenses				0,00	0,00
				0,00	
				839,33	
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Investissement					
Recettes					
001	001	01	reprise des résultats n-1	268 461,85	
total dépenses				268 461,85	0,00
				268 461,85	
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Investissement					
Dépenses					
16	168741	314	remboursement subvention	215 000,00	
				215 000,00	0,00
				215 000,00	

53 461,85

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION MUSEE

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	bp 2026	bs 2026	total crédit
dépenses	011 Charges à caractère général	0,00		0,00		0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00		0,00
	014 Atténuations de produits	0,00		0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	0,00		0,00		0,00
	65 Autres charges de gestion courante	3 000,00		3 000,00		3 000,00
	66 Charges financières	0,00		0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
	68 Dotation aux provisions	0,00		0,00		0,00
TOTAL		3 000,00	0,00	3 000,00	0,00	3 000,00
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	839,33			839,33	839,33
	013 Atténuations de charges	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	0,00		0,00		0,00
	70 Produits des services et du domaine	0,00		0,00		0,00
	73 Impôts et taxes	0,00		0,00		0,00
	731 Fiscalité locale	0,00		0,00		0,00
	74 Dotations, subventions et participations	0,00		0,00		0,00
	75 Autres produits de gestion courante	3 000,00		3 000,00		3 000,00
	76 Produits financiers	0,00		0,00		0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00		0,00		0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00		0,00		0,00
TOTAL		3 839,33	0,00	3 000,00	839,33	3 839,33
résultat		839,33	0,00	0,00	839,33	839,33

INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	bp 2026	bs 2026	total crédit
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.					0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)					0,00
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	0,00				0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées				215 000,00	215 000,00
	204 Subvention d'équipement versées					0,00
	20 Immobilisations incorporelles					0,00
	21 Immobilisations corporelles					0,00
	23 Immobilisations en cours					0,00
	27 Autres immobilisations financières					0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	215 000,00	215 000,00
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	268 461,85			268 461,85	268 461,85
	021 Virement de la section de fonctionnement	0,00				0,00
	024 Cessions	0,00				0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	0,00				0,00
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV	0,00				0,00
	10 Dotations,fonds divers et réserves	0,00				0,00
	13 Subventions d'investissement	0,00				0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00				0,00
	27 Autres immobilisations financières	0,00				0,00
TOTAL		268 461,85	0,00	0,00	268 461,85	268 461,85
résultat		268 461,85	0,00	0,00	53 461,85	53 461,85

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2024	3 000,00	0,00	
dépenses ca 2024	0,00	0,00	
recettes bp 2024	3 839,33	268 461,85	résultat de
recettes ca 2024	0,00	0,00	l'exercice
résultat CFU 2024 (réalisations de l'exercice)	0,00	0,00	0,00
reports n-1	839,33	268 461,85	résultat global
Résultat total	839,33	268 461,85	269 301,18
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	839,33	268 461,85	269 301,18

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-137-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-137-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 20	
Représentés : 5	
Votants : 25	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 22	
Contre : 0	
Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-138-22062026 – - EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE CLOS FLEURI – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme Sylvaine Bicard (détenant le pouvoir de M. Quentin Benis) a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe lotissement le clos fleuri va permettre d'inscrire les résultats reportés de l'année 2025 et d'inscrire la vente de 3 lots qui sont intervenus en début d'année 2026.

Le budget 2026 sera présenté en suréquilibre. En effet les ajustements porteront les crédits comme suit :

- Section fonctionnement :
 - Dépenses : 503 664,25 €
 - Recettes : 613 009,39 €
- Section Investissement :
 - Dépenses : 443 009,40 €
 - Recettes : 472 871,16 €

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-138-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-011-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe lotissement clos fleuri pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la nécessité de réaliser des ajustements notamment la vente de 3 lots,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 abstentions,**

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « Lotissement le Clos Fleuri » de l'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Fonctionnement</i>		
			<i>Recettes</i>		
70	7015	510	ventes 3 lots	169 999,00	
total recettes				169 999,00	0,00
			169 999,00		
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Fonctionnement</i>		
			<i>Dépenses</i>		
002	002	510	reprise de résultat n-1	60 654,85	
total dépenses				60 654,85	0,00
			60 654,85		
			109 344,15		
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Investissement</i>		
			<i>Recettes</i>		
001	001	510	reprise de résultat n-1	303 861,76	
16	510	168741	emprunts		274 000,00
total dépenses				303 861,76	274 000,00
			29 861,76		
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
			<i>Investissement</i>		
			<i>Dépenses</i>		
				0,00	0,00
			0,00		
			29 861,76		

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BUDGET 2026	bs 2026	total crédit
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	40 478,09		0,00	60 654,85	60 654,85
	011 Charges à caractère général	510 708,28	21 168,41	274 000,00		274 000,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00		0,00		0,00
	014 Atténuations de produits	0,00		0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	2 536 585,19	1 182 877,22	169 009,40		169 009,40
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00		0,00		0,00
	66 Charges financières	0,00		0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles	0,00		0,00		0,00
	68 Dotation aux provisions	0,00		0,00		0,00
TOTAL		3 088 771,56	1 204 045,63	443 009,40	0,00	503 664,25
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00		0,00
	013 Atténuations de charges	0,00		0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 543 885,78	1 013 867,82	443 009,40		443 009,40
	70 Produits des services et du domaine	193 750,03	169 999,99	0,00	169 999,99	169 999,99
	73 Impôts et taxes	0,00		0,00		0,00
	731 Fiscalité locale	0,00		0,00		0,00
	74 Dotations, subventions et participations	1 350 135,75		0,00		0,00
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	1,06	0,00		0,00
	76 Produits financiers	0,00		0,00		0,00
	77 Produits exceptionnels	0,00		0,00		0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions	0,00		0,00		0,00
TOTAL		3 088 771,56	1 183 868,87	443 009,40	169 999,99	613 009,39
résultat		0,00	-20 176,76	0,00	169 999,99	109 345,14

INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BUDGET 2026	bs 2026	total crédit
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.					0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 543 885,78	1 013 867,82	443 009,40		443 009,40
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV					0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	2 642 237,91	880 566,70			0,00
	204 Subvention d'équipement versées					0,00
	20 Immobilisations incorporelles					0,00
	21 Immobilisations corporelles					0,00
	23 Immobilisations en cours					0,00
	27 Autres immobilisations financières					0,00
	4581 Dépenses sous mandat					0,00
TOTAL		4 186 123,69	1 894 434,52	443 009,40	0,00	443 009,40
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	1 015 419,06			303 861,76	303 861,76
	021 Virement de la section de fonctionnement					0,00
	024 CESSIONS					0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	2 536 585,19	1 182 877,22	169 009,40		169 009,40
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV					0,00
	10 Dotations,fonds divers et réserves					0,00
	13 Subventions d'investissement					0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	1 649 538,50		274 000,00	-274 000,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières					0,00
TOTAL		5 201 542,75	1 182 877,22	443 009,40	29 861,76	472 871,16
résultat		1 015 419,06	-711 557,30	0,00	29 861,76	29 861,76

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2024	3 088 771,56	4 186 123,69	
dépenses ca 2024	1 204 045,63	1 894 434,52	
recettes bp 2024	3 088 771,56	5 201 542,75	résultat de l'exercice
recettes ca 2024	1 183 868,87	1 182 877,22	
résultat CFU 2024 (réalisations de l'exercice)	-20 176,76	-711 557,30	-731 734,06
reports n-1	-40 478,09	1 015 419,06	résultat global
Résultat total	-60 654,85	303 861,76	243 206,91
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	-60 654,85	303 861,76	243 206,91

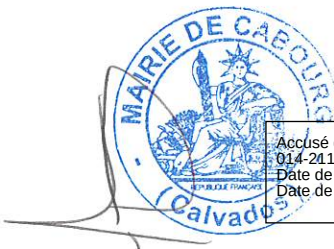
Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-201401179-20260622-CM-138-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-138-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 5 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 22 Contre : 0 Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-139-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE EAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Mme Sylvaine Bicard (détenant le pouvoir de M. Quentin Benis) a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe Eau va permettre d'inscrire les résultats reportés de l'année 2025.

Le budget 2026 sera présenté en suréquilibre. En effet les ajustements porteront les crédits comme suit :

- Dépenses : 177 500,00 €
- Recettes : 265 854,30 €

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-009-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe eau pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-139-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
22 voix pour et 3 abstentions,**

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « Eau » de l'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Recettes					
002	002		reprise de résultat	88 354,30	
total recettes				88 354,30	0,00
				88 354,30	
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
Fonctionnement					
Dépenses					
total dépenses				0,00	0,00
				0,00	
				88 354,30	

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET						
FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BS 2026	TOTAL CREDITS 2026
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00		0,00
	011 Charges à caractère général			0,00		0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés			0,00		0,00
	014 Atténuations de produits			0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)			0,00		0,00
	65 Autres charges de gestion courante	177 500,00	94 499,94	177 500,00		177 500,00
	66 Charges financières			0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles			0,00		0,00
	68 Dotation aux provisions			0,00		0,00
TOTAL		177 500,00	94 499,94	177 500,00	0,00	177 500,00
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	83 318,32		0,00	88 354,30	88 354,30
	013 Atténuations de charges			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)			0,00		0,00
	70 Produits des services et du domaine		5 035,98	0,00		0,00
	73 Impôts et taxes			0,00		0,00
	731 Fiscalité locale			0,00		0,00
	74 Dotations, subventions et participations			0,00		0,00
	75 Autres produits de gestion courante	177 500,00	94 499,94	177 500,00		177 500,00
	76 Produits financiers			0,00		0,00
	77 Produits exceptionnels			0,00		0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions			0,00		0,00
TOTAL		260 818,32	99 535,92	177 500,00	88 354,30	265 854,30
résultat		0,00	5 035,98	0,00	88 354,30	88 354,30

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses bp 2025	177 500,00	0,00	
dépenses ca 2025	94 499,94	0,00	
recettes bp 2025	260 818,32	0,00	
recettes ca 2025	99 535,92	0,00	
résultat CFU 2024 (réalisations de l'exercice)	5 035,98	0,00	5 035,98
reports n-1	83 318,32	0,00	
Résultat total	88 354,30	0,00	88 354,30
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	88 354,30	0,00	88 354,30

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-139-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-139-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 24 Contre : 0 Abstentions : 3	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOE, Premier Adjoint au Maire

CM-140-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 2NAB – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe lotissement 2NAB va permettre d'inscrire les résultats reportés de l'année 2025.

Le budget 2026 sera présenté en suréquilibre. En effet les ajustements porteront les crédits comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 1 413 378,72 €
- Recettes 3 745 823,95 €

Section investissement :

- Dépenses : 1 412 578,72 €
- Recettes : 1 412 578,72 €

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-140-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°CM-010-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe lotissement 2NAB pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à la majorité,
24 voix pour et 3 abstentions,**

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « lotissement 2NAB » de l'exercice 2026 comme suit :

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
<i>Fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
total dépenses				0,00	0,00
0,00					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
<i>Fonctionnement</i>					
<i>Recettes</i>					
002	002	510	reprise de résultat	2 332 445,23	
total recettes				2 332 445,23	0,00
2 332 445,23					
2 332 445,23					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
<i>Investissement</i>					
<i>Recettes</i>					
total recettes				0,00	0,00
0,00					
CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
<i>Investissement</i>					
<i>Dépenses</i>					
total recettes				0,00	0,00
0,00					
0,00					

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET ANNEXE 2NAB

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BS 2026	TOTAL CREDITS
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00		0,00
	011 Charges à caractère général			0,00		0,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés			0,00		0,00
	014 Atténuations de produits			0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	1 412 578,72	1 412 578,72	1 412 578,72		1 412 578,72
	65 Autres charges de gestion courante	532 012,02	532 012,02	800,00		800,00
	66 Charges financières			0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles			0,00		0,00
	68 Dotation aux provisions			0,00		0,00
TOTAL		1 944 590,74	1 944 590,74	1 413 378,72	0,00	1 413 378,72
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté	532 012,46			2 332 445,23	2 332 445,23
	013 Atténuations de charges			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	3 745 023,51	3 745 023,51	1 412 578,72		1 412 578,72
	70 Produits des services et du domaine			0,00		0,00
	73 Impôts et taxes			0,00		0,00
	731 Fiscalité locale			0,00		0,00
	74 Dotations, subventions et participations			0,00		0,00
	75 Autres produits de gestion courante	200,00		800,00		800,00
	76 Produits financiers			0,00		0,00
	77 Produits exceptionnels			0,00		0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions			0,00		0,00
TOTAL		4 277 235,97	3 745 023,51	1 413 378,72	2 332 445,23	3 745 823,95
		2 332 645,23	1 800 432,77	0,00	2 332 445,23	2 332 445,23

INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	BS 2026	TOTAL
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.			0,00		0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 412 578,72	1 412 578,72	1 412 578,72		1 412 578,72
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 332 444,79	2 332 444,79	0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées			0,00		0,00
	204 Subvention d'équipement versées			0,00		0,00
	20 Immobilisations incorporelles			0,00		0,00
	21 Immobilisations corporelles			0,00		0,00
	23 Immobilisations en cours			0,00		0,00
	27 Autres immobilisations financières			0,00		0,00
	4581 Dépenses sous mandat			0,00	0,00	0,00
TOTAL		3 745 023,51	3 745 023,51	1 412 578,72	0,00	1 412 578,72
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.	919 866,07		0,00		0,00
	021 Virement de la section de fonctionnement			0,00		0,00
	024 CESSIONS			0,00		0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	1 412 578,72	1 412 578,72	1 412 578,72		1 412 578,72
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	10 Dotations, fonds divers et réserves			0,00		0,00
	13 Subventions d'investissement			0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	1 412 578,72	1 412 578,72	0,00		0,00
	27 Autres immobilisations financières			0,00		0,00
	4582 Travaux sous mandat			0,00		0,00
TOTAL		3 745 023,51	2 825 157,44	1 412 578,72	0,00	1 412 578,72

0,00 -919 866,07 0,00 0,00 0,00

Fonctionnement		Investissement	
dépenses bp 2025	1 944 590,74	3 745 023,51	
dépenses ca 2025	1 944 590,74	3 745 023,51	
recettes bp 2025	4 277 235,97	3 745 023,51	résultat de l'exercice
recettes ca 2025	3 745 023,51	2 825 157,44	880 566,70
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)	1 800 432,77	-919 866,07	
reports n-1	532 012,46	919 866,07	résultat global
Résultat total	2 332 445,23	0,00	2 332 445,23
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	2 332 445,23	0,00	2 332 445,23

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-141-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BARREAU – BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire est une décision modificative spécifique qui permet la reprise des résultats de l'exercice budgétaire précédent lorsque le budget primitif a été voté sans reprise de résultat. Le budget supplémentaire est la première délibération budgétaire adoptée après le vote du compte financier unique, qui intervient au plus tard le 30 juin. Il intègre les résultats de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire du budget annexe « Lotissement Le Barreau » va permettre d'inscrire les résultats reportés de l'année 2025.

Le budget 2026 sera présenté en suréquilibre. En effet les ajustements porteront les crédits comme suit :

Section fonctionnement :

- Dépenses : 770 973,92 €
- Recettes 770 974,20 €

Section investissement :

- Dépenses : 1 136 131,84 €
- Recettes : 1 136 131,84 €

VU le code général des collectivités territoriales,

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-141-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU la délibération n°CM-012-19012026 portant approbation du budget primitif du budget annexe lotissement Le Barreau pour l'exercice 2026,

VU le compte financier unique de l'exercice 2025,

CONSIDERANT la reprise de résultat de l'exercice 2025,

SA commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le budget supplémentaire du budget annexe « Lotissement Le Barreau » de l'exercice 2026 comme suit

CHAPITRE	NATURE	FONCTION	LIBELLÉ	+	-
<i>Fonctionnement</i>					
<i>Recettes</i>					
002	002	510	reprise de résultat	0,28	
total recettes				0,28	0,00
0,28					
<i>Fonctionnement</i>					
<i>Dépenses</i>					
total dépenses				0,00	0,00
0,00					
0,28					
<i>Investissement</i>					
<i>Recettes</i>					
16	168741	510	versement communal	365 157,92	
total dépenses				365 157,92	0,00
365 157,92					
<i>Investissement</i>					
<i>Dépenses</i>					
001	001	510	reprise de résultat	365 157,92	
				365 157,92	0,00
365 157,92					
				0,00	

Les crédits budgétaires sont ajustés de la façon suivante,

SITUATION BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE BARREAU

FONCTIONNEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	bs 2026	Total crédits
dépenses	002 Résultat de fonctionnement reporté			0,00		0,00
	011 Charges à caractère général	488 461,38	7 400,00	405 816,00		405 816,00
	012 Charges de personnel et frais assimilés			0,00		0,00
	014 Atténuations de produits			0,00		0,00
	023 Virement à la section d'investissement			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	357 757,92	357 757,92	365 157,92		365 157,92
	65 Autres charges de gestion courante	1 000,00		0,00		0,00
	66 Charges financières			0,00		0,00
	67 Charges exceptionnelles			0,00	0,00	0,00
	68 Dotation aux provisions			0,00	0,00	0,00
TOTAL		847 219,30	365 157,92	770 973,92	0,00	770 973,92
recettes	002 Résultat de fonctionnement reporté			0,00	0,28	0,28
	013 Atténuations de charges			0,00		0,00
	042 Opér.d'ordre de section à section (FONC)	846 219,30	365 157,92	770 973,92		770 973,92
	70 Produits des services et du domaine			0,00		0,00
	73 Impôts et taxes			0,00		0,00
	731 Fiscalité locale			0,00	0,00	0,00
	74 Dotations, subventions et participations			0,00	0,00	0,00
	75 Autres produits de gestion courante	1 000,00	0,28	0,00	0,00	0,00
	76 Produits financiers			0,00	0,00	0,00
	77 Produits exceptionnels			0,00	0,00	0,00
	78 Reprises sur amortissements et provisions			0,00	0,00	0,00
TOTAL		847 219,30	365 158,20	770 973,92	0,28	770 974,20
résultat		0,00	0,28	0,00	0,28	0,28

INVESTISSEMENT		BP 2025	CFU 2025	BP 2026	bs 2026	Total crédits
dépenses	001 Solde d'exécution section invest. repor.	357 757,92		0,00	365 157,92	365 157,92
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	846 219,30	365 157,92	770 973,92		770 973,92
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées					0,00
	204 Subvention d'équipement versées			0,00		0,00
	20 Immobilisations incorporelles			0,00	0,00	0,00
	21 Immobilisations corporelles			0,00	0,00	0,00
	23 Immobilisations en cours			0,00	0,00	0,00
	27 Autres immobilisations financières			0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 203 977,22	365 157,92	770 973,92	365 157,92	1 136 131,84
recettes	001 Solde d'exécution section invest. repor.			0,00	0,00	0,00
	021 Virement de la section de fonctionnement			0,00	0,00	0,00
	024 CESSIONS			0,00		0,00
	040 Opér.ordre de section à section (INV)	357 757,92	357 757,92	365 157,92		365 157,92
	041 Opér.d'ordre à intérieur section INV			0,00		0,00
	10 Dotations,fonds divers et réserves			0,00		0,00
	13 Subventions d'investissement			0,00		0,00
	16 Emprunts et dettes assimilées	488 461,38		405 816,00	365 157,92	770 973,92
	27 Autres immobilisations financières	357 757,92		0,00	0,00	0,00
TOTAL		1 203 977,22	357 757,92	770 973,92	365 157,92	1 136 131,84
résultat		0,00	-7 400,00	0,00	0,00	0,00

	Fonctionnement	Investissement	
dépenses ca 2025	365 157,92	365 157,92	
recettes bp 2025	847 219,30	1 203 977,22	résultat de
recettes ca 2025	365 158,20	357 757,92	l'exercice
résultat CFU 2025 (réalisations de l'exercice)	0,28	-7 400,00	-7 399,72
reports n-1	0,00	-357 757,92	résultat global
RAR dépenses			
RAR recettes			
Résultat (dont RAR)	0,28	-365 157,92	-365 157,64

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENQU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire

Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-141-22062026-BF
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-142-22062026 – CLOTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DU CLOCHER DE L'EGLISE

Pour rappel deux techniques peuvent être utilisées pour gérer le coût des travaux qui se réalisent sur plusieurs années :

- Soit inscrire la totalité de la dépense la première année et reporter d'année en année la part non utilisée jusqu'à la fin de l'opération,
- Soit prévoir un échéancier dès le départ et inscrire chaque année la part qui sera utilisée.

Les autorisations de programme se rapportent à cette deuxième alternative et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Il est indiqué dans le règlement budgétaire et financier que « Toute AP pour laquelle aucune période n'aurait été définie et qui ne serait pas affectée dans les quatre années qui suivent sa création, deviendrait automatiquement caduque ».

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La révision, la clôture et la création éventuelles des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-142-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

A ce jour le vote du budget supplémentaire du budget principal permet à l'assemblée délibérante de clôturer l'autorisation de programme de l'église.

En 2022 la commune de Cabourg a ouvert une opération de programme de 795 439 € pour aboutir en 2026 au coût global des travaux de 765 158,08 €.

AUTORISATION DE PROGRAMME					
Dépenses	cp 2022 réalisé	cp 2023	cp 2024	CP 2025	COÛT DE L'OPÉRATION
Conseil municipal					
AP n°22-01 EGLISE					
Création de l'autorisation de paiement	293 200,00	502 239,00			795 439,00
conseil du 11/12/2023	-138 065,63	133 538,14			-4 527,49
conseil du 10/06/2024	0,00	-78 826,01	78 826,01		0,00
conseil du 07/10/2024			-25 700,00		-25 700,00
conseil du 10/03/2025			-53,43	53,43	0,00
conseil du 22/06/2026				-53,43	-53,43
	155 134,37	556 951,13	53 072,58	0,00	765 158,08

Toutes les retenues de garanties sont remboursées l'opération va être transférée en immobilisation définitive, et le solde de la DSIL vient d'être encaissé.

Au total l'église a été subventionnée à hauteur de 253 511,13 € soit 33 % réparti de la façon suivante :

- DSIL 136 729,31 €
- Le Département du Calvados 66 500,00 €
- La fondation du patrimoine 50 281,82 €

Il est demandé de clôturer cette autorisation de programme.

VU les articles L.1612-29 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements,

CONSIDERANT les travaux du clocher de l'église terminés,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de supprimer les crédits de paiement 2025,

DECIDE de clôturer l'autorisation de programme n°22-01 Eglise,

CONSTATE la somme définitive de l'autorisation de paiement à hauteur de 765 125,08 € TTC comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

AUTORISATION DE PROGRAMME					
Dépenses					
Conseil municipal	cp 2022 réalisé	cp 2023	cp 2024	CP 2025	COÛT DE L'OPÉRATION
AP n°22-01 EGLISE					
Création de l'autorisation de paiement	293 200,00	502 239,00			795 439,00
conseil du 11/12/2023	-138 065,63	133 538,14			-4 527,49
conseil du 10/06/2024	0,00	-78 826,01	78 826,01		0,00
conseil du 07/10/2024			-25 700,00		-25 700,00
conseil du 10/03/2025			-53,43	53,43	0,00
conseil du 22/06/2026				-53,43	-53,43
	155 134,37	556 951,13	53 072,58	0,00	765 158,08

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

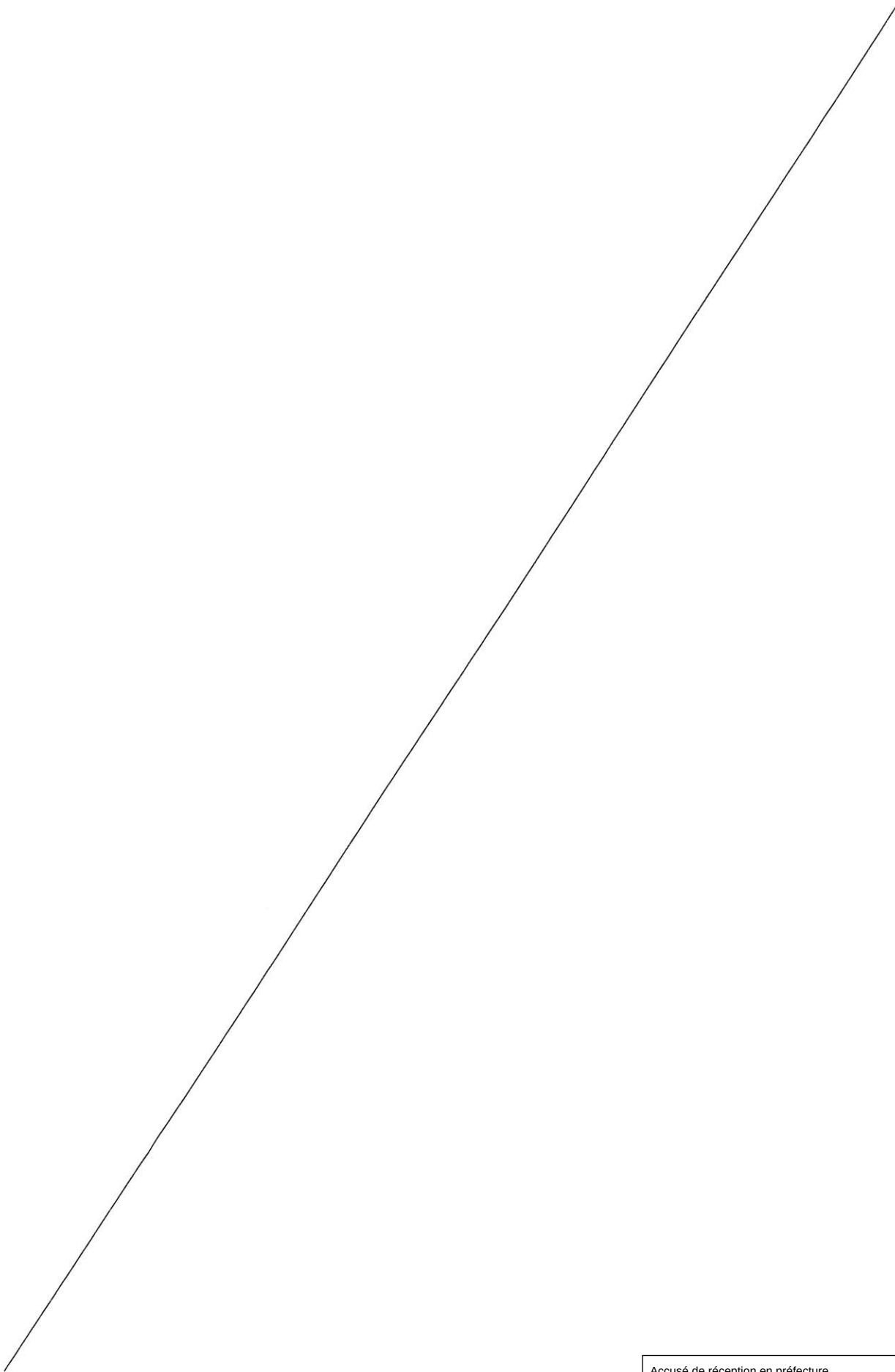


Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-142-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-143-22062026 – AJUSTEMENT DES CREDITS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DES COURTS COUVERTS :

Pour rappel deux techniques peuvent être utilisées pour gérer le coût des travaux qui se réalisent sur plusieurs années :

-Soit inscrire la totalité de la dépense la première année et reporter d'année en année la part non utilisée jusqu'à la fin de l'opération,

-Soit prévoir un échancier dès le départ et inscrire chaque année la part qui sera utilisée.

Les autorisations de programme se rapportent à cette deuxième alternative et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Il est indiqué dans le règlement budgétaire et financier que « Toute AP pour laquelle aucune période n'aurait été définie et qui ne serait pas affectée dans les quatre années qui suivent sa création, deviendrait automatiquement caduque ».

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La révision, la clôture et la création éventuelles des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-143-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

A ce jour le vote du budget supplémentaire du budget principal permet à l'assemblée délibérante d'ajuster les crédits de paiement 2025 et de reporter les crédits sur 2026 sur l'autorisation de programme n°22-02 courts couverts.

En 2025, il était prévu de mandater 1 368 077,73 €, seuls 1 230 628,73 € ont été réalisés.

Par conséquent, il convient de diminuer le crédit de paiement de 2025 de 137 449 €.

Sur 2026 il reste à solder un dernier litige sur le lot électricité avec la société VIGOURT et les factures du maître d'œuvre en lien avec ce litige. Il convient d'inscrire la somme de 30 680 € sur 2026.

Ces travaux ont été financés par les subventions suivantes :

- Le département du Calvados : 704 567 €, un 1^{er} acompte a été encaissé sur 2025 de 352 284 € reste 50 % à percevoir sur 2026
- La région : 229 585 €, le 1^{er} versement est en attente d'instruction

Un emprunt de 1 115 000 € vient compléter l'ensemble. Ces travaux ont permis d'encaisser des entrées importantes qui ont remplacées les pertes de recettes de la piscine transférées à NCPA.

VU les articles L.1612-29 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements,

CONSIDERANT l'évolution des travaux,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits de paiement 2025 à 1 230 628,73 €,

DECIDE d'inscrire au crédit de paiement 2026 : 30 680 €

DECIDE de diminuer la totalité de la somme de l'autorisation de programme de 106 769 €.

Dépenses						
Conseil municipal	cp 2022 réalisé	cp 2023	cp 2024	CP 2025	CP 2026	COÛT DE L'OPÉRATION
AP n°22-02 COURTS COUVERTS						
Création de l'autorisation de programme	232 000,00	1 862 400,00	381 185,25			2 475 585,25
conseil 11/12/2023	-153 585,25	-1 662 400,00	318 814,75	1 571 585,25		74 414,75
conseil du 10/06/2023	0,00	-70 190,75	0,00	70 190,75		0,00
conseil du 08/07/2024			799 243,00	-799 243,00		0,00
conseil du 10/03/2025			-525 544,73	525 544,73		0,00
conseil du 22/06/2026				-137 449,00	30 680,00	-106 769,00
	78 414,75	129 809,25	973 698,27	1 230 628,73	30 680,00	2 443 231,00

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-143-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

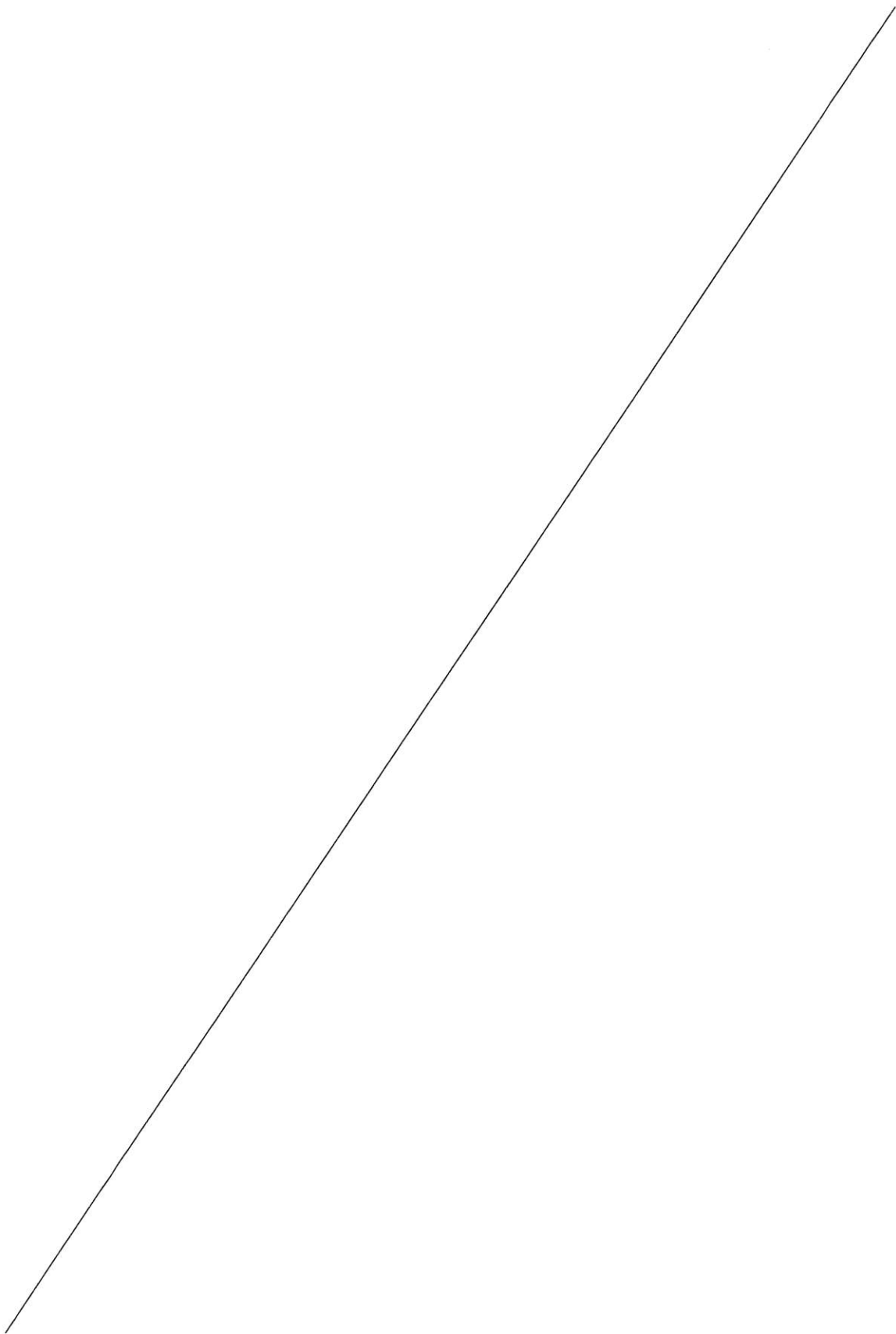


Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-143-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier adjoint au Maire

CM-144-22062026 – AJUSTEMENT DES CREDITS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME DU NOUVEAU CASINO

Pour rappel deux techniques peuvent être utilisées pour gérer le coût des travaux qui se réalisent sur plusieurs années :

-Soit inscrire la totalité de la dépense la première année et reporter d'année en année la part non utilisée jusqu'à la fin de l'opération,

-Soit prévoir un échéancier dès le départ et inscrire chaque année la part qui sera utilisée.

Les autorisations de programme se rapportent à cette deuxième alternative et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Il est indiqué dans le règlement budgétaire et financier que « Toute AP pour laquelle aucune période n'aurait été définie et qui ne serait pas affectée dans les quatre années qui suivent sa création, deviendrait automatiquement caduque ».

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La révision, la clôture et la création éventuelles des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-144-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

A ce jour le vote du budget supplémentaire du budget principal permet à l'assemblée délibérante d'ajuster les crédits de paiement 2025 et de reporter les crédits sur 2026 et de diminuer la totalité de la somme de l'autorisation de programme.

En effet il était prévu de réaliser sur 2025 la somme de 4 520 798,47 € alors qu'il a été réalisé 4 044 067,11 €. Différents marchés restent à solder pour la somme de 133 538 €, il convient donc d'une part d'ajuster les crédits de paiement de 2025, d'inscrire des crédits pour solder les marchés sur 2026 et de diminuer l'ensemble de l'autorisation de programme à hauteur de 353 363,36 €.

Le coût de l'opération finale est de 9 246 636,64 € HT.

VU les articles L.1612-29 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements,

CONSIDERANT l'évolution des travaux,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits de paiement 2025 à hauteur de 4 044 067,11 €,

DECIDE d'inscrire des crédits de paiement pour 2026 de 133 538 €,

DECIDE de diminuer l'autorisation de programme de 353 363,36 € soit un total de 9 246 636,64 € HT comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Dépenses	cp 2022 réalisé	cp 2023	cp 2024	CP 2025	CP 2026	COÛT DE L'OPÉRATION
Conseil municipal						
AP n°22-03 CASINO						
Création de l'autorisation de paiement	300 000,00	5 799 600,00	2 612 300,00			8 711 900,00
conseil du 11/12/2023	-32 493,02	-5 399 600,00	1 187 700,00	5 132 493,02		888 100,00
conseil du 10/06/2024	0,00	-45,97	0,00	45,97		0,00
modification au 30/09/2024			633 000,00	-633 000,00		0,00
conseil du 10/03/2025			-31 429,48	31 429,48		0,00
conseil du 22/06/2026				-486 901,36	133 538,00	-353 363,36
	267 506,98	399 954,03	4 401 570,52	4 044 067,11	133 538,00	9 246 636,64

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-144-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-145-22062026 – AJUSTEMENT DES CREDITS ET CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N°23-01 ENTREE DE VILLE

Pour rappel deux techniques peuvent être utilisées pour gérer le coût des travaux qui se réalisent sur plusieurs années :

-Soit inscrire la totalité de la dépense la première année et reporter d'année en année la part non utilisée jusqu'à la fin de l'opération,

-Soit prévoir un échancier dès le départ et inscrire chaque année la part qui sera utilisée.

Les autorisations de programme se rapportent à cette deuxième alternative et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Il est indiqué dans le règlement budgétaire et financier que « Toute AP pour laquelle aucune période n'aurait été définie et qui ne serait pas affectée dans les quatre années qui suivent sa création, deviendrait automatiquement caduque ».

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La révision, la clôture et la création éventuelles des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-145-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

A ce jour le vote du budget supplémentaire du budget principal permet à l'assemblée délibérante de clôturer l'autorisation de programme n°23-01 Entrée de ville.

Il a été prévu la somme de 106 589 € sur l'année 2025. Cette somme représentait le solde de l'autorisation de programme avec les révisions de prix et les aléas potentiels. C'est finalement 33 491,22 € qui ont été facturés sur 2025. Il convient d'ajuster le crédit de paiement de l'année 2025 et de réduire la somme de l'autorisation de programme de 73 097,22 €. C'est une somme de 1 849 812,18 € TTC qui aura pesé sur le budget de Cabourg.

VU les articles L.1612-29 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements

CONSIDERANT la fin des travaux et le solde des marchés,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE d'ajuster les crédits de paiement 2025 à hauteur de 33 491,78 €

DECIDE de clôturer l'autorisation de paiement

CONSTATE la somme définitive de l'autorisation de programme à hauteur de 1 849 812,18 € comme indiqué sur le tableau ci-dessous :

Dépenses	cp 2022 réalisé	cp 2023	cp 2024	CP 2025	CP 2026	COÛT DE L'OPÉRATION
Conseil municipal						
AP n°23-01 ENTREE DE VILLE						
Création Conseil 11/12/2023		1 820 000,00	1 891 000,00	200 111,00		3 911 111,00
conseil du 10/06/2024		-1 266 997,55	-1 091 000,00	-183 111,00		-2 541 108,55
modification au 30/09/2024			484 997,55	-17 000,00		467 997,55
conseil du 10/03/2025			-21 679,60	52 889,00		31 209,40
conseil municipal 03/11/2025				53 700,00		53 700,00
conseil du 22/06/2026				-73 097,22		-73 097,22
	0,00	553 002,45	1 263 317,95	33 491,78	0,00	1 849 812,18

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-145-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-146-22062026 – CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME N°26-01 RD 514

Pour rappel deux techniques peuvent être utilisées pour gérer le coût des travaux qui se réalisent sur plusieurs années :

-Soit inscrire la totalité de la dépense la première année et reporter d'année en année la part non utilisée jusqu'à la fin de l'opération,

-Soit prévoir un échéancier dès le départ et inscrire chaque année la part qui sera utilisée.

Les autorisations de programme se rapportent à cette deuxième alternative et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements.

Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées. Il est indiqué dans le règlement budgétaire et financier que « Toute AP pour laquelle aucune période n'aurait été définie et qui ne serait pas affectée dans les quatre années qui suivent sa création, deviendrait automatiquement caduque ».

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

La révision, la clôture et la création éventuelles des autorisations de programme (AP) ou d'engagement (AE) / crédits de paiement (CP) ne peuvent avoir lieu que lors d'une session budgétaire.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-146-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

A ce jour le vote du budget supplémentaire du budget principal permet à l'assemblée délibérante de créer une autorisation de programme n°26-01 RD 514.

Les travaux sont évalués à 2 500 000 € il est proposé de commencer sur la répartition suivante :

Dépenses					
Conseil municipal	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	COÛT DE L'OPÉRATION
AP n°26-01 RD514					
Création Conseil 22/06/2026	57 000,00	1 151 000,00	1 292 000,00		2 500 000,00
	57 000,00	1 151 000,00	1 292 000,00	0,00	2 500 000,00

VU les articles L.1612-29 du CGCT portant définition des autorisations de programme et crédits de paiements,

CONSIDERANT la nécessité de planifier les travaux de la RD514 sur plusieurs exercices,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de créer l'autorisation de programme n°26-01 RD514 pour la somme de 2 500 000 €

DECIDE d'inscrire 57 000 € sur les crédits de paiement 2026

DECIDE d'inscrire 1 151 000 € sur les crédits de paiement 2027

DECIDE d'inscrire 1 292 000 € sur les crédits de paiement 2028

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécoeurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecoeurs.fr.*

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-146-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-147-22062026 – EXERCICE 2026 – BUDGET ANNEXE CONSTRUCTION MUSEE – REMBOURSEMENT D'UNE SUBVENTION AU BUDGET PRINCIPAL

Lors de la création du budget annexe « construction musée », une somme de 215 000 € a été versée au titre de l'investissement. Il s'agit d'une subvention remboursable qu'il est nécessaire de solder sur ce compte et de réintégrer au budget principal.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2224-1, L2224-2, L.2221-48 et R.2221-90 ;

CONSIDERANT l'obligation de rembourser au budget principal la subvention d'équilibre de 215 000 €,

SA Commission municipale « Finances et administration générale » réunie le 8 juin 2026, entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de verser la somme de 215 000 € au budget principal au titre de la subvention de démarrage versée en 2018.

PRECISE que les écritures comptables sont les suivantes :

Budget principal :

Un titre à l'article 27638 – avance remboursable de 215 000 €

Budget annexe « construction musée »

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-147-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Un mandat à l'article 168741 – avance remboursable de 215 000 €

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérékurs citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Sébastien DELANOË, Premier Adjoint au Maire

CM-148-22062026 – BUDGET CONSTRUCTION MUSEE - PRESCRIPTION QUADRIENNALE SOCIETE NORMANDIE PATRIMOINE – LIBERATION RETENUE DE GARANTIE

La société « Normandie Patrimoine » était titulaire du lot n°4 – Menuiseries extérieures bois du marché 2019-013-1 « Création du musée belle époque Marcel Proust » (Villa du temps retrouvé).

Depuis 2021, la société n'a plus donné suite aux sollicitations du Maître d'œuvre, Prisme Ingénierie, ni des services de la collectivité.

D'après son numéro SIRET 80161864600013, l'entreprise n'est plus active.

Pour les travaux effectués sur le marché 2019-013-1 d'un montant de 114 959,27 euros HT soit 121 009,76 euros TTC, une retenue de garantie d'un total de 6 050,48 euros a été prélevée.

Le délai de quatre ans étant aujourd'hui largement expiré et selon la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, la retenue de garantie est atteinte de prescription quadriennale.

Il convient donc de régulariser la situation en établissant un titre de recette au compte 75888 afin de récupérer cette somme.

Aussi après examen de ce dossier par la commission « Finances et administration générale », réunie le 8 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-148-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics,

VU le marché 2019-013-1 « création du musée Belle Epoque Marcel Proust et notamment le lot 4,

VU les paiements établis au compte de l'entreprise Normandie Patrimoine,

CONSIDERANT la cessation d'activité de la société Normandie Patrimoine,

CONSIDERANT la somme de 6 050,48 euros en instance sur le compte d'attente de la commune,

SA Commission municipale entendue,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire, à ordonnancer la liquidation de la somme de 6 050,48 euros par un titre au compte 75888.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-149-22062026 – VACATAIRES GARDEN TENNIS

Dans le cadre de la gestion en régie du Garden Tennis, la commune de Cabourg a besoin de faire appel à des enseignants pour dispenser des cours de tennis.

Le vacataire n'est pas un contractuel de droit public mais une personne recrutée pour exercer un acte qui doit être déterminé, discontinu dans le temps et dont la rémunération est liée à cet acte.

Ainsi, trois conditions caractérisent cette qualification :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2025, il avait été voté la création de 3 postes de vacataires au Garden Tennis pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2026.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de renouveler le recrutement de trois vacataires pour encadrer les cours de tennis au Garden Tennis pour la période du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article 2412-90

Article de réception en Préfecture
014-211401179-20260622-CM-149-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT la nécessité de renouveler le recrutement de 3 enseignants pour dispenser des cours de Tennis au Garden Tennis,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un acte déterminé et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement du recrutement de trois vacataires chargés d'encadrer les cours de tennis au Garden Tennis pour la période du 1er juillet 2026 au 30 juin 2027 ;

PRECISE que ces vacations seront effectuées de manière ponctuelle et discontinue, en fonction des besoins du service ;

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 31,11 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son Monsieur le Premier Adjoint, à signer tout document afférent à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-150-22062026 – VACATAIRES AIDE AUX DEVOIRS

Les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des vacataires en réunissant trois conditions :

- La spécificité dans l'exécution de l'acte : l'agent est engagé pour une mission précise, pour un acte déterminé.
- La discontinuité dans le temps : les missions concernées correspondent à un besoin ponctuel de la collectivité. Le besoin pour lequel est recruté le vacataire ne doit pas correspondre à un emploi permanent
- La rémunération est liée à l'acte pour lequel l'agent a été recruté. Cette rémunération est déterminée par délibération.

Afin de favoriser la réussite scolaire des enfants scolarisés à l'école primaire Jean Guillou de Cabourg, la collectivité souhaite mettre en place un dispositif d'aide aux devoirs sur les périodes scolaires, à raison de 3 jours par semaine. Au 1^{er} septembre 2026, 7 enseignants de l'établissement sont volontaires pour assurer cette mission d'aide aux devoirs.

Les besoins d'accompagnement des élèves dans la réalisation de leurs devoirs seront déterminés par l'équipe enseignante.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027, un dispositif communal d'aide aux devoirs à destination des enfants de l'école primaire Jean Guillou de Cabourg.

Ce dispositif sera proposé sur le temps périscolaire, dans les locaux de l'école et sera encadré par les enseignants volontaires, dans le respect des règles de l'encadrement en vigueur. Chaque vacation sera rémunérée sur la base d'un taux horaire d'un montant mensuel de 20 euros.

Asses de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-150-22062026-DE
Date de réception préfecture : 26/06/2026

L'accès au dispositif sera gratuit pour les familles dont les enfants sont inscrits aux activités périscolaires les modalités d'accueil des enfants à l'aide aux devoirs seront définies en lien avec les enseignants participants au dispositif et l'équipe du service.

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29,

VU le code général de la fonction publique,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

CONSIDERANT l'intérêt de proposer cette aide au plus grand nombre d'enfants.

CONSIDERANT la nécessité de recruter 7 enseignants pour assurer une mission d'aide aux devoirs,

CONSIDERANT qu'il s'agit d'un acte déterminé et ponctuel à caractère discontinu et qui sera rémunéré après service fait,

Ses commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la création, du 1er septembre 2026 au 3 juillet 2027, d'un dispositif communal d'aide aux devoirs à destination des enfants scolarisés à l'école primaire Jean Guillou de Cabourg ;

APPROUVE le recrutement de sept vacataires, enseignants volontaires de l'établissement, afin d'assurer l'encadrement des séances d'aide aux devoirs ;

PRECISE que les vacations seront effectuées de manière ponctuelle et discontinue, en fonction des besoins identifiés par l'équipe enseignante ;

DIT que le dispositif sera organisé sur le temps périscolaire, dans les locaux de l'école, dans le respect des règles d'encadrement en vigueur ;

FIXE la rémunération de chaque vacation sur la base d'un taux horaire brut de 25 € ;

PRECISE que ce dispositif sera gratuit pour les familles dont les enfants sont inscrits aux activités périscolaires ;

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à définir les modalités d'organisation et d'accueil des enfants en lien avec les enseignants participant au dispositif et les services municipaux concernés ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou le Premier Adjoint, à signer tout document afférent à la présente délibération ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-150-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-151-22062026 – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs consiste en la liste complète des emplois proposés par la collectivité, classée par cadre d'emploi, grade et quotité de travail. Il recense les emplois permanents, qu'ils soient indistinctement affectés à des agents titulaires ou contractuels.

Il est un outil comptable, renvoyant à l'état du personnel obligatoirement annexé chaque année au budget et au compte administratif (articles. L. 2313-1 et R. 2313-3 du CGCT).

Le tableau des effectifs est également, indéniablement, un outil de gestion et de pilotage des ressources humaines : il fait l'objet, régulièrement, d'ajustements, pouvant suivre de fait la carrière des agents, les besoins d'adaptation des postes en fonction de l'organisation du service public, ou d'adéquation des postes en fonction des niveaux de compétences attendus.

Le conseil municipal est seul compétent pour intervenir sur sa modification ; c'est la raison pour laquelle, au gré des évolutions de poste, de nécessaires ajustements de quotité de travail, ou de recrutements, il est régulièrement présenté à l'assemblée délibérante.

Afin de disposer d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences la plus performante possible, mais également dans l'objectif d'une maîtrise efficiente de la masse salariale, en conformité avec les attentes des élus, le rapport d'orientation budgétaire et le budget prévisionnel 2026, il est donc proposé d'opérer une actualisation générale du tableau des effectifs.

En effet, si l'autorité territoriale, qui est investie du pouvoir de nomination, est compétente pour prendre les décisions individuelles relatives aux agents, dont le recrutement en assemblée

014-211401179-20260622-CM-151-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

délibérante d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public est compétente quant à elle pour créer, supprimer ou modifier les emplois.

L'assemblée délibérante doit créer un poste avant tout recrutement, sauf si un emploi vacant correspondant existe déjà, toute nomination sur un emploi non créé par l'organe délibérant est entachée de nullité.

En vertu du principe général selon lequel le grade est distinct de l'emploi, le grade est le titre qui confère à son titulaire vocation à occuper l'un des emplois qui lui correspond et dont la création a été décidée selon les modalités ci-avant définies. L'assemblée délibérante dispose donc d'un pouvoir souverain pour procéder à la création des postes devant être compatibles avec le grade de l'agent à recruter.

Par ailleurs, lors de la création d'un emploi en vue d'un recrutement, il est possible de mentionner un ou plusieurs grades afin d'anticiper la multitude de profils des candidats. En effet, le Code général de la fonction publique dispose que « la délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondants à l'emploi créé ».

Aussi, depuis quelques années, différents postes ont été créés dans l'objectif de permettre l'exercice de compétences, de répondre à la création puis au développement de certains services ou encore d'ajuster les quotités de temps de travail, sans pour autant avoir été mécaniquement supprimés dans le tableau des effectifs. Il convient donc de procéder aujourd'hui, par la présente délibération, à ces régularisations et ajustements tels que présentés dans le tableau annexé.

Ainsi les ajustements proposés visent à :

- Supprimer les postes vacants ne répondant plus aux besoins de service,
- Garantir la conformité pour chaque emploi entre le grade détenu et le grade inscrit au tableau des effectifs,
- Maintenir une souplesse dans la gestion lors de mouvement de personnel afin de garantir la continuité de service.

L'ensemble de ces dispositions entraînent donc la suppression de 16 postes.

Le tableau des effectifs a été présenté en Comité Social Territorial (CST), instance paritaire réunissant élus et représentants du personnel, et a fait l'objet d'un avis favorable exprimé à l'unanimité en sa séance du 15 juin 2026.

Il est enfin rappelé que pour toute nouvelle modification du tableau des effectifs et notamment la création de tout nouveau poste, l'assemblée délibérante, soit le conseil municipal, demeure souveraine.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.5211-1,

VU le code général de la fonction publique et notamment ses articles L4 et L.313-1,

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 15 juin 2026,

CONSIDERANT qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,

CONSIDERANT qu'il convient d'adapter le tableau des effectifs à l'évolution des emplois municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de procéder à la modification des effectifs selon le tableau ci-après :

POSTES	QUOTITE DE TRAVAIL	TABEAU DES EFFECTIFS 01/07/2026
EMPLOIS FONCTIONNELS		
DGS	35 h	1
DGA	35 h	1
DST	35 h	1
Collaborateur de cabinet	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES		
Attaché hors classe	35 h	2
Attaché principal	35 h	1
Attaché	35 h	6
CADRE D'EMPLOI DES REDACTEURS		
Rédacteur principal 1ère classe	35 h	3
Rédacteur principal 2ème classe	35 h	2
Rédacteur	35 h	9
Assistant langue étrangère	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS		
Adjoint administratif principal 1ère classe	35 h	8
Adjoint administratif principal 2ème classe	35 h	7
	17h30	1
	35 h	12
Adjoint administratif	26h30	1
CADRE D'EMPLOI DES INGENIEURS		
Ingénieur principal	35 h	1
Ingénieur	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES TECHNICIENS		
Technicien principal 1ère classe	35 h	1
Technicien principal 2ème classe	35 h	4
Technicien	35 h	4
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE MAITRISE		
Agent de maîtrise principal	35 h	8
Agent de maîtrise	35 h	10
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS TECHNIQUES		
Adjoint technique principal 1ère classe	35 h	33
Adjoint technique principal 2ème classe	35 h	12
Adjoint technique	35 h	37
CADRE D'EMPLOI DES ATTACHES DE CONSERVATION		
Attaché de conservation	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS DE CONSERVATION		
Assistant de conservation	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS DU PATRIMOINE		
Adjoint du patrimoine	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES ADJOINTS D'ANIMATION		
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	35 h	1

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-151-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

	35 h	6
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	11h15	1
Adjoint d'animation	35 h	4
CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS SOCIAUX		
Assistant socio-éducatif	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES EDUCATEURS DES APS		
Educateur principal des APS de 1ère classe	35 h	1
Educateur des APS	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES OPERATEURS DES APS		
Opérateur des APS	35h	1
CADRE D'EMPLOI DES CHEFS DE SERVICE DE PM		
Chef de service PM principal de 1ère classe	35 h	1
CADRE D'EMPLOI DES AGENTS DE PM		
Brigadier-chef principal	35 h	5
Gardien-brigadier	35 h	2
CONTRATS DE DROIT PRIVE		
Apprenti	35 h	5
ACCROISSEMENTS SAISONNIERS D'ACTIVITE		
Adjoint technique	35 h	15
Educateur principal des APS de 2ème classe	35h	4
Opérateur qualifié des APS	35 h	5
Opérateur des APS	35 h	18
Adjoint administratif	35 h	5
ACCROISSEMENTS TEMPORAIRES D'ACTIVITE		
Adjoint technique	35 h	11
Adjoint administratif	35 h	2
Adjoint d'animation	35 h	3
TOTAL		258

PRECISE que conformément à l'article 1-2 du décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale, l'autorité territoriale est chargée de déterminer la rémunération des agents qui pourront bénéficier du régime indemnitaire applicable aux agents titulaires et stagiaires. Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale

Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Telerecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-151-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 27 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-152-22062026 – MODIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS DU GARDEN TENNIS

L'Assemblée délibérante de la collectivité territoriale qui gère le service public local est compétente pour fixer librement le tarif d'accès au service.

Lors du conseil municipal du 8 décembre 2025 a été approuvé le catalogue tarifs municipaux pour l'année 2026, vis-à-vis duquel il convient d'apporter des modifications en ce qui concerne précisément les tarifs du Garden Tennis.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L2121-29 et L2122-21 ;

VU la délibération n°CM-158-08122025 portant approbation des tarifs municipaux ;

CONSIDERANT la nécessité de compléter la délibération « tarifs » afin d'adapter l'offre commerciale du Garden Tennis,

SES commissions municipales entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

MODIFIE la délibération n° CM-158-08122025 du 8 décembre 2025,

CRÉE de nouvelles catégories tarifaires applicables au Garden Tennis.

Reçu de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-152-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

APPROUVE les tarifs comme suit :

Abonnements tennis padel

TARIFS TTC (TVA à 20 %)	au 1/07/2026	au 1/07/2026
ABONNEMENTS ADULTE - Tarifs TTC	MENSUEL	ANNUEL
TENNIS INT+EXT	50,00 €	350,00 €
TENNIS+PADEL		550,00 €
PADEL	55,00 €	290,00 €
TENNIS INT+EXT COUPLE		550,00 €
PICKLEBALL	100,00 €	100 €
ABONNEMENT ESTIVAL (du 1/06 au 30/08)	90,00 €	
TENNIS+PADEL COUPLE		900,00 €
PADEL COUPLE		500,00 €
ABONNEMENTS JEUNES (max 18 ans)	MENSUEL	ANNUEL
TENNIS INT+EXT	50,00 €	290,00 €
PADEL	55,00 €	250,00 €

Autres tarifs Tennis Padel

TARIFS TTC (TVA à 20 %)	2026	
LOCATIONS	HT	TTC
LOCATION TERRE BATTUE	20,83 €	25,00 €
LOCATION COUVERT	20,83 €	25,00 €
INVITATION TERRE BATTUE	10,00 €	12,00 €
INVITATION COUVERT	10,00 €	12,00 €
INVITATION DES ABONNES - MATCH DOUBLE	5,00 €	6,00 €
LOC PICKLEBALL 1H (MATERIEL INCLUS)	16,67 €	20,00 €
CARNET 20 INVITATIONS TENNIS	158,33 €	190,00 €
CARNET 10 INVITATIONS TENNIS	97,50 €	105,00 €
CARNET 10 INVITATIONS PADEL	58,33 €	70,00 €
CARNET 20 INVITATIONS PADEL	125,00 €	150,00 €

	Tarif par personne		Location du terrain	
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC
INVITATION PADEL 1h (4 joueurs)	6,67 €	8,00 €	26,67 €	32,00 €
INVITATION PADEL 1h30 (4 joueurs)	10,00 €	12,00 €	40,00 €	48,00 €

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-152-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

PRO SHOP	HT 2026	TTC 2026
TENNIS BALLES ATP	7,50 €	9,00 €
LOCATION RAQUETTE TENNIS	2,50 €	3,00 €
LOCATION RAQUETTE PADEL	2,50 €	3,00 €
BAR DU GARDEN - TVA 10%	HT 2026	TTC 2026
Café, thé, infusion	1,25 €	1,50 €
Eau minérale plate 50 cl	1,25 €	1,50 €
Eau pétillante 50 cl	1,67 €	2,00 €
Sodas	1,67 €	2,00 €
Sirop à l'eau	1,25 €	1,50 €
Bières	3,33 €	4,00 €
Autres biscuits individuels ou enveloppés	1,67 €	2,00 €
saucissons	4,17 €	5,00 €
Sandwichs, pasta box	3,75 €	4,50 €

Ecole de tennis

2026/2027	1h/semaine	1h30/semaine	2h/semaine	3h/semaine
BABY TENNIS	150 €		200 €	
MINI TENNIS	180 €		250 €	
CLUB JUNIOR	180 €		250 €	
CLUB ADO	200 €		350 €	450 €
ADULTES		250 €		
PICKLEBALL			100 €	

-20% de réduction pour les agents de la ville (abonnements et locations)

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-152-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 21 Représentés : 6 Votants : 25 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuelle LE BAIL, Adjointe au Maire

CM-153-22062026 – APPROBATION DU REGLEMENT FESTIVAL LITTERAIRE «DES MOTS A LA MER »

Mesdames Nicole BOUGRAIN et Josiane ALBERTI ne prennent pas part au vote.

Afin de tenir compte des contraintes logistiques et de l'indisponibilité de l'ancien Casino, la Ville de Cabourg a souhaité faire évoluer l'organisation du Festival littéraire « Des Mots à la Mer » pour son édition 2026.

Ainsi, cette édition sera recentrée sur la littérature jeunesse et les publics scolaires, avec une programmation dédiée aux enfants, adolescents, familles et établissements scolaires du territoire.

Organisé du 15 au 18 octobre 2026, le festival proposera des rencontres avec des auteurs jeunesse, des ateliers, des spectacles, des séances de dédicaces ainsi qu'un concours de lecture à destination des collégiens.

Cette manifestation culturelle, organisée par la Ville de Cabourg, se déroulera notamment au Grand Hôtel, à la Villa du Temps Retrouvé, à la bibliothèque municipale et à la salle des fêtes.

Afin de préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement du festival, il convient d'approuver le règlement annexé à la présente délibération.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article 2121-20

Musée de la Préfecture
614-211461179-20260622-CM-153-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU le projet de règlement du Festival littéraire « Des Mots à la Mer » 2026 annexé à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'intérêt culturel, éducatif et touristique du Festival littéraire « Des Mots à la Mer » pour la commune de Cabourg ;

CONSIDERANT la volonté de la commune de développer une programmation culturelle à destination de la jeunesse et des établissements scolaires du territoire ;

CONSIDERANT la nécessité d'encadrer les modalités d'organisation et de fonctionnement du festival par un règlement approuvé par le Conseil municipal ;

SES Commissions Municipales entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le règlement du Festival littéraire « Des Mots à la Mer » 2026 annexé à la présente délibération ;

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Votants : 26 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuelle LE BAIL, Adjointe au Maire

CM-154-22062026 – TARIFS DE LA PROGRAMMATION DE LA SAISON CULTURELLE 2026/2027

Mme Nicole BOUGRAIN a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

La ville de Cabourg propose tous les ans des spectacles dans sa salle dédiée « la Sall'In ». A cet égard, il convient de fixer les tarifs pour la saison culturelle 2026 – 2027.

Aussi, après examen de ce dossier par les commissions « Culture et Patrimoine » et « Finances et Administration générale » réunies le 8 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29,

CONSIDERANT la promotion de la culture par la commune de Cabourg,

CONSIDERANT les spectacles proposés par la ville de Cabourg pour la saison culturelle 2026/2027,

SES Commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE les tarifs pour la saison culturelle 2026-2027 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-154-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

	TARIFS SAISON 2026/2027			
SPECTACLE	PLEIN	SENIOR (1)	REDUIT (2)	ABONNE (3)
Retransmissions	17	14	9	10
Théâtre, spectacle musical (samedi 27 mars 2027), humour, magie	24	21	15	16
Concert (date du 6 mars 2027)	40	35	29	30
Spectacle jeunesse	13	12	10	11

(1) Le tarif sénior concerne les personnes de plus de 65 ans. Ce tarif s'applique également aux personnes en situation de handicap.

(2) Le tarif réduit concerne les personnes de moins de 18 ans, les étudiants de moins de 25 ans, les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires de RSA ainsi que les détenteurs de la carte famille nombreuse.

(3) Le tarif abonné suppose l'achat préalable d'une carte abonné au prix de 12 €. Cette carte est valable du 1er septembre 2026 au 30 juin 2027.

Cette carte est personnelle, nominative et non cessible. Elle sera demandée avec une pièce d'identité pour tout achat d'une place de spectacle et valable de septembre 2026 à juin 2027.

PRECISE que les tarifs sont valables à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 30 juin 2027 inclus.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-154-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27 Présents : 20 Représentés : 6 Votants : 26 Quorum : 14	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuelle LE BAIL, Adjointe au Maire

CM-155-22062026 – CONVENTIONS SOLIHA 2026 – PROGRAMME FAÇADES ET PERMANENCE HABITAT

Mme Nicole BOUGRAIN a quitté la salle avant le vote et n'y a pas pris part.

Depuis 2003, la Ville de Cabourg met en œuvre un programme incitatif de réfection de façades afin de valoriser son patrimoine architectural et paysager, notamment dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR).

Ce programme vise à :

- Améliorer le cadre de vie et l'environnement urbain ;
- Renforcer l'attractivité touristique de la commune ;
- Encourager les initiatives privées en matière d'entretien du bâti ;
- Soutenir l'économie locale, notamment les entreprises du bâtiment.

La convention en cours arrive à échéance le 21 juillet 2026. Afin d'assurer la continuité du dispositif, il est proposé de la reconduire pour une durée d'un an avec SOLIHA Territoires en Normandie, chargé de l'animation et du suivi du programme.

En complément, il est proposé la mise en place d'une permanence mensuelle d'information et de conseil à destination des habitants.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-155-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Ce programme prévoit la mise en œuvre de trois dispositifs de financement cumulables, destinés aux immeubles visibles depuis l'espace public et occupés à titre de résidence principale ou secondaire :

- Une aide au ravalement de façades correspondant à 20 % du montant des travaux hors taxes, plafonnée à 1 500 € ;
- Une aide destinée aux clôtures sur rue et aux portails correspondant à 20 % du montant des travaux hors taxes, plafonnée à 400 € ;
- Une aide complémentaire au ravalement, attribuée sous conditions de ressources du propriétaire, correspondant à 10 % du montant des travaux TTC, plafonnée à 750 €. Sont éligibles les propriétaires dont le revenu fiscal de référence est inférieur ou égal aux plafonds « modestes » et « très modestes » définis par l'ANAH.

L'objectif fixé pour cette opération est l'accompagnement de 20 dossiers sur l'année.

Dans le cadre de sa mission, SOLIHA s'engage à :

- Assurer l'animation des programmes de réfection de façades mis en œuvre par la commune de Cabourg ;
- Informer et conseiller les propriétaires sur les dispositifs d'aides relatifs à l'amélioration de l'habitat, au développement durable et à la maîtrise de l'énergie ;
- Développer des actions de prévention et d'adaptation des logements en faveur des personnes âgées ;
- Contribuer à la résorption de l'habitat indigne et non décent grâce à un partenariat actif permettant un repérage efficace des situations concernées ;
- Favoriser la réhabilitation des logements locatifs dégradés dans le respect des exigences d'éco-conditionnalité et de maîtrise des loyers après travaux ;
- Participer à la mise en œuvre des actions de rénovation et à la mobilisation des financements associés.

La rémunération de l'opérateur est basée sur un devis d'un montant de 15 000 € HT, soit 18 000 € TTC versée en deux échéances (50 % à la signature, 50 % au 31 janvier suivant).

La convention est conclue pour une durée d'un an, renouvelable tacitement.

Après examen de ce dossier par les Commissions municipales en date du 8 juin 2026,

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2121-29,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cabourg approuvé le 22 février 2008 et modifié le 27 novembre 2009, le 1^{er} septembre 2011, le 5 mai 2017, le 11 février 2019, le 21 mars 2022 et le 11 décembre 2023,

VU la délibération municipale en date du 27 juillet 2018 portant validation du projet de Site Patrimonial Remarquable régi par une AVAP,

VU le règlement du Site Patrimonial Remarquable régi par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Cabourg et le guide colorimétrique, approuvés le 27 juillet 2018 et modifiés le 08 décembre 2025,

CONSIDERANT la nécessité de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE les termes des deux conventions d'animation 2026 avec SOLIHA Territoires en Normandie (Permanence Habitat et programme de refecton de façades);

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint à signer lesdites conventions et tout document afférent à la mise en œuvre du programme ;

INSCRIT au budget les crédits nécessaires au financement du programme et de la rémunération de SOLIHA.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-155-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21 Représentés : 6	
Votants : 26 Quorum : 14	
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0	

Rapporteur : Emmanuelle LE BAIL, Adjointe au Maire

CM-156-22062026 – PROGRAMME DE REFECTION DES FACADES – SUBVENTION

Monsieur François BURLLOT ne prend pas part au vote.

Chaque année, et ce depuis 2003, la ville de Cabourg propose la convention d'animation et de suivi de réfection de façades animée par SOLIHA afin de permettre aux Cabourgeois d'assurer l'entretien de leur patrimoine. SOLIHA intervient notamment pour assurer une mission de conseil et de suivi des opérations auprès des demandeurs.

Après validation du dossier par SOLIHA, une demande de concours financier est faite auprès de la commune. Celle-ci ne peut excéder 1 500 euros pour les façades et 400 euros pour les éléments divers tels que les murs de clôture.

Après examen de ce dossier par les Commissions Municipales réunies le 08 juin 2026, il est proposé la délibération suivante :

VU le code général des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L.2121-29,

VU le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Cabourg approuvé le 22 février 2008 et modifié le 27 novembre 2009, le 1^{er} septembre 2011, le 5 mai 2017, le 11 février 2019, le 21 mars 2022 et le 11 décembre 2023,

VU la délibération municipale en date du 27 juillet 2018 portant validation du projet de Site Patrimonial Remarquable régi par une AVAP,

VU le règlement du Site Patrimonial Remarquable régi par une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine de Cabourg et le guide colorimétrique approuvés le 27 juillet 2018 et modifié le 08 décembre 2025,

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-156-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

VU la délibération n° CM-123-07072025 portant approbation de la nouvelle convention 2025 d'animation définissant le périmètre d'intervention de SOLIHA,

CONSIDERANT la nécessité de permettre aux Cabourgeais d'assurer l'entretien de leur patrimoine,

CONSIDERANT les dossiers présentés par les Cabourgeais,

Ses Commissions Municipales entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE la subvention suivante :

- 1 297 euros pour une aide à la pierre-façade et 400 euros pour une aide à la pierre-éléments divers soit un total de 1 697 euros pour un immeuble sis 35 Avenue Piat à Madame BURLLOT Antoinette,

DIT que les crédits sont inscrits au budget correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole.
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 26	Etaient excusés et avait donné pouvoir :
Quorum : 14	PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philipine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre
Pour : 26	
Contre : 0	
Abstention : 0	Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.

Rapporteur : Emmanuel PORCQ, Maire

CM-157-22062026 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT DE L'INSTITUTION SAINT-LOUIS.

Madame Isabelle ANDRE ne prend pas part au vote.

La commune, engagée dans une politique de soutien au tissu associatif local, a attribué lors du Conseil Municipal en date du 11 mai 2026 une subvention de 6 750 € à l'association de parents d'élèves de l'enseignement (APEL) de l'institution Saint Louis.

Cette subvention, destinée à contribuer au financement des projets scolaires des élèves, s'est révélée insuffisante.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de verser un complément de subvention d'un montant de 12 650 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU la délibération n°CM-105-11052026 en date du 11 mai 2026 portant attribution, notamment, d'une subvention de 12 650 € à l'APEL,

CONSIDERANT la demande de subventions formulée par l'APEL pour l'année 2026,

Accusé de réception en préfecture
014-211401179-20260622-CM-157-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT l'intérêt public local attaché aux projets pédagogiques et éducatifs soutenus par l'association au bénéfice des enfants scolarisés sur le territoire communal,

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et le financement des actions engagées au cours de l'année 2026,

SES Commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 12 650 € à l'APEL, sise Institution Saint Louis, Route 400 A, 14390 CABOURG

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Département du CALVADOS	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
*****	L'an deux-mille-vingt-six, le lundi vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de CABOURG composé de 27 membres en exercice, dûment convoqué le quinze juin deux-mille-vingt-six, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur le Maire, Emmanuel PORCQ, dans la salle La Sall'in. Etaient présents : PORCQ Emmanuel, DELANOË Sébastien, LE BAIL Emmanuelle, ANDRE Isabelle, LE MONNIER David, NIGRON Christelle, BICARD Sylvaine, TOILLIEZ Jean-Pierre, HUREL Gilles, LAMARQUE Patrick, BREGAND Annette, MELNICK Diana, KRENNER Sylvie, ANDRE Alexandre, FERNANDES Jean-Sébastien, OLIVIER Fabrice, AMOURETTE Célia, ZENOU-PONTIN Marine, ALBERTI Josiane, GASPIN Pascal et BOUGRAIN Nicole. Etaient excusés et avait donné pouvoir : PICODOT Géry, pouvoir à PORCQ Emmanuel BURLLOT François, pouvoir à LE BAIL Emmanuelle BARBEY Amanda, pouvoir à NIGRON Christelle BENIS Quentin, pouvoir à BICARD Sylvaine MARIE Philippine, pouvoir à LE MONNIER David HEBERT Julia, pouvoir à ANDRE Alexandre Madame Marine ZENOU-PONTIN est élue secrétaire de séance.
Commune de CABOURG	
Nombre de membres composant le Conseil : 27	
Présents : 21	
Représentés : 6	
Votants : 27	
Quorum : 14	
Pour : 27	
Contre : 0	
Abstention : 0	

Rapporteur : Sylvaine BICARD, Adjointe au Maire

CM-158-22062026 – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE A L'ASSOCIATION VENT D'EVEIL

La commune, engagée dans une politique de soutien au tissu associatif local, a attribué lors du Conseil Municipal en date du 11 mai 2026 une subvention de 40 000 € à l'association VENT D'EVEIL qui est gestionnaire de la crèche.

Cette subvention, s'est révélée insuffisante cette année compte tenu des aléas que l'association a rencontré dans la gestion de sa masse salariale.

Par conséquent, il apparaît nécessaire de verser un complément de subvention d'un montant de 20 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4, L.2121-29, L.2311-7,

VU la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment ses articles 9-1 et suivants,

VU la délibération n°CM-105-11052026 en date du 11 mai 2026 portant attribution, notamment, d'une subvention de 40 000 € à l'association VENT D'EVEIL,

CONSIDERANT la demande de subventions formulée par l'association VENT D'EVEIL pour l'année 2026,

CONSIDERANT la mission d'intérêt général supportée par l'association

Accusé de réception en préfecture
644211401179-20260622-CM-158-22062026-DE
Date de télétransmission : 26/06/2026
Date de réception préfecture : 26/06/2026

CONSIDERANT la nécessité d'assurer la continuité et le financement des actions engagées au cours de l'année 2026,

SES Commissions entendues,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré à l'unanimité,

ATTRIBUE une subvention complémentaire de 20 000 € à l'association VENT D'EVEIL, sise 5 rue Pierre DUPONT, 14390 CABOURG

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,

**Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil Municipal de Cabourg**

La Secrétaire de séance,
Marine ZENOU-PONTIN,
Conseillère Municipale



Le Président de séance,
Emmanuel PORCQ,
Maire,
Conseiller Départemental du Calvados



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.*